

# OMPI



**A/38/3**  
**ORIGINAL** : anglais  
**DATE** : 27 mai 2003

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI**

**Trente-huitième série de réunions**  
**Genève, 26 et 27 mai 2003**

**RAPPORT GENERAL**

*approuvé par les assemblées*

### **TABLE DES MATIÈRES**

|                                                                                                                                               | Paragraphes |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| INTRODUCTION .....                                                                                                                            | 1 à 4       |
| POINTS DE L'ORDRE DU JOUR<br>(voir le document A/38/1)                                                                                        |             |
| Point 1: OUVERTURE DES SESSIONS.....                                                                                                          | 5 à 7       |
| Point 2: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS .....                                                                                       | 8           |
| Point 3: NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL .....                                                                                       | 9 à 106     |
| Point 4: ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION.....                                                                                               | 107         |
| Point 5: CLÔTURE DES SESSIONS .....                                                                                                           | 108         |
| ANNEXE : INDEX DES INTERVENTIONS DE DÉLÉGATIONS D'ÉTATS, DE<br>GROUPES RÉGIONAUX ET DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS<br>INTERGOUVERNEMENTALES |             |

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des trois assemblées ci-après des États membres de l'OMPI :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, vingt-neuvième session (14<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 2) Assemblée de l'Union de Paris, trente-troisième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 3) Assemblée de l'Union de Berne, vingt-neuvième session (14<sup>e</sup> session extraordinaire)

réunies à Genève les 26 et 27 mai 2003, lorsque les délibérations ont eu lieu et lorsque les décisions ont été prises en séance commune de ces assemblées (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées des États membres").

2. La liste des États membres des assemblées et des observateurs admis à leurs sessions, établie à la date du 25 mars 2003, figure dans le document A/38/INF/1.

3. La réunion a été présidée par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. Bernard Kessedjian, ambassadeur de la France.

4. Un index des interventions de délégations d'États, de groupes régionaux et de représentants d'organisations intergouvernementales dont il est rendu compte dans le présent rapport est joint en annexe au présent rapport. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté et la liste des participants font l'objet des documents A/38/1 et A/38/INF/2, respectivement.

## POINT 1 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR :

### OUVERTURE DE LA SESSION

5. La trente-huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI était convoquée par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI (ci-après dénommé "directeur général").

6. Les sessions des assemblées des États membres de l'OMPI ont été ouvertes lors d'une séance commune des trois assemblées par le président de l'Assemblée générale, M. Bernard Kessedjian, ambassadeur de la France.

7. Le président a ouvert la session et souhaité à tous les délégués la bienvenue à la trente-huitième série de réunions des assemblées des États membres.

POINT 2 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

8. Après un examen attentif, chacune des assemblées intéressées a adopté l'ordre du jour proposé dans le document A/38/1 Prov. (ci-après dénommé "ordre du jour").

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/38/2 et WO/GA/29/1.
10. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a invité le président du Comité de coordination de l'OMPI, M. Joaquín Pérez-Villanueva y Tóvar (Espagne) à présenter un rapport sur la quarante-neuvième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI, tenue les 24 et 25 mars 2003.
11. M. Joaquín Pérez-Villanueva y Tóvar (Espagne), président du Comité de coordination de l'OMPI, a présenté le mémorandum contenu dans le document A/38/2 qui rappelle les conclusions auxquelles est parvenu le Comité de coordination lors de sa réunion des 24 et 25 mars 2003. Ce mémorandum récapitule, en invoquant une série de dispositions, les décisions prises par le comité. Le président du Comité de coordination a cité l'article 6.2)i) en vertu duquel l'Assemblée générale nomme le directeur général sur présentation du Comité de coordination. De même, il a rappelé les dispositions légales contenues dans le document, notamment la désignation de M. Idris comme candidat au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, ainsi que les conclusions du Comité de coordination figurant au paragraphe 54 du document WO/CC/49/2. Pour conclure, le président a rappelé la proposition fondamentale du Comité de coordination par laquelle celui-ci désignait M. Idris comme candidat pour une période qui ne pourrait être inférieure à six ans, qui débiterait le 1<sup>er</sup> décembre 2003 et prendrait fin, conformément à la pratique des mandats de six ans, le 30 novembre 2009.
12. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a déclaré que, à l'issue de discussions tenues avec les coordonnateurs des groupes régionaux, un groupe de travail placé sous la présidence du président de l'Assemblée générale a été créé en vue d'examiner les conditions à fixer par l'Assemblée générale pour la nomination du directeur général élu, M. Kamil Idris. La composition du groupe de travail et le rapport établi par celui-ci font l'objet du document WO/GA/29/2.
13. Sur présentation du Comité de coordination, l'Assemblée générale, à l'unanimité et par acclamation, a réélu M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 30 novembre 2009. Ainsi, les conditions requises en ce qui concerne les assemblées des unions de Paris et de Berne sont également remplies.

14. Les recommandations du groupe de travail à l'Assemblée générale, en ce qui concerne les conditions de la nomination de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'OMPI pour un nouveau mandat de six ans ont été approuvées à l'unanimité. Ces conditions et modalités sont consignées dans le projet de contrat qui figure à l'annexe du document WO/GA/29/2.
15. Le directeur général, M. Kamil Idris, a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, cher ami,

“Permettez-moi tout d'abord de vous remercier personnellement de votre excellent travail à la présidence de l'Assemblée générale de l'OMPI. L'assemblée m'a fait un grand honneur en me désignant pour un second mandat au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Je tiens à vous remercier très chaleureusement, vous les États membres, de votre soutien et de ce témoignage de satisfaction devant les résultats obtenus au cours de mon premier mandat et de confiance dans l'avenir. Cette décision est aussi un signe concret de reconnaissance du partenariat productif entre le personnel de l'Organisation et les États membres.

“Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

“Mon objectif pour les années à venir est de continuer à justifier la confiance que me témoignent les États membres et à m'acquitter de mes fonctions au mieux des capacités, avec discrétion, conscience et humilité. Au cours de ce processus, je sais que je peux compter sur la bonne volonté, la collaboration constructive et le savoir-faire politique des membres de cette auguste assemblée ainsi que sur l'engagement, le dévouement et le professionnalisme inestimables du personnel de l'Organisation.

“Au cours de mon premier mandat de directeur général, la vision d'avenir pour cette organisation a eu une orientation externe – fondée sur la pertinence, l'habilitation et l'intégration – et une orientation interne – fondée sur la clarté, l'efficacité et la transparence.

“Cette vision visait à préciser et à souligner le rôle central de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement social, de croissance économique et de création de richesses. La campagne de démythification de l'OMPI a ainsi été axée sur les avantages de la créativité et de l'innovation au service de l'amélioration de notre vie quotidienne.

“Permettez-moi de vous présenter un état comparatif des promesses que je vous avais faites il y a six ans et des réalisations qui ont été accomplies, ainsi que des perspectives d'avenir. Il y a six ans, les éléments ci-après avaient notamment été recensés parmi les facteurs cruciaux pour l'avenir du système de la propriété intellectuelle et de cette organisation.

| Domaines d'action   | 1. Modernisation de la gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2. Sensibilisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3. Coopération pour le développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 4. Développement progressif du droit de la propriété intellectuelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5. Systèmes et services mondiaux de protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Promesses</b>    | Renforcer la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité;<br>Mettre en place des procédures et des services assistés par ordinateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Améliorer la perception (secteurs public et privé);<br>Optimiser les contributions;<br>Recenser les problèmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Améliorer, structurer et adapter les activités nationales et régionales (aménagement de l'infrastructure et mise en valeur des ressources humaines)                                                                                                                                                                                                                                                                       | Développer progressivement la législation internationale relative à la propriété intellectuelle;<br>Faciliter le débat sur les questions mondiales émergentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Renforcer les services axés sur le marché;<br>Systèmes mondiaux de protection;<br>Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Réalisations</b> | Programme et budget axé sur les résultats;<br>Mécanismes de gestion et de supervision (comité des contrats et des achats);<br>Amélioration de la gestion des ressources humaines (formation du personnel);<br>Réforme statutaire;<br>Plan d'action dans le domaine du numérique;<br>États membres <ul style="list-style-type: none"> <li>– IMPACT;</li> <li>– WIPONET (61 offices directement desservis),</li> <li>– site Web de l'OMPI (plus de 200 000 visites par mois);</li> <li>– Secrétariat (environnement sans papier)</li> </ul> | Commissions consultatives des politiques et du monde de l'entreprise;<br>Journée mondiale de la propriété intellectuelle (depuis 2002);<br>Site Web multilingue rénové et primé (le site consacré aux PME enregistré par exemple plus de 3000 occurrences par jour);<br>Forums électroniques;<br>Initiatives avec d'autres organisations (OMC, FAO, CDB);<br>Renforcement des relations avec les médias (le nombre de reportages et d'articles consacrés à l'OMPI a quadruplé au cours des quatre dernières années) | Nouveaux instruments : plans d'action nationaux et régionaux;<br>Appui émanant de quatre services spécifiques nouvellement créés (PMA, savoirs traditionnels, gestion collective et PME);<br>Académie mondiale de l'OMPI (5000 étudiants inscrits aux cours d'enseignement à distance et 1300 aux cours dispensés sur place en 2002);<br>Exécution de programmes spécialement conçus à l'intention des pays en transition | Conclusion du Traité sur le droit des brevets (procédures simplifiées);<br>Entrée en vigueur du WCT et du WPPT (adaptation au cyberspace);<br>Nouvel acte de l'Arrangement de La Haye (base solide pour la protection de dessins et modèles au niveau mondial);<br>Mise en œuvre d'une stratégie fondée sur des dispositions non conventionnelles (recommandation concernant les marques notoirement connues);<br>Débat intensif en cours sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore | Développement et réforme du PCT (depuis 1997) <ul style="list-style-type: none"> <li>– accroissement de plus de 100% des dépôts selon le PCT</li> <li>– réduction de 50% des taxes</li> <li>– augmentation de 700% des dépôts provenant de pays en développement</li> <li>– établissement et premiers résultats du processus de réforme (p. ex. suppression du système des désignations et adoption du système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international)</li> </ul> Élargissement de la portée géographique du système de Madrid <ul style="list-style-type: none"> <li>– les économies des pays membres du système de Madrid représenteront d'ici peu plus de ⅔ du PIB mondial, contre ¼ en 1997</li> </ul> Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI <ul style="list-style-type: none"> <li>– adoption des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine</li> <li>– 20 000 litiges traités en trois ans (première institution en termes de plaintes reçues et examinées)</li> <li>– Plus de 95% des litiges réglés</li> </ul> |

| Domaines d'action   | 1. Modernisation de la gestion                                                                                                                                                                                                                                                                | 2. Sensibilisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3. Coopération pour le développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4. Développement progressif du droit de la propriété intellectuelle                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 5. Systèmes et services mondiaux de protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Perspectives</b> | <p>Récolter les fruits d'une gestion moderne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Focalisation sur les domaines de réalisations stratégiques</li> <li>– Consolidation et optimisation des outils informatiques cruciaux (rapport coût-efficacité, accès et valeur ajoutée)</li> </ul> | <p>Création et renforcement d'une culture de la propriété intellectuelle (niveau de décision et niveau de base);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Attention accrue à la dimension sociale des questions de propriété intellectuelle;</li> <li>– Respect accru de la propriété intellectuelle</li> </ul> | <p>Politiques ambitieuses en matière de propriété intellectuelle et démarginalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement du rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'élément de politique nationale (avec analyse des incidences économiques de la propriété intellectuelle)</li> <li>– Renforcement de la conception moderne de la recherche et de l'enseignement dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI</li> <li>– Accroissement et renforcement des capacités nationales en matière de ressources humaines (p. ex. formation de formateurs)</li> <li>– Assistance aux parties prenantes en matière de protection et d'utilisation de leurs éléments de propriété intellectuelle en tant qu'actifs économiques</li> </ul> | <p>Renforcement des possibilités d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Plan d'action dans le domaine des brevets (facilité d'accès et d'utilisation du système des brevets par tous);</li> <li>– Adaptation aux nouvelles technologies;</li> <li>– Cadre possible pour les questions mondiales de propriété intellectuelle</li> </ul> | <p>Renforcement de la valeur ajoutée et de l'efficacité des services</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réforme et amélioration du fonctionnement du PCT</li> <li>– Expansion du système de Madrid</li> <li>– Extension des services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à des catégories supplémentaires de litiges de propriété intellectuelle</li> </ul> |

“Mesdames et Messieurs les Délégués, chers amis,

“Vous venez de voir une présentation des promesses qui ont été faites, des résultats qui ont été obtenus et des perspectives d’avenir. Notre objectif est de rapprocher la propriété intellectuelle du public, en tenant compte de la diversité des cultures, des origines et des systèmes.

“Je reste convaincu que la propriété intellectuelle est le fondement de l’existence et de la coexistence humaines. La propriété intellectuelle est originaire de toutes les nations et n’est étrangère à aucune culture.

“En conclusion, Monsieur le Président, je souhaiterais rendre hommage à cette assemblée, qui symbolise l’unité de la communauté internationale.

“Je vous remercie de votre attention.”

16. La délégation de la Zambie, parlant au nom du groupe des pays africains, a fait la déclaration suivante :

“C’est un grand honneur pour moi que de prendre la parole, au nom du groupe des pays africains, en ma qualité de coordonnateur de ce groupe. Permettez-moi également, Monsieur le Président, au nom du groupe des pays africains, d’adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et à la population de l’Algérie pour la tragédie causée par le tremblement de terre dans ce pays.

“À sa session des 24 et 25 mars 2003, le Comité de coordination de l’OMPI a présenté, à l’unanimité, la candidature de M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l’OMPI pendant la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 30 novembre 2009. Cela a donné aux membres de l’Assemblée générale de l’OMPI et des assemblées des unions de Paris et de Berne, l’heureuse occasion de se réunir en vue de nommer M. Idris au poste de directeur général pour la période susmentionnée. En ma qualité de coordinateur du groupe des pays africains à l’OMPI, il m’est particulièrement agréable de noter avec satisfaction l’appui unanime de ces assemblées à la présentation par le Comité de coordination de la candidature de M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l’OMPI. Comme nous l’avons souligné en mars dernier, au cours de la réunion du Comité de coordination, les chefs d’État et de gouvernement d’Afrique, le continent dont est originaire M. Kamil Idris, ont déjà appuyé son élection pour un deuxième mandat au poste de directeur général de l’OMPI. À la session du Comité de coordination de l’OMPI tenue le 24 mars 2003, les nombreuses réalisations de M. Idris ont été mises en évidence, ce qui a encouragé le groupe des pays africains à lui apporter un soutien sans faille. Son bilan est impressionnant. Il n’est, toutefois, pas dans mes intentions de répéter ce qui a déjà été dit. Je pense plutôt qu’il serait plus utile d’essayer d’être plus novateur et de mettre l’accent sur les activités à venir.

“Cependant, je faillirais à ma tâche si je ne rendais pas hommage à M. Idris et ne le félicitais pas pour ses réalisations passées. Surtout, je voudrais lui demander de se fonder sur ses réalisations passées et présentes pour consolider, reproduire et créer un programme plus utile et pertinent pour les pays en développement. En matière de consolidation, nous prions instamment le directeur général de continuer résolument à accomplir des progrès sur la base de ce qui a été mis en œuvre jusqu’ici, en particulier dans les domaines qui revêtent une importance capitale pour les pays en développement.

Il s'agit notamment des activités dans le domaine des PME, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore; du plan d'action dans le domaine du numérique, y compris le WIPONET, du renforcement des capacités et de la mise en valeur des ressources humaines, axés sur les PMA, et de la sensibilisation. Le groupe des pays africains est conscient des autres efforts positifs déployés par le directeur général en vue d'œuvrer à la réalisation de la vision de l'OMPI de placer la propriété intellectuelle au centre du développement économique, social et culturel. Nous convenons que la propriété intellectuelle n'est pas un objectif en soi. Nous encourageons le directeur général à continuer de mettre cette vision en œuvre en vue d'améliorer les conditions de vie de tous les peuples. Le groupe des pays africains continuera d'appuyer la politique de l'OMPI visant à traduire cette vision en actes grâce à l'intégration concrète du développement dans le programme de travail de l'Organisation.

“Les activités de l'OMPI me donnent l'occasion d'aborder un autre point connexe, à savoir que, si les pays en développement doivent être considérés comme des partenaires dans le développement du système de la propriété intellectuelle, la prévisibilité et la certitude du financement des activités de l'OMPI menées dans l'intérêt de ces pays doivent constituer une préoccupation essentielle de l'Organisation. En particulier, depuis 1997, année où M. Idris est entré en fonctions, les excédents dégagés par l'OMPI ont été stratégiquement utilisés pour des investissements visant à moderniser les infrastructures de l'Organisation, au bénéfice des États membres, y compris les pays en développement. Cela a coïncidé avec le moment où les pays en développement ont commencé à redoubler d'efforts pour créer, évaluer et moderniser leurs organismes de propriété intellectuelle et nous sommes très reconnaissants à l'OMPI de l'assistance technique fournie pour la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités. Il convient de poursuivre ces efforts et de maintenir cette dynamique à l'ère de l'économie fondée sur le savoir, la propriété intellectuelle étant devenue un élément décisif d'élaboration des politiques dans le cadre des stratégies de développement. La nécessité, dans le monde en développement, d'une plus grande coopération internationale et de l'aide de l'OMPI n'a jamais été aussi grande. Il est généralement admis, à l'heure actuelle, que la propriété intellectuelle a des répercussions intersectorielles dans le cadre d'objectifs importants de la politique des pouvoirs publics tels que la santé publique et la biodiversité et nous espérons, à cet égard, que l'OMPI tiendra compte dans l'avenir de ces incidences intersectorielles dans son programme d'activités.

“Les activités de l'Académie mondiale de l'OMPI constituent un mécanisme important, grâce auquel les pays en développement prennent conscience de l'importance de la propriété intellectuelle. L'Académie accomplit un excellent travail en vue d'aider les pays africains et les autres pays en développement à renforcer leurs capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle pour pouvoir tirer pleinement parti de ses avantages. La protection de la propriété intellectuelle doit aller de pair avec l'élément éducatif. En outre, l'éducation et la formation nous sont essentiels pour pouvoir utiliser pleinement les divers services de l'OMPI, tels que les systèmes du PCT et de Madrid. C'est pourquoi, les membres doivent appuyer et augmenter le financement des activités de l'Académie pour lui permettre de répondre à la demande de formation des ressortissants des pays en développement. Un système de propriété intellectuelle approprié et un environnement favorable au commerce sont essentiels à l'épanouissement harmonieux de la propriété intellectuelle. Le groupe des pays africains est fier du directeur général, M. Idris, et de sa détermination à créer une culture de la propriété intellectuelle dont les pays en développement pourront tirer parti. Nous

espérons que les membres fourniront toutes les ressources nécessaires au directeur général pour qu'il puisse réaliser cette tâche importante qui l'attend.

“En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de remercier vivement tous les groupes régionaux de cette organisation, pour l'appui qu'ils ont bien voulu accorder à notre présentation de la candidature de M. Kamil Idris en vue de sa nomination pour un deuxième mandat.”

17. La délégation du Portugal a fait la déclaration suivante au nom du groupe B :

“Parlant au nom du groupe B, j'aimerais adresser mes chaleureuses félicitations à M. Kamil Idris pour sa nomination au poste de directeur général de l'OMPI, pour la période 2003-2009.

“Nous nous félicitons de l'efficacité avec laquelle il a organisé les travaux de l'OMPI et nous reconnaissons, avec satisfaction, l'importance de la stratégie de réforme qu'il a engagée dans l'Organisation afin que la propriété intellectuelle serve mieux les objectifs de la croissance économique et du développement durable.

“Le groupe B souhaite en particulier lui rendre hommage pour les relations actives qu'il entretient avec tous les États membres et le remercier des efforts qu'il n'a cessé de déployer pour promouvoir la propriété intellectuelle dans le monde.

“Je souhaite dire à M. Kamil Idris que le groupe B est prêt à coopérer pleinement avec lui pendant son second mandat et à contribuer au succès d'un programme de travail mondial capital pour la propriété intellectuelle, objectif suprême de l'OMPI. Le groupe B est persuadé que le nombre des réalisations de l'OMPI progressera dans le futur sous la direction de M. Kamil Idris, grâce à sa capacité de gestion, à sa clairvoyance et à ses compétences.”

18. La délégation du Brésil, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a fait la déclaration suivante :

“Au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC, j'ai l'honneur et le plaisir de féliciter M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

“M. Kamil Idris s'est acquitté de son premier mandat de directeur général avec un grand dévouement et beaucoup de dynamisme, contribuant grandement à la modernisation de l'OMPI et de ses méthodes de travail. Sa réélection est juste et méritée, avec l'appui unanime des États membres de cette organisation.

“Nous rappelons notre satisfaction et notre gratitude pour les différentes initiatives prises pendant son premier mandat. Le GRULAC considère comme particulièrement important le renforcement et la promotion du programme de coopération pour le développement. Le groupe attache aussi une grande importance à la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

“La propriété intellectuelle est un thème qui occupe une place de plus en plus importante dans les discussions engagées au niveau international. Les faits nouveaux intervenus récemment dans différentes instances ont mis en valeur la relation qui existe

entre la propriété intellectuelle, le développement et des domaines importants d'intérêt public. Les activités de l'Organisation gagneront encore en importance à mesure qu'elles contribueront à l'approfondissement des débats en question. La propriété intellectuelle doit agir comme stimulant efficace du développement économique, social et culturel de tous les pays.

“À cet égard, nous sommes favorables à l'incorporation des éléments liés au développement dans toutes les activités de l'OMPI.

“Nous félicitons encore une fois M. Kamil Idris pour sa réélection, en souhaitant que son deuxième mandat soit aussi fructueux que le premier.”

19. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie, a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, au nom du groupe des pays d'Asie, j'ai le plaisir de féliciter M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI pour un nouveau mandat. Cette réélection par acclamation témoigne en réalité de la confiance permanente que les États membres lui accordent.

“La réélection de M. Idris est aussi une expression de soutien à la politique qu'il a menée et atteste le succès avec lequel il a transformé l'Organisation en une entité extrêmement dynamique au sein du système des Nations Unies. De la même façon, c'est une marque du respect que les États membres lui ont toujours porté pour son professionnalisme, son talent de diplomate, son approche novatrice et sa capacité à concilier les intérêts divers de toutes les parties prenantes.

“Monsieur le Président, je faillirais à mon devoir si je ne rappelais pas devant cette auguste assemblée certaines des réalisations importantes de l'OMPI sous la direction de M. Kamil Idris, qui témoignent de ses qualités à la tête de cette importante organisation. Les initiatives prises par M. Kamil Idris consistant à créer l'Académie mondiale de l'OMPI, à inscrire les questions des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore au programme de travail de l'Organisation et à lancer un programme pour les petites et moyennes entreprises ont été largement appréciées et appuyées. Ces initiatives du directeur général ont donné à la plupart des États membres la possibilité de mettre en valeur leurs ressources humaines et de recenser leurs avoirs tels que les savoirs traditionnels, ainsi que de tirer parti de ceux-ci, et les ont encouragés à utiliser la propriété intellectuelle comme vecteur de développement économique. Autre avantage corollaire, la démythification de la propriété intellectuelle a été réalisée dans une très large mesure et le respect de la propriété intellectuelle est de plus en plus visible, en particulier parmi les pays en développement.

“Le succès du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique, lancé il y a plusieurs années, est un autre succès important de M. Kamil Idris. Au cours du nouveau millénaire, des projets tels que WIPONET, IMPACT, les bibliothèques de propriété intellectuelle et les programmes d'aide à l'automatisation des offices devraient se traduire par des avantages considérables pour les États membres.

“Monsieur le Président, le groupe des pays d'Asie a toujours bien accueilli les initiatives en faveur du développement prises par le directeur général et a contribué autant qu'il a pu à leur succès. Il est remarquable que tout en s'attachant à guider l'OMPI vers l'avenir, M. Idris n'a jamais perdu de vue les intérêts et les contraintes des

États membres qui ne sont pas à même de tirer pleinement parti du potentiel de la propriété intellectuelle pour leur développement économique, social et culturel. À cet égard, les plans d'action ciblés par pays ont été d'une aide extraordinaire pour un grand nombre d'États membres de l'OMPI. La souplesse du programme, conçu pour tenir compte des conditions propres à chaque pays, a permis de garantir qu'il soit bien accueilli, qu'il bénéficie de la coopération des fonctionnaires du pays hôte responsables de la propriété intellectuelle et qu'il soit mis en œuvre avec succès.

“Monsieur le Président, le groupe des pays d'Asie est pleinement conscient de la volonté de M. Idris de promouvoir la propriété intellectuelle dans le monde entier. Les initiatives prises par l'OMPI sous sa direction ont donné la possibilité aux États membres d'exprimer leurs attentes au niveau du système mondial de la propriété intellectuelle. L'expérience inestimable acquise au cours des discussions approfondies et franches tenues récemment par les États membres à propos de questions fondamentales constituant pour eux un sujet d'intérêt et de préoccupation leur sera sans nul doute utile au moment de leurs délibérations sur les questions importantes de propriété intellectuelle examinées à l'OMPI et dans d'autres organisations.

“Le groupe des pays d'Asie sait également gré à M. Idris pour les efforts sans relâche qu'il a déployés pour souligner le rôle de la propriété intellectuelle dans l'économie du savoir et admire son discernement dans ce domaine. À cet égard, j'aimerais le féliciter pour son livre extrêmement bien écrit intitulé *Intellectual Property: A Power Tool for Economic Growth*. Ce livre est riche en informations sur la meilleure façon d'utiliser la propriété intellectuelle au service du progrès économique. Je suis sûr qu'il constituera une référence précieuse pour les décideurs du monde entier dans le domaine de la propriété intellectuelle.

“Avant de conclure, au nom du groupe des pays d'Asie, j'aimerais confirmer à M. Kamil Idris qu'il pourra compter sur notre soutien constant et lui adresser tous nos vœux de succès pour son deuxième mandat.

20. La délégation de la Roumanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a fait la déclaration suivante :

“Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, c'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de solliciter M. Kamil Idris pour sa réélection comme directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

“À de nombreuses occasions, le groupe s'est associé à l'avis unanime pour exprimer sa satisfaction devant la manière efficace dont l'Organisation, sous la conduite de M. Kamil Idris, a mis en œuvre son programme d'action et exécuté son plan d'activité. Au cours de cette période, l'Organisation s'est imposée comme l'une des plus éminentes institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'économie fondée sur le savoir. Son développement stable et prévisible et sa gestion financière saine sont des éléments importants dans un contexte international parfois agité. Aujourd'hui, l'Organisation est prête à relever les défis de l'avenir. À cette 14<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale, notre groupe régional souhaite rendre hommage à M. Kamil Idris et à souligner qu'il a personnellement contribué aux résultats remarquables et au dynamisme de l'Organisation. La conception nouvelle du directeur général a assurément permis à l'OMPI de mettre en œuvre un programme riche et diversifié. L'Organisation a réalisé des projets et des initiatives qui ont répondu aux aspirations des États membres ou les ont dépassées tout en favorisant la transition

de l'organisme purement réglementaire qu'était l'OMPI vers une organisation dotée d'une stratégie intégrée qui fait de la propriété intellectuelle un important facteur de développement. Parmi les principales réalisations de l'Organisation, sous la conduite de M. Kamil Idris depuis son entrée en fonction, permettez-moi de mentionner juste quelques exemples comme l'adoption et l'entrée en vigueur de nouveaux traités internationaux dans le domaine du droit des brevets, des dessins et modèles industriels, et du droit d'auteur et des droits connexes; le lancement du Plan d'action dans le domaine numérique et les initiatives fructueuses de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet; le démarrage réussi des activités de l'académie de l'OMPI; le projet WIPONET qui permet aux offices nationaux de propriété intellectuelle d'être raccordés à l'Internet; l'attention portée aux problèmes des PME; les savoirs traditionnels, etc. Faute de temps, il ne m'est pas possible d'entrer dans les détails et d'allonger cette liste.

“Compte tenu du rôle joué par la propriété intellectuelle dans l'économie fondée sur le savoir, l'OMPI est constamment appelée à renforcer son action dans un monde de plus en plus complexe et dans lequel les défis à relever sont importants. Grâce à la structure dynamique, transparente et moderne de ses activités et sous l'égide du directeur actuel, l'OMPI peut apporter cette contribution. Le grand nombre de questions inscrites au programme de l'OMPI témoigne de son engagement et de sa capacité d'aider les pays dans leur développement social et économique. Ces dernières années, l'OMPI a beaucoup gagné en notoriété dans le système multilatéral et a renforcé son rôle. Nous encourageons M. Idris à poursuivre dans cette voie et à améliorer encore les résultats de l'OMPI pendant son second mandat. Depuis l'arrivée de M. Kamil Idris à la tête de l'Organisation, une attention notable a été attachée aux problèmes qui préoccupent les pays de notre région. La modernisation de nos systèmes de propriété intellectuelle et leur utilisation aux fins du développement économique et social de notre région ont été dûment prises en considération dans les travaux de l'OMPI, en tenant compte des réalités et des sensibilités existantes. Nous nous sommes engagés dans de nouveaux domaines et de nouvelles formes de coopération. Grâce au cadre d'action et aux principes de fonctionnement actuel de l'Organisation, nos pays peuvent à l'avenir poursuivre des objectifs encore plus ambitieux : développer leurs systèmes de propriété intellectuelle, participer activement à la coopération internationale en vue d'améliorer à la fois le système international de protection des droits de propriété intellectuelle et le partage des bénéfices découlant des régimes existants, sensibiliser les opinions nationales à l'importance des droits de propriété intellectuelle et, enfin et surtout, contribuer au développement du droit et des normes de propriété intellectuelle dans le cadre des activités de l'Organisation elle-même. Nous espérons que les pays de notre région continueront de bénéficier d'une attention et d'une assistance appropriées à l'avenir.

“Compte tenu de tous les résultats positifs obtenus, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaitent, une nouvelle fois, exprimer sa satisfaction devant l'action menée par M. Kamil Idris, en qualité de directeur général de l'OMPI, ainsi que pour sa réélection, et lui présenter tous ses vœux de réussite au cours de son second mandat au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.”

21. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a fait la déclaration suivante :

“Au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, permettez-moi de réitérer notre soutien à la candidature de M. Idris à un nouveau mandat au poste de directeur général de l'OMPI.

“J'aimerais souligner que nous apprécions au plus haut point M. Idris et que nous appuyons toutes ses initiatives visant à élargir l'éventail des activités de l'Organisation.

“Nous nous félicitons des efforts déployés par M. Idris au poste de directeur général de l'OMPI pour mettre la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel des États membres de l'Organisation.

“L'efficacité, le souci de la transparence et le dynamisme de M. Idris font partie intégrante de la manière dont il dirige l'Organisation. Sous son égide, l'OMPI est devenue l'une des institutions spécialisées de l'ONU parmi les plus influentes dans le domaine de l'économie fondée sur le savoir.

“Il convient de souligner l'attachement de M. Idris à la modernisation et à la rationalisation des méthodes de travail de l'OMPI, s'agissant par exemple de l'introduction d'une plus grande clarté et d'une transparence accrue dans l'élaboration du programme et budget de l'Organisation ou de la mise en œuvre de solutions fondées sur les nouvelles technologies, en particulier dans le cadre de la modernisation du système du PCT.

“En 1998, l'Académie mondiale de l'OMPI a été créée avec la participation directe de M. Idris, afin d'aider les États membres de l'OMPI à mettre en valeur leur ressources humaines pour la formation de spécialistes dans le domaine des politiques relatives à la propriété intellectuelle.

“Sous la direction de M. Idris, les activités de l'OMPI ont emprunté nombre d'orientations nouvelles. L'Organisation a ainsi procédé à l'exécution d'un programme spécifique visant à mettre en place dans les pays en développement et les pays en transition des systèmes de gestion collective du droit d'auteur dans l'intérêt des créateurs tels qu'auteurs, compositeurs et artistes interprètes ou exécutants.

“En 1999, l'OMPI a adopté le Plan d'action dans le domaine du numérique, programme d'activité de l'Organisation pour les années à venir concernant l'interaction de l'Internet, des techniques numériques et du système de la propriété intellectuelle.

“À nos yeux, l'un des aspects les plus importants du travail effectué par l'OMPI découle de l'initiative prise par M. Idris en vue d'associer les petites et moyennes entreprises (PME) à ses activités afin de leur permettre de mieux utiliser le potentiel du système de la propriété intellectuelle aux fins du renforcement de leurs activités commerciales et de leur compétitivité.

“Pour conclure, j'aimerais souhaiter personnellement à M. Idris beaucoup d'imagination et de courage pour relever les défis qui attendent l'OMPI, notamment dans les domaines suivants :

- aptitude à aller à l'essentiel;

- bonne gouvernance;
- capacité d'influer sur le cours des événements;
- image de marque;
- interdépendance.

“Nous espérons que, en relevant ces défis et en mettant en lumière le rôle de la propriété intellectuelle dans les nouveaux domaines d'activité tels que l'Internet, la protection de l'environnement et la préservation des savoirs traditionnels et du folklore, l'OMPI contribuera à réunir les conditions indispensables à l'activité créatrice et inventive et au bien-être des générations futures.”

22. La délégation de la Chine a fait la déclaration suivante :

“Je tiens à exprimer, au nom du Gouvernement chinois, nos félicitations les plus sincères à M. Idris à l'occasion de sa nomination pour un second mandat au poste de directeur général de l'OMPI.

“Comme nous avons tous pu le constater pendant son premier mandat, le directeur général a mis activement à profit sa sagesse et ses talents, ainsi que ses qualités d'organisateur pour faire en sorte que l'OMPI joue un rôle important sur la scène internationale et fournisse une assistance aux pays en développement. Sous sa conduite, l'OMPI a créé diverses instances et divers mécanismes qui revêtent une importance décisive pour le développement économique, tels que le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, et la création d'un service au sein de l'Organisation chargé de la protection de la propriété intellectuelle permettant aux PME de poursuivre leurs efforts à cet égard, la protection de la propriété intellectuelle sur l'Internet, la mise en place de systèmes de gestion modernes, le lancement du projet WIPONET et l'achèvement de projets relatifs à la gestion des techniques de l'information. En résumé, nous apprécions au plus haut point les efforts incessants déployés par le directeur général pour atteindre les objectifs qu'il a fixés au moment où il a pris ses fonctions.

“Nous sommes fermement convaincus qu'au cours de son second mandat, M. Idris poursuivra l'action qu'il a engagée et mettra à profit ses talents d'organisateur et de gestionnaire et sa perception extrêmement claire des choses en gestation pour ouvrir activement de nouveaux horizons, attacher davantage d'importance à la coopération et au développement et intensifier ses efforts en matière d'assistance aux pays en développement offrant ainsi à la propriété intellectuelle de nouvelles perspectives qui favoriseront le développement économique de tous les pays.

“Comme toujours, la Chine continuera d'apporter son soutien au directeur général dans ses travaux. Nous espérons que nous pourrions renforcer notre coopération avec l'OMPI, sous sa conduite, et contribuer également à la protection de la propriété intellectuelle.”

23. La délégation des Émirats arabes unis, parlant au nom du groupe des pays arabes, a fait la déclaration suivante :

“Nous sommes heureux de féliciter et de remercier M. Kamil Idris au nom du groupe des pays arabes. J'ai précédemment pris la parole au nom du groupe des pays arabes, lors de la réunion de mars au cours de laquelle j'ai expliqué les raisons objectives qui ont conduit le groupe à appuyer la nomination, pour un second mandat,

de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'OMPI. Nous partageons cette position avec tous les autres groupes. Nous avons tous manifesté notre soutien à sa nomination compte tenu des réalisations faites au cours de son premier mandat. C'est pourquoi nous reconnaissons, aujourd'hui, les succès obtenus par l'Organisation, qui joue maintenant un rôle important dans le développement économique à l'échelle mondiale, notamment en matière de promotion des savoirs traditionnels, des ressources génétiques, du folklore, des arts et tout en recherchant les moyens de développer ces connaissances. Nous tenons compte de tout cela pour l'avenir, afin de permettre à toutes les cultures et à tous les peuples d'agir de concert pour mettre un riche patrimoine au service du développement de tous les pays. Monsieur le Président, à l'occasion de la réélection de M. Idris, nous tenons à souligner que nous appuyons les réformes institutionnelles et autres initiatives prises pour protéger le folklore et le patrimoine. Nous recherchons des moyens collectifs d'élargir la culture et de protéger le patrimoine de l'humanité. Tout cela est rendu possible par le WIPONET et par d'autres moyens nouveaux mis en place. Cela nécessite cependant un développement des capacités actuelles, étant donné notamment que l'OMPI coopère avec l'OMC, grâce à l'accord conclu entre les deux organisations qui a permis de s'entendre sur les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle. Tout cela suppose aussi un travail continu pour nous permettre, à l'échelle internationale, de relever de manière équilibrée les défis qui se posent à tous. Les pays de la région arabe espèrent consolider leurs relations avec l'OMPI par l'intermédiaire du Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes. Ces dernières années, nous avons vu se tenir un grand nombre de débats, et des progrès ont été accomplis au sein du groupe des pays arabes pour parvenir à une concertation entre les experts de l'OMPI et ceux des pays arabes, ce qui a donné lieu à des réalisations intellectuelles et culturelles et permis la modernisation du système de propriété intellectuelle dans la région. La propriété intellectuelle est aussi un moyen de développer à l'avenir toutes les activités qui contribuent à la fraternité et à l'enrichissement du patrimoine de tous les peuples. Encore une fois, au nom du groupe des pays arabes, j'adresse mes félicitations à M. Idris et lui souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement des tâches qu'il a annoncées dans son exposé."

24. La délégation de la Grèce, parlant au nom de l'Union européenne, des 10 États adhérents et des États associés, a fait la déclaration suivante :

"Au nom de l'Union européenne, des 10 États adhérents et des États associés, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, permettez-moi de vous exprimer mes sincères félicitations, M. Kamil Idris (ou M. 'DG', selon le titre honorifique que Monsieur l'Ambassadeur Sha vous a donné) de votre élection pour un second mandat au poste de directeur général de l'OMPI. Au cours de votre premier mandat, vous avez réussi à faire de la propriété intellectuelle une question d'actualité au niveau international et à la maintenir fermement à cette place. Vous l'avez fait avec impartialité, en tenant compte des intérêts de tous! Nous sommes absolument convaincus que le rôle fondamental que joue l'OMPI dans la croissance économique et le développement sera encore renforcé sous votre conduite éclairée au cours des années à venir. Mon cher ami, soyez assuré du soutien plein et entier de l'Union européenne et de ses pays adhérents durant l'exercice de vos fonctions. Je vous souhaite plein succès dans la direction de cette organisation de la propriété intellectuelle, tâche dont vous vous acquitterez avec la supériorité intellectuelle à laquelle vous nous avez tous habitués."

25. La délégation du Myanmar, parlant au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, je prends la parole au nom des pays membres de l'ANASE qui sont membres de l'OMPI. Les pays de l'ANASE s'associent à la déclaration faite par le Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie. Comme les délégations qui ont parlé avant nous, nous aimerions féliciter M. Idris pour sa réélection pour un deuxième mandat au poste de directeur général de l'OMPI. Le soutien massif reçu par M. Idris en vue de sa réélection témoigne de ses réalisations au sein de l'OMPI et de la confiance que les membres vouent aux qualités qui sont les siennes pour continuer à diriger efficacement l'OMPI. Au nom des pays de l'ANASE, nous aimerions aussi donner à M. Idris l'assurance qu'il pourra compter sur le soutien total des pays de l'ANASE au cours de son second mandat pour mettre en œuvre le programme d'action international relatif aux droits de propriété intellectuelle et contribuer à étoffer ce programme. Je vous remercie.”

26. La délégation de l'Uruguay a fait la déclaration suivante :

“L'Uruguay voudrait exprimer son plaisir et son soutien sans réserve en ce qui concerne la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'OMPI. Nous souhaiterions également faire nôtres les observations formulées par le Brésil au nom du GRULAC et les partager. Nous sommes convaincus que le directeur général a transformé l'OMPI en une organisation plus moderne, efficace et ouverte, plus apte à répondre aux besoins et aux aspirations de ses États membres, en particulier des pays en développement. Les succès obtenus ont incité mon gouvernement à exprimer sa gratitude et son appui au directeur général. Toutefois, le chemin qu'il reste à parcourir n'est pas sans difficultés. Le directeur général doit relever le formidable défi de libérer l'Organisation dans un contexte international très difficile. L'écart technologique et financier entre pays en développement et pays développés ne cesse de se creuser, ce qui réduit les possibilités de recherche-développement et, par conséquent, la possibilité de créer la propriété intellectuelle dans les pays en développement eux-mêmes. Nous assistons tous les jours au transfert de technologie en sens inverse, les scientifiques, chercheurs et cadres hautement qualifiés, formés dans les pays en développement à un coût très élevé, émigrant dans les pays industrialisés où ils exercent leur profession et mettent leurs capacités d'innovation et de création au service de ceux qui ont les moyens de les attirer. Là où existent les moyens leur permettant de progresser dans leur vie professionnelle. De l'avis de mon pays, l'OMPI doit continuer de jouer son rôle de catalyseur en vue de trouver, dans tous ses domaines de compétence, un difficile équilibre entre les intérêts des titulaires des droits de propriété intellectuelle et ceux du public en général. L'OMPI devra également continuer de promouvoir et de faciliter la coopération entre les secteurs privé et public, ainsi que le transfert de technologie, afin de créer des emplois et de la richesse dans les pays en développement et de stimuler et de récompenser la créativité et l'innovation. Nous appuyons M. Idris et son équipe et sommes pleinement convaincus que sous sa direction et grâce à sa vision dans le domaine de la propriété intellectuelle, cette dernière se transformera en un instrument de développement social, économique et culturel qui deviendra une réalité dont nous pourrons tous tirer parti. Enfin, M. Idris, nous vous félicitons pour les succès importants obtenus au cours de votre premier mandat et pour votre réélection bien méritée, et savons que nous sommes en de bonnes mains pour relever les défis posés au cours de votre deuxième mandat. Nous vous souhaitons plein succès”.

27. La délégation de la Mauritanie, parlant au nom des pays francophones d'Afrique, a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, le bilan de ces années écoulées de M. Kamil Idris méritent bien ce témoignage d'estime et cette confiance que l'Assemblée vient de lui manifester de façon unanime. Je crois que tout le monde en est d'accord, ces années ont été des années d'action intense, au cours desquelles l'OMPI a gagné en visibilité, en clarté et en transparence et en efficacité également. Le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique et social s'est raffermi et les avantages de la créativité et de l'innovation, tant pour la vie des êtres humains que pour la vie des peuples, sont de plus en plus reconnus. L'OMPI a largement contribué durant toutes ces années à cet effort de vulgarisation des systèmes de propriété intellectuelle et de ses immenses avantages. La question du développement a été au centre de l'action de l'Organisation et les pays en développement sont davantage conscients des potentialités énormes de la propriété intellectuelle, y compris de leur propre ressource intellectuelle qui était souvent négligée, voire ignorée. Les différents programmes d'assistance technique mis en œuvre au bénéfice des pays en développement expliquent largement cette prise de conscience ainsi que les initiatives du directeur général qui ont montré la place particulière et de plus en plus importante de la propriété intellectuelle dans l'économie du savoir, donc l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de ce bilan largement positif, il n'était que légitime que cette auguste Assemblée renouvelle sa confiance à M. Kamil Idris afin de permettre à notre Organisation de bâtir les acquis accomplis et de réaliser davantage de progrès qui servent en dernier recours le progrès économique et social et contribuent à combler le fossé grandissant entre pays développés et pays en développement. Je lui renouvelle nos félicitations et lui souhaite plein succès dans son nouveau mandat.”

28. La délégation de l'Égypte a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection comme président de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OMPI, de l'Assemblée de Paris et de l'Assemblée de Berne. J'aimerais aussi souscrire à la déclaration faite par la Zambie au nom du groupe des pays africains.

“C'est avec un très grand plaisir que j'adresse à M. Kamil Idris les sincères félicitations de l'Égypte pour sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI pour la période 2003-2009. C'est naturellement un très grand honneur pour nous que M. Idris soit à la fois enfant de l'Afrique et enfant du monde arabe. Il est aussi ressortissant d'un pays qui occupe une place particulière pour l'Égypte; il s'agit du Soudan, pays avec lequel l'Égypte entretient des relations amicales de longue date. M. Idris, ressortissant d'un pays en développement, a réalisé des progrès importants dans un domaine sensible des activités internationales, qui a acquis, au cours des dernières années, une importance particulière. Il a pu obtenir des résultats majeurs appréciés par tous les pays. Nous le félicitons pour avoir assumé de telles responsabilités et accepté de continuer avec le même dynamisme et la même persévérance.

“Lorsque M. Idris a été élu pour la première fois directeur général de l'OMPI en 1997, les pays en développement, qui constituaient la majorité des États membres de l'OMPI, devaient faire face à un défi fondamental face à la nécessité de satisfaire aux nouvelles obligations internationales dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces obligations nécessitaient d'importantes réformes sur le plan législatif et réglementaire

ainsi que sur celui des structures. À cet égard, M. Idris s'est attaché à élargir les activités de coopération pour le développement de l'OMPI en participant au processus de modernisation de l'infrastructure de la propriété intellectuelle des pays en développement, en renforçant l'efficacité des institutions nationales responsables et en fournissant une formation au personnel technique pour lui permettre de traiter des questions nouvelles et complexes. J'aimerais, à cet égard, rendre un hommage particulier au Bureau pour la coopération pour le développement avec les pays arabes, qui a su répondre rapidement aux demandes croissantes des pays arabes, y compris l'Égypte.

“Comme directeur général, M. Idris a lancé de nombreuses initiatives pour répondre aux besoins des pays en développement, par exemple le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'OMPI, qui comprend un projet ambitieux en matière de techniques de l'information, le WIPONET, dont l'objectif est de réduire la fracture numérique et d'aider les pays en développement à utiliser au maximum les techniques de l'information dans le domaine de la propriété intellectuelle. Une autre grande initiative a été la création de l'Académie mondiale de l'OMPI, dont la réussite – en particulier s'agissant de l'enseignement à distance – atteste les vastes besoins de ces pays dans le domaine de la formation et de l'enseignement de la propriété intellectuelle. Un troisième exemple est le développement des activités relatives aux PME, qui sont considérées comme l'épine dorsale de nombreuses économies nationales, en particulier dans les pays en développement.

“En outre, M. Idris est parvenu à intégrer, pour la première fois, dans le travail de fond réalisé par l'OMPI, des questions particulièrement pertinentes pour les pays en développement, telles que les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. La création du comité intergouvernemental représente aujourd'hui une référence dans le traitement de ces questions au niveau international.

“Certaines des réalisations mentionnées se sont inscrites dans le cadre du processus global de modernisation engagé par l'OMPI sous la direction de M. Idris, compte tenu de l'importance grandissante de la propriété intellectuelle dans les économies fondées sur le savoir et en réponse aux défis découlant des progrès techniques incessants, avec pour objectif de faire de la propriété intellectuelle un instrument de transfert de technologie, de développement économique et de prospérité pour tous.

“Enfin, la délégation de l'Égypte aimerait faire part de sa confiance totale dans le directeur général de l'OMPI; nous lui adressons tous nos vœux de réussite et espérons que l'OMPI continuera à se développer pour pouvoir faire face aux enjeux futurs, parmi lesquels figure au premier plan la promotion de l'intégration du développement dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes relatives à la propriété intellectuelle, tout en tenant dûment compte des stades différents de chaque pays au niveau social et en termes de développement, en tirant parti de la souplesse disponible pour faire face aux obligations internationales et en renforçant la capacité du pays à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de politiques relatives à des domaines majeurs tels que l'environnement ou la santé.”

29. La délégation de l'Inde a fait la déclaration suivante :

“La délégation de l'Inde se joint aux autres délégations pour féliciter M. Kamil Idris de sa nomination au poste de directeur général de l'OMPI pour un

second mandat et lui souhaite tout le succès possible dans cette entreprise. Nous sommes heureux qu'un représentant d'un pays en développement ait été élu à la tête de cette importante organisation. L'Inde se réjouit de poursuivre sa participation active à toutes les activités de l'OMPI sous la direction compétente de M. Idris, de façon à ce qu'ensemble nous puissions faire avancer notre cause commune, à savoir optimiser la force de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique. Le premier mandat de M. Idris en tant que directeur général a coïncidé avec une étape très importante des relations économiques internationales. Aujourd'hui, la mondialisation est un fait inéluctable, dont nous devrions tirer avantage dans l'intérêt de tous plutôt que de nous y opposer. Le contexte économique mondial est en rapide évolution. La difficulté aujourd'hui consiste à tirer parti des puissantes forces de la mondialisation pour accélérer la croissance et le développement. Il est particulièrement important que cette évolution apporte des avantages manifestes et tangibles aux pays en développement. Le premier mandat de M. Idris a également coïncidé avec le moment où les pays en développement ont commencé à mettre en œuvre les nouvelles obligations qui leur incombaient en vertu de l'Accord sur les ADPIC. Cette période a également vu l'expansion rapide de la propriété intellectuelle dans de nouveaux domaines comme celui des techniques de l'information et de la communication, des ressources génétiques, des obtentions végétales, de l'alimentation et des savoirs traditionnels, domaines qui ont d'importantes répercussions sur les intérêts primordiaux des pays en développement. La protection de la propriété intellectuelle fait aujourd'hui partie intégrante du développement économique. L'économie du savoir peut jouer un rôle majeur dans le développement et dans la lutte contre la pauvreté. Contrairement à l'économie fondée sur la production manufacturière, la nouvelle économie devrait plus facilement permettre aux pays en développement d'obtenir des taux de croissance et des bénéfices plus élevés grâce à leur base de connaissances. Si la part du secteur d'activités fondé sur le savoir augmente par rapport à l'ensemble du secteur industriel d'un pays en développement, les exportations à forte valeur ont plus de chance d'augmenter. Par conséquent, il faut stimuler la créativité dans les pays en développement. C'est ainsi que l'Inde a augmenté ses investissements dans la recherche et développement en centres tant publics que privés. Le nombre de brevets octroyés à des ressortissants de l'Inde a globalement augmenté. Le CSIR, en Inde, a obtenu 56 brevets en dehors de l'Inde en 2000-2001, contre 10 il y a 10 ans. À plusieurs occasions, le CSIR est parvenu à conclure des accords avec des multinationales ou des entreprises locales pour l'exploitation sous licence de ses brevets. L'industrie pharmaceutique de l'Inde étudie actuellement les possibilités de mettre en place des accords de licence avec des entreprises homologues des pays développés. Le système de propriété intellectuelle a le potentiel nécessaire pour promouvoir et accélérer les progrès techniques, le développement socioculturel et la croissance économique. Il faut toutefois veiller à conserver un juste équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits et ceux de la société dans son ensemble. La protection de la propriété intellectuelle doit par conséquent, dans chaque pays, cadrer avec le stade de développement de ce pays et être adaptée à ses particularités économiques et sociales. M. Idris a fait montre d'un grand dynamisme à la tête de l'OMPI, pour son entrée dans le nouveau millénaire. Il s'est employé à faire prendre conscience de l'importance de la propriété intellectuelle pour le bien-être de la société dans son ensemble. Plus important encore, dans le cadre de l'assistance de l'OMPI aux pays en développement dans ce domaine, il a fait en sorte que les questions de propriété intellectuelle soient continuellement prises en compte dans le processus de développement. Nous souhaitons à nouveau féliciter M. Idris du renouvellement de son mandat de directeur général et nous lui présentons tous nos vœux de réussite."

30. La délégation du Bénin, parlant au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA), a fait la déclaration suivante :

“C’est pour moi un grand honneur de m’adresser au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA) à la 14<sup>e</sup> session extraordinaire de l’Assemblée générale de l’OMPI, session essentiellement consacrée à la reconduction du directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), M. Kamil Idris, qui a consacré plusieurs années de travail ardu à la tête de l’OMPI.

“Permettez-moi de rappeler ici que le directeur général de l’OMPI, dans son récent ouvrage intitulé ‘La propriété intellectuelle, un puissant outil de développement’, a réaffirmé sa conviction que la propriété intellectuelle est un puissant outil de développement qui n’est malheureusement toujours pas utilisé de manière optimale par tous les pays.

“Dans cet esprit, il a veillé à la formulation rapide et à la mise en œuvre des engagements de l’OMPI en faveur des PMA, qui, par ma voix lui adressent leurs sincères remerciements.

“En effet, grâce à son dévouement et surtout à un travail acharné, notre Organisation a réalisé beaucoup de progrès. Nous ne pouvons qu’en être fiers. Il est donc normal qu’une personne qui s’est donnée corps et âme à notre Organisation puisse continuer de la diriger pour des succès encore plus éclatants.

“Ayant toujours milité pour le développement ascendant de l’OMPI, il est bien placé pour cerner les subtilités de ce processus et faire en sorte que l’OMPI contribue à la mise en place des mécanismes de la propriété intellectuelle, générant la prospérité économique et la paix.

“Si l’OMPI est aujourd’hui une Organisation citée en exemple, c’est bien grâce au dynamisme de son directeur général et de son équipe.

“En effet, l’OMPI a contribué à la création d’institutions dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la coopération pour le développement.

“Je voudrais donc rendre un hommage particulier au directeur général de l’OMPI non seulement pour ses qualités exceptionnelles, mais également pour les efforts qu’il a développés pour réformer l’Organisation, apporter du sang neuf, donner une nouvelle impulsion aux travaux du Secrétariat et élaborer de nouveaux programmes, y compris le programme relatif aux PMA qui a été revu en fonction des défis de notre époque.

“Dans le monde entier, l’OMPI symbolise non seulement la volonté de protéger et de promouvoir l’innovation, mais également le progrès et la paix. Tous les efforts de l’Organisation sont renforcés par son intention de protéger le produit de l’intelligence humaine et celui du développement.

“Cet engagement moral ne peut pas reposer uniquement sur des abstractions mais sur un véritable service proposé aux peuples. Nous pouvons affirmer que c’est ce à quoi s’adonne aujourd’hui l’OMPI en faveur des PMA.

“L’OMPI s’intéresse au développement et à la promotion des peuples dans les pays les moins avancés.

“C’est la raison pour laquelle elle élabore une nouvelle carte de développement des PMA, qui permettra, et c’est le grand vœu des PMA, un réel transfert des connaissances ainsi qu’une protection effective de leur savoir, connaissances traditionnelles, patrimoine, culture, folklore et ressources génétiques.

“Les PMA qui ont déjà beaucoup bénéficié des initiatives hardies de M. Kamil Idris au cours de son premier mandat, attendent davantage du second qui lui permettra certainement de parachever l’œuvre salubre en faveur des PMA.

“Pour terminer, encore une fois, les PMA, par ma voix réaffirment leur soutien ferme et indéfectible au directeur général et lui souhaitent plus de succès au cours de son deuxième mandat à la tête de l’OMPI.

31. La délégation du Mexique a fait la déclaration suivante :

“Permettez-moi de saisir cette occasion de réitérer combien le Gouvernement du Mexique approuve la gestion menée jusqu’à présent par M. Kamil Idris et sa réélection amplement méritée. Sa vision d’avenir stratégique a permis la réalisation de toutes les activités de notre Organisation. Il a cherché à l’orienter vers la promotion des régimes de propriété intellectuelle pour qu’ils servent d’instruments au développement économique, social et culturel des pays. Nous espérons qu’au cours des six prochaines années M. Kamil Idris continuera de privilégier les programmes de coopération au développement, l’établissement d’un régime *sui generis* de protection des savoirs traditionnels et du folklore, ainsi que le renforcement des droits d’auteur et droits connexes. Monsieur le Président, l’appui du Mexique à M. Idris est apporté non seulement par le gouvernement, mais également par les institutions et organisations publiques et privées liées aux activités de notre Organisation. C’est pour cette raison, qu’avec votre autorisation, je céderais ici la parole à Mme Emilia Carranza, qui est avec nous ce matin; vice-présidente de l’Association nationale des interprètes du Mexique, elle souhaiterait transmettre un très bref message.”

“Monsieur le Président, nous avons le plaisir, au nom des artistes et interprètes du Mexique, de vous saluer et de partager avec vous et avec M. Kamil Idris l’immense satisfaction et la fierté d’avoir mené à bien la réforme de la loi fédérale sur le droit d’auteur suscitée par notre association. M. Idris nous encourage dans nos efforts à reconnaître l’importance que vous attachez à la protection et au développement des droits des créateurs, ainsi que son appui au maintien du thème de l’audiovisuel à l’ordre du jour des assemblées. Aussi, entre autres motifs, nous approuvons de nouveau sa gestion et nous nous félicitons de sa réélection en lui réitérant notre appui infaillible et solidaire.”

32. La délégation du Maroc a fait la déclaration suivante :

“Tout d’abord je voudrais appuyer la déclaration de la délégation de la Zambie au nom du Groupe africain, et de la délégation des Émirats arabes unis au nom du Groupe arabe. C’est un honneur pour moi d’associer le Royaume du Maroc à l’unanimité des membres de l’OMPI, qui se sont exprimés avant moi, en faveur de la réélection du Dr. Kamil Idris. Des manifestations de soutien massives à la candidature de M. Idris expriment aussi bien lors des dernières Assemblées des États membres, que dans la dernière réunion du Comité de coordination, l’appréciation unanime pour la qualité de la direction et le ‘management’ menés par Kamil Idris et l’importance des profonds

changements effectués en matière de diversité, de clarté, de simplicité et de visibilité des activités de l'organisation. Si ces dernières années ont été un 'success story', les années à venir seront certainement un "challenge", que M. Kamil Idris relèvera avec succès grâce au brio que nous lui connaissons. La réélection de M. Kamil Idris est un motif de satisfaction pour nous en tant que membre de l'OMPI. Elle est plus, elle est également un motif de fierté pour nous, en tant que pays en développement, en tant qu'africains, et en tant qu'arabes. Grâce à sa vision, M. Idris a donné une dimension consensuelle aux enjeux de la propriété intellectuelle transcendant les diversités intellectuelles, les diversités culturelles, les clivages politiques et les différences de développement faisant de ces facteurs un atout de convergence universelle qui ont fait de la doyenne des organisations, la plus dynamique des organisations internationales. En cette heureuse occasion je voudrais, Monsieur le Président, lui présenter mes sincères félicitations et celles de mon pays en lui souhaitant plein succès dans les fonctions de ce nouveau mandat. Je suis convaincu que M. Idris continuera à conforter, à confirmer et à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'instrument positif de développement économique, social et culturel. À cet égard, il est de notre responsabilité, nous tous, États membres de cette organisation, de lui faciliter la tâche et de lui assurer les moyens susceptibles de lui permettre de s'acquitter de sa mission avec succès comme cela avait été le cas durant les six dernières années. Je vous remercie Monsieur le Président."

33. La délégation du Venezuela a fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Président, ma délégation souhaite vous témoigner notre plaisir de vous voir présider de nouveau les travaux de cette assemblée extraordinaire qui, à n'en pas douter, seront fructueux. M. Idris, le Venezuela souhaite faire part publiquement de sa satisfaction pour votre réélection pour la période 2003-2009 et vous féliciter en particulier pour votre sagesse et votre pouvoir de conviction qui font que, en dépit des difficultés financières, scientifiques et techniques et des forces de la mondialisation actuelle, l'OMPI doit être au service du bien-être commun de l'humanité sans exclusion d'aucune sorte et tenir lieu d'instance tournée vers l'action pour les pays en développement, ce qui constituerait une véritable contribution à la paix. Votre vision dynamique et votre engagement en faveur de la réalisation des objectifs que vous avez fixés pour l'Organisation, ainsi que votre conviction selon laquelle la propriété intellectuelle est un élément fondamental pour le développement mondial méritent notre soutien et nous nous associons à cet égard à la déclaration faite par le Brésil au nom du GRULAC. Outre l'expérience et les nombreuses distinctions académiques de M. Idris, notre décision est essentiellement motivée par la nouvelle présentation du programme et budget visant à moderniser et à rendre plus transparents les travaux de cette maison, votre préoccupation pour certaines questions en rapport avec les aspirations des pays en développement en matière de solutions *sui generis* pour la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et de folklore, les programmes en faveur des PME fondés sur la conviction que les petites et moyennes entreprises sont génératrices d'emplois et porteuses d'innovations techniques créatives bien que méconnues, ainsi que la stratégie globale de l'OMPI en ce qui concerne la révolution de l'Internet qui non seulement accélère la communication de l'information mais également permet aux États membres de tirer le meilleur parti des avantages offerts par le système de la propriété intellectuelle pour leur développement. Le renforcement des services importants assurés par l'OMPI dans le cadre de la coopération internationale pour le développement passe sans nul doute par l'intensification de la collaboration pour consolider les systèmes nationaux et régionaux de propriété intellectuelle, afin qu'ils puissent contribuer avec plus d'efficacité et d'efficacé aux programmes nationaux, en

particulier dans les domaines non protégés. À cet égard, nous avons bon espoir que vous appuierez notre demande en faveur d'une augmentation des ressources consacrées à la coopération et à l'assistance technique. Nous ne doutons pas que, dans votre manière nouvelle d'aborder la question du renforcement des systèmes de protection, vous prendrez pleinement en considération les préoccupations des pays en développement pour faire du système de protection de la propriété intellectuelle une véritable porte ouverte pour ces pays. Nous l'avons déjà dit à des précédentes occasions. La principale critique adressée contre ce renforcement des droits de propriété intellectuelle est qu'il pourrait aboutir à protéger les pays innovants et créateurs de nouvelles technologies au détriment des autres pays, qui se verraient réduits au rang de simples importateurs. La prise en considération réelle des préoccupations sociales dans un nouveau système juridique de propriété intellectuelle est un défi pour cette organisation. Nous plaçons nos espoirs dans l'OMPI et dans votre direction, Monsieur le Directeur général, pour qu'un futur système international des brevets réponde aux demandes des États membres d'une manière juste et équitable, car nous sommes également convaincus qu'un système harmonisé dans un contexte d'où l'équilibre et l'équité seraient absents porterait réellement préjudice aux pays en développement. Monsieur le Président, il nous semble opportun de réaffirmer la volonté de faire de la propriété intellectuelle un instrument de développement moyennant l'innovation, le transfert de technologie et l'assouplissement de l'application des politiques publiques, et notamment dans le domaine de la santé. Enfin, notre délégation souhaite exprimer sa gratitude à tout le personnel de cette organisation pour son efficacité, son professionnalisme et sa compétence, facteurs cruciaux qui permettront, nous le souhaitons, de récolter les fruits de la nouvelle gestion de M. Kamil Idris, avec l'assurance de la collaboration toujours utile et opportune du Venezuela."

34. La délégation du Kenya a fait la déclaration suivante :

"Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole. Ma délégation a l'honneur de s'associer à la déclaration faite par le coordinateur du groupe des pays africains. M. Kamil Idris mérite sa réélection à l'unanimité. Son bilan est parfait, exemplaire et s'est révélé très bénéfique pour nous tous. Ses programmes ont été novateurs, décisifs et utiles et nous nous enorgueillons des résultats obtenus par notre frère africain du Soudan voisin. Monsieur le Président, M. Idris a bien voulu nous guider au cours de son premier mandat au poste de directeur général et nous sommes très satisfaits de ses réalisations remarquables et dynamiques : qu'il s'agisse de l'élaboration du plan d'action dans le domaine numérique, de la création de l'Académie mondiale, ou de la mise en place du programme destiné aux petites et moyennes entreprises, domaine extrêmement important pour les pays en développement, dont le mien. En fait, il a, durant son premier mandat, transformé l'OMPI, démythifier la propriété intellectuelle qu'il a entrepris de faire non seulement comprendre mais aussi utiliser. Nous sommes heureux de vous confirmer, M. Idris, que votre conviction que la propriété intellectuelle est un instrument du développement a reçu un écho favorable et que nous comptons maximiser son utilisation. Nous vous remercions de votre vision d'avenir, de votre appui permanent à nos offices régionaux et nationaux de propriété intellectuelle, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, ainsi que d'inscrire les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore à l'ordre du jour international de la propriété intellectuelle. Monsieur le directeur général, nous vous félicitons de votre réélection et réaffirmons notre espoir et notre confiance, tout en vous assurant de notre soutien et de notre coopération à l'aube de ce deuxième mandat."

35. La délégation du Gabon a fait la déclaration suivante :

“La délégation gabonaise voudrait vous dire, par ma voix, qu’elle se réjouit, de prendre part à la vingt-neuvième session de l’Assemblée générale de l’OMPI.

“Elle voudrait saisir ensuite cette belle occasion pour appuyer l’intervention de la délégation de la Zambie, au nom du groupe africain, et féliciter le Directeur Général, Monsieur Kamil Idris, et l’ensemble de ses collaborateurs, pour la qualité de l’œuvre accomplie depuis bientôt six ans à la tête de cette prestigieuse institution qu’est l’OMPI. Elle salue les efforts fournis notamment dans le domaine de la coopération pour le développement.

“Nous saluons la reconduction, pour un second mandat, de Monsieur le Directeur général, ainsi que sa brillante élection, car depuis sa nomination à la tête de l’OMPI, en 1997, les ressources consacrées à cette coopération ont connu un accroissement sans précédent, ce qui a favorisé l’assistance technique que l’OMPI apporte aux pays en développement. Dans ce domaine particulier, nous souhaitons évoquer trois réalisations, entre autres :

“La création de l’Académie mondiale de l’OMPI. Cette dernière a permis à plusieurs pays en développement d’assurer la formation de leurs cadres, grâce aux programmes de formation en ateliers, séminaires ou à distance.

“Le projet WIPONET, dont le Gabon vient de recevoir les équipements offrira bientôt à mon pays l’opportunité de se connecter à cet important réseau de communication mondiale. Il va de soi que, de l’acquisition de l’outil informatique et de l’Internet, ainsi que de l’accès aux nouvelles technologies, dépend aujourd’hui le développement des pays.

“La mise en place du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Le Gabon vous félicite pour cette initiative salubre qui pourrait aboutir à la mise en valeur de notre folklore, de nos savoirs traditionnels et de nos ressources génétiques. Les conclusions définitives qui pourront en résulter devraient favoriser la création d’un cadre juridique approprié devant conduire à la valorisation de ce que la majorité de nos pays ont de plus cher : nos identités culturelles.

“Le Gabon non seulement dispose d’un riche patrimoine culturel mais a aussi toujours joué un rôle actif dans la protection et la préservation de ce patrimoine. C’est ainsi qu’il a été l’un des principaux acteurs de la création de l’OAPI, première organisation régionale de la propriété intellectuelle, qui a fêté ses 40 ans, le 13 septembre dernier à Libreville. Tout comme il a été l’un des pères fondateurs d’un projet, que nous espérons dynamique dans le futur, qui vise à regrouper toute la richesse de la civilisation Bantou - vous savez que cela concerne plus de 200 millions d’africains - ce projet est réuni dans le CICIBA. C’est pourquoi, toute réflexion pouvant aboutir à la lutte contre l’exploitation illicite de ce patrimoine revêt une importance capitale pour nous.

“Outre ces différentes réalisations, la présence de Monsieur Kamil Idris à la tête de l’OMPI a grandement motivé les adhésions et signatures des pays en développement aux traités et conventions administrés par l’OMPI. Le Gabon pour sa part, déjà partie à nombre de ses traités, vient d’adhérer en avril dernier, à l’Arrangement de la Haye

concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Le dépôt de l'instrument d'adhésion à ce traité sera faite auprès de l'OMPI dans les prochains jours.

“Votre ambition de faire de l'OMPI une organisation phare du système des Nations Unies doit aussi être mentionnée à votre actif. La construction de nouveaux bâtiments afin d'abriter les services de l'OMPI en est une parfaite illustration.

“La délégation gabonaise souhaite vivement continuer à bénéficier de la bienveillance de l'OMPI et de son appui dans la mise en œuvre de certains de ses projets touchant à la promotion de la propriété intellectuelle, notamment de la mise en place du Bureau de droit d'auteur. Cette structure qui a pour rôle de défendre les intérêts des artistes et autres créateurs des œuvres de l'esprit, lui fait grandement défaut.

“Monsieur le Directeur général, recevez nos chaleureux encouragements pour ce nouveau mandat et nos meilleurs vœux de succès encore plus grands pour l'avenir.”

36. Le président de l'Assemblée a souhaité honorer Madame Kamil Idris, en soulignant son mérite pour son soutien constant envers son mari.

37. La délégation de l'Éthiopie a fait la déclaration suivante :

“Ma délégation s'associe également sans réserve à la déclaration faite par la délégation de la Zambie au nom du groupe des pays africains au sujet de la nomination de M. Kamil Idris pour un second mandat à la direction générale de l'OMPI.

“Au cours de la trente-septième session des assemblées de l'OMPI, les États membres de cette organisation ont exprimé leur plein soutien à la réélection de M. Kamil Idris. À cette occasion, ma délégation a fait part de sa profonde satisfaction à l'égard des réalisations considérables de M. Idris au cours de son premier mandat et s'est prononcée en faveur de sa réélection pour un second mandat. Par ailleurs, à la quarante-neuvième session du Comité de coordination de l'OMPI, les États membres ont unanimement soutenu la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'OMPI pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 30 novembre 2009. C'est donc un grand honneur pour moi que de saluer avec une immense satisfaction la nomination de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'OMPI. Le connaissant personnellement depuis longtemps, je dois rendre un hommage particulier à l'action remarquable qu'il a menée pour réformer l'Organisation et insuffler un perpétuel dynamisme aux travaux du Secrétariat.

“La réélection de M. Idris, grâce au soutien unanime des États membres de l'OMPI, témoigne clairement de son dévouement et des objectifs remarquables atteints au cours de son premier mandat. Dirigée et guidée par M. Idris, l'OMPI a connu des changements sans précédents sur le plan de ses résultats et de ses objectifs. La création de l'Académie mondiale en tant qu'institution centrale de coordination du développement des ressources humaines, le projet de réseau mondial d'informations sur la propriété intellectuelle (WIPONET), qui contribue largement aux progrès en matière d'échange d'informations précieuses sur la propriété intellectuelle ainsi qu'aux relations entre offices de propriété intellectuelle des États membres, l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, le programme mis en place à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME), le programme d'assistance technique à l'élaboration et à l'application de la législation sur la propriété intellectuelle ainsi qu'à la création ou au renforcement d'institutions et de structures administratives saines, représentent certaines

des réalisations remarquables de l'OMPI sous la direction de M. Idris. Les activités de coopération technique de l'OMPI qui visent à soutenir les efforts de développement dans les secteurs sensibles et à découvrir de nouveaux domaines et de nouveaux types d'assistance en matière de développement dans les nouveaux domaines de la propriété intellectuelle méritent également d'être saluées.

“L'ensemble des efforts de l'Organisation sont grandement renforcés par son engagement manifeste à protéger le produit de l'intelligence de l'homme et celui du développement et les activités menées à cette fin. Pour la première fois dans l'histoire de cette organisation, la vision du directeur général, M. Idris, ‘la propriété intellectuelle, instrument de création de richesses’ a été unanimement approuvée à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), organisée à Bruxelles. Cet engagement moral continue à caractériser les travaux de l'OMPI aux yeux de ceux qui se tournent principalement vers l'Organisation pour solliciter son aide et dépendent d'elle en la matière. Cette autorité morale ne saurait se construire sur des abstractions; elle repose sur un service réel fourni aux nations. À l'heure actuelle, c'est ce que fait l'OMPI en faveur des PMA du monde entier dans le cadre de son programme international d'aide concrète aux PMA. Par le biais de sa mission, de ses objectifs et des diverses activités qu'elle mène dans différents pays, l'Organisation met ses théories à l'épreuve en les concrétisant par des mesures.

“Les initiatives en faveur du développement ne pouvant répondre aux besoins, priorités et situations particulières des différents États, aucune théorie ni aucun ensemble de priorités ne peut s'appliquer à tous les pays simultanément. C'est en cela que repose l'importance et le caractère unique de la démarche novatrice adoptée par l'OMPI dans le cadre de ses plans d'action ciblés par pays en faveur des PMA, qui visent à fournir une assistance adaptée aux besoins spécifiques de chaque pays. Le développement nécessitant un perpétuel équilibre des priorités, une mise en avant et réévaluation continuelle des besoins et des politiques, le rôle du dirigeant est capital. À cet égard, nous saluons vivement la contribution de M. Kamil Idris à ces réalisations dans le cadre de ses fonctions à la tête de l'OMPI.

“Si nous rendons hommage au directeur général pour ses réalisations passées, nous ne doutons pas qu'il continuera de défendre les intérêts des pays en développement et notamment des pays les moins avancés. La propriété intellectuelle doit être accessible à tout un chacun de façon à ce que les gouvernements, le secteur privé et la population dans son ensemble puissent mieux comprendre le rôle qu'elle peut jouer en matière de développement social, culturel, technologique et économique. L'OMPI doit davantage renforcer ses initiatives en vue d'aider les pays en développement à tirer parti de leur créativité, à récolter les fruits de la créativité de leurs citoyens ainsi que de ceux du monde extérieur.

“Enfin, je conclurai en présentant mes vœux de réussite à M. Kamil Idris pour son second mandat à la tête de l'Organisation.”

38. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait la déclaration suivante :

“L'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Kevin Moley, m'a demandé de vous transmettre ses félicitations ainsi que celles du Gouvernement des États-Unis. M. Moley n'a pas été en mesure de se joindre à nous, ce jour étant celui de la commémoration solennelle du Jour des morts aux États-Unis.

“Les États Unis d’Amérique m’ont demandé de vous faire part de leur satisfaction quant à la vision et aux réalisations du directeur général et du fait qu’ils se réjouissent à la perspective de travailler avec M. Kamil Idris au cours des prochaines années. Je crois pouvoir dire la même chose à plusieurs parties prenantes de l’OMPI, de nationalité américaine.

“Brièvement, et à titre personnel, j’ai appris pas mal de choses sur le rôle de meneur aux côtés du directeur général.

“Le meneur est celui qui sait apprécier la situation sur le terrain et les dangers; c’est quelqu’un dont la longue expérience et l’intuition aiguë lui permettent de savoir comment faire face aux événements. Cette personne rassemble son équipe d’appui et ses compagnons pour s’aventurer sur de nouveaux territoires. Des dangers et des difficultés inattendues peuvent les y attendre; les habitants peuvent ne pas les comprendre, voire leur être hostiles.

“Certaines personnes de son entourage peuvent avoir des idées et des besoins différents des siens, mais aussi différents, et même très différents, de ceux des autres personnes de son entourage. Toutes les expéditions dignes d’être entreprises se heurtent à de tels obstacles ainsi qu’au doute et à l’inertie.

“Il faut une personne capable de percevoir le but – pas uniquement l’endroit d’où vient le groupe ou celui vers lequel il se dirige actuellement, mais celui où il devrait aller et ce qu’il doit faire pour atteindre ce but. Il faut aussi une personne dotée d’éloquence et de charisme capable de tous nous regrouper. M. Kamil Idris est cette personne.”

39. La délégation de l’Australie a fait la déclaration suivante :

“Comme les autres qui m’ont précédé, j’aimerais exprimer mon soutien sans réserve à M. Kamil Idris et le féliciter à l’occasion de sa réélection au poste de directeur général. Je m’exprime au nom du Gouvernement australien et en celui de l’ambassadeur d’Australie, M. David Spencer, qui regrette profondément de ne pas être parmi nous cet après-midi.

“L’Australie est convaincue qu’en tant que directeur général, M. Idris pourra poursuivre la mission importante qui lui incombe, à savoir promouvoir la propriété intellectuelle dans tous les secteurs de la société et toutes les régions du monde. L’Australie appuie cette action sans réserve.

“L’Australie a aussi soutenu fermement les réformes mises en place par M. Idris ces six dernières années. Elle s’est félicitée de l’accent mis sur l’amélioration de la transparence, de la modernisation et de la reddition des comptes et sur des projets axés sur les résultats.

“Nous apprécions également la volonté résolue du directeur général d’affronter les problèmes immédiats que pose le fonctionnement efficace du système de propriété intellectuelle au niveau international et d’appliquer une réflexion stratégique à long terme. L’Australie réaffirme son engagement à participer aux réunions organisées par l’OMPI en vue d’harmoniser les lois de propriété intellectuelle, de participer à des débats sur de nouvelles questions et de fournir une assistance technique selon qu’il conviendra.

“La région Asie-Pacifique présente, bien entendu, pour nous un intérêt primordial et nous avons été heureux de mettre en œuvre un certain nombre de projets dans le cadre de notre plan d’action ciblé au niveau régional.

“En conclusion, Monsieur le président, j’aimerais réaffirmer le soutien résolu apporté par l’Australie à M. Kamil Idris. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer d’appuyer le programme de travail de l’OMPI au cours du prochain mandat du directeur général.”

40. La délégation du Canada a fait la déclaration suivante :

“J’ai tout particulièrement le plaisir, au nom du Canada, de faire écho à la déclaration de notre coordonnateur régional, à savoir le Portugal, parlant au nom du groupe régional B, ainsi qu’aux déclarations des autres délégations – et, à n’en pas douter, de celles qui vont prendre la parole – pour appuyer et saluer le rôle de chef de file que va assumer M. Idris pour un second mandat.

“Selon le Canada, son premier mandat a été une réussite incontestable. Une réussite pour un certain nombre de raisons que les membres ont omis de mentionner. Premièrement, je pense qu’il a fait preuve, à la tête de l’Organisation, de sagesse et de finesse, ce qu’a fait si bien remarquer le représentant des États-Unis il y a quelques instants. La manière dont il dirige l’Organisation témoigne de sa grande expérience. L’expérience et la capacité de donner des impulsions sont indispensables et étroitement liées. Il a non seulement la vision d’avenir que tout dirigeant d’une organisation multilatérale comme la nôtre doit faire transparaître, mais il sait aussi être véritablement attentif aux personnes et à leurs relations mutuelles.

“Sur un plan plus personnel, j’ai constaté qu’à tous les niveaux de l’Organisation, il se comporte de la même manière avec ses adjoints qu’avec d’autres personnes de l’Organisation et, cela fait, à mon avis, bien ressortir sa volonté de faire de cette organisation une organisation pour tous et de donner à chacun l’espace dont tous les membres, ainsi que ceux qui font fonctionner l’Organisation à tous les niveaux ont besoin pour faire de l’OMPI une organisation efficace. Cela est d’autant plus frappant lorsqu’on voit également certains problèmes auxquels sont confrontées quelques organisations apparentées.

“Deuxièmement, je pense qu’il a été capable d’établir un véritable dialogue avec les États membres, comme cela a été indiqué il y a quelques instants. Il est pour nous quelqu’un qui a privilégié l’inclusion et non l’exclusion. Comme je l’ai déjà dit, je pense qu’il traite tous les membres sur un pied d’égalité et que la transparence et le fonctionnement internes, si vous le voulez bien, est quelque fois décrit à Genève de manière judicieuse comme étant de nature procédurale; cela étant il me semble que si l’on ne prête pas attention aux questions de procédure, il est parfois difficile de parvenir, en fin de compte, à des résultats quant au fond et aux orientations à suivre. Une organisation qui ne règle pas les questions de procédure en subira les conséquences.”

“Troisièmement, il n’a pas hésité à réformer certains des rouages de l’institution, ce qui était, je crois, nécessaire lorsqu’il a débuté son premier mandat. Aucune organisation, quels que soient ses antécédents, ne peut rester efficace sans avoir les moyens et le courage de s’adapter à l’évolution de l’environnement dans lequel elle

évolue. Il a ainsi, avec ses collaborateurs, permis à l'Organisation de rester performante en s'adaptant aux changements.

“Quatrièmement, il a déployé des efforts inlassables pour sensibiliser le public du monde entier à la question complexe de la propriété intellectuelle. Cela signifie que des personnes vivant dans des endroits parmi les plus reculés de la planète peuvent non seulement comprendre mais également apprécier, défendre et, en fin de compte, promouvoir. Il n'est pas toujours évident de penser que des gens à l'extérieur de Genève peuvent comprendre facilement ce que cette organisation s'efforce de faire. Mais lorsqu'un ambassadeur de haut rang rend le sujet non seulement compréhensible mais également pertinent pour la vie de telle ou telle personne ou de telle ou telle collectivité, voire d'un pays entier, la performance de l'Organisation ne peut qu'en être renforcée. Je crois également que, lorsqu'on considère les projets relatifs aux techniques de l'information et les autres activités mises en œuvre jusqu'ici pour faire connaître la mission même de l'OMPI, on peut estimer qu'il s'agit d'un succès car plus l'assistance apportée aux pays en développement est ciblée, plus elle est efficace.

“Enfin, en digne fils de l'Afrique, je pense que l'énergie et la compétence dont il a fait preuve à la tête de cette grande institution multilatérale sont source de fierté pour son continent. Et je sais comme tout un chacun que lorsqu'on cherche un directeur général, on place la compétence avant les considérations régionales ou géographiques. Cela étant, je pense qu'il est inévitable de voir briller dans les yeux de mes collègues africains et des membres des délégations des pays africains une lueur de fierté devant la position occupée actuellement par M. Idris. Et cela augure bien non seulement de l'avenir de notre Organisation ou du directeur général personnellement mais également du continent africain, non seulement à l'OMPI mais aussi dans les plus hautes instances du monde multilatéral. Je pense qu'il faut voir là un succès plus personnel. Je suis convaincu que Kamil, si vous le permettez, était l'homme de la situation lorsqu'il a entamé son premier mandat. Il est toujours l'homme de la situation à l'aube de son deuxième mandat et le Canada se tiendra à ses côtés tout au long de son parcours.”

41. La délégation de l'Allemagne a fait la déclaration suivante :

“J'aimerais me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, M. Idris, pour votre réélection au poste de directeur général de l'OMPI. Les porte-parole du groupe B et de l'Union européenne ont déjà souligné la compétence et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé l'Organisation.

“En ce qui concerne mon pays, la promotion et la protection des droits de propriété intellectuelle revêtent une importance extrême ainsi qu'en témoigne le grand nombre de demandes déposées par des ressortissants de notre pays en application des différents traités de l'Organisation. Nous sommes persuadés que vos efforts permanents contribueront à servir cette cause importante également au cours des années à venir.”

42. La délégation du Nicaragua a fait la déclaration suivante :

“J'ai l'honneur et le grand plaisir d'ajouter ma voix à celle des collègues qui m'ont précédé, et notamment à celle de l'ambassadeur du Brésil qui a pris la parole en tant que coordonnateur du GRULAC, pour exprimer au nom du Nicaragua et en mon nom propre notre satisfaction devant la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

“Sous la direction de notre ami M. Kamil Idris, les États membres ont été témoins des efforts aussi énergiques que novateurs qu’il a déployés dès le commencement de son premier mandat, en 1997. Nous avons observé le pragmatisme et le professionnalisme avec lesquels il a dirigé l’OMPI pour en faire une organisation plus efficace et plus moderne, prompte à répondre aux besoins de tous les pays sur un pied d’égalité et, me risquerai-je à dire, en particulier à ceux des pays en développement, compte tenu des déficiences structurelles qui y prévalent et du fait qu’il vient lui-même d’un de ces pays.

“C’est pourquoi je souhaite souligner sa grande ouverture d’esprit s’agissant de répondre aux préoccupations des pays en développement comme le mien dans l’exercice de sa difficile tâche qui consiste à sensibiliser le grand public aux avantages économiques et sociaux qui peuvent être retirés du système de la propriété intellectuelle.

“Nous avons vu et écouté avec satisfaction son exposé des réalisations atteintes au cours de son premier mandat et nous nous félicitons de la vision d’avenir et des mesures concrètes qu’il a programmées pour l’avenir, parmi lesquelles il a mis en avant la dimension sociale des questions de propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore et les activités relatives aux PME.

“Au Nicaragua, l’OMPI, sous la direction de son directeur général et avec la collaboration résolue du Bureau de la coopération pour le développement avec les pays d’Amérique latine et des Caraïbes, a mis en œuvre différentes initiatives, notamment dans les domaines de la modernisation de notre système et de l’organisation d’ateliers destinés aux petites et moyennes entreprises afin d’expliquer aux petits et moyens producteurs le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle et de leur donner les moyens d’en tirer parti.

“Pour conclure, je souhaite m’associer aux autres membres pour souligner, une fois de plus, l’œuvre considérable accomplie par M. Kamil Idris et l’assurer de l’appui sans réserve et de la volonté de coopération de mon pays au cours de son second mandat, que nous souhaitons fructueux.”

43. La délégation de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante :

“J’aimerais tout d’abord, au nom de la délégation de la Fédération de Russie, féliciter tous les fonctionnaires de l’OMPI et tous les membres de l’assemblée ainsi que tout le personnel du Secrétariat à l’occasion de cet événement historique que constitue la réélection de M. Kamil Idris pour un deuxième mandat.

“L’unanimité des États membres à réélire M. Idris au poste de directeur général est la preuve du grand dynamisme et du grand professionnalisme consacrés au domaine de la propriété intellectuelle. Ces deux caractéristiques ressortent clairement des programmes et de la transparence du travail des États membres.

“Il y a près de six ans, M. Idris nous avait indiqué la façon dont l’OMPI se développerait et son expérience et son professionnalisme ont contribué à aider les États membres de l’OMPI.

“La délégation de la Fédération de Russie salue et appuie toutes les initiatives du directeur général fondées sur la connaissance profonde des problèmes qui se posent dans les différents domaines de la propriété intellectuelle.

“J’aimerais rendre hommage à M. Idris pour le travail créatif et efficace qu’il a accompli au poste de directeur général. Son action a eu une influence considérable sur l’adoption, dans notre pays, de lois relatives à la propriété intellectuelle. Nous avons signé de nombreux accords internationaux dans ce domaine.

“J’aimerais aussi remercier M. Idris pour le travail efficace de l’académie de l’OMPI, qui a élaboré une version en langue russe du matériel didactique disponible dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cela nous a permis cette année de former plus de 1.000 spécialistes en Russie, ce grâce à quoi nous avons pu réaliser notre programme dans ce domaine.

“M. Idris occupe une place prépondérante dans la réalisation des tâches de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle. Après avoir écouté aujourd’hui ses propositions visant à améliorer encore le travail de l’OMPI, nous adhérons à son projet et soutenons ses initiatives.

“Je me joins aux autres membres pour féliciter M. Kamil Idris à l’aube de son deuxième mandat de directeur général de l’OMPI et nous sommes convaincus que, sous sa direction, nous enregistrons, dans un avenir très proche, de nouveaux succès et réalisations en termes de croissance économique dans tous les pays du monde.”

44. La délégation du Japon a fait la déclaration suivante :

“C’est un très grand plaisir pour moi d’adresser mes sincères félicitations à M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l’OMPI, pour un deuxième mandat. J’ai été impressionné par le discours qu’il a prononcé ce matin dans lequel il a présenté, dans ses grandes lignes, son projet pour l’avenir, car il atteste sa passion et son intelligence, deux caractéristiques indispensables à un capitaine pour lui permettre de diriger son navire dans des mers houleuses et inconnues.

“Si l’on regarde en arrière, nous nous rappellerons que M. Idris, au début de son premier mandat, s’était engagé à inscrire à l’ordre du jour des travaux de l’Organisation un certain nombre de points portant principalement sur la façon de changer cette organisation, en insistant sur la reddition de comptes, la transparence et une action dans le sens indiqué par les membres. On peut constater sans aucun doute des améliorations dans ces domaines. En ce qui concerne la façon dont M. Idris envisage son deuxième mandat, il ressort que son prochain objectif est axé sur ce qu’il faut faire pour cette organisation. Les cinq points qu’il a évoqués correspondent tous à des activités importantes, à savoir modernisation de la gestion, sensibilisation, coopération pour le développement, développement progressif du droit de la propriété intellectuelle et systèmes et services de protection mondiaux. À partir de ce cadre et de cet esprit nouveaux, je crois que cette organisation peut obtenir des résultats fructueux dans ces domaines de fond sous la direction éclairée de M. Idris. Autrement dit, M. Idris a semé des graines dans cette organisation pendant son premier mandat et ces graines se développent constamment et sûrement. Grâce à cela, nous sommes persuadés de récolter, pendant son deuxième mandat, des fruits nombreux et variés.

“En ce qui concerne la situation actuelle au Japon, la propriété intellectuelle est reconnue comme un instrument capable de stimuler l’économie et le pays, dans son ensemble, s’est lancé dans une révision du système de la propriété intellectuelle en tenant compte de chaque secteur, comme, par exemple, les pouvoirs publics, le pouvoir

législatif, les tribunaux, les institutions universitaires et le secteur des affaires, pour ne nommer que les plus importants. Par conséquent, le Japon appuie totalement le projet de M. Idris qui prévoit la reconnaissance de la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique. Et nous sommes très heureux de nous engager à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'OMPI en apportant une contribution constructive.

“Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais terminer en félicitant de nouveau M. Idris et en lui adressant tous mes vœux de réussite.”

45. La délégation de la Belgique a fait la déclaration suivante :

“L'objectif de notre réunion d'aujourd'hui est simple. Il a été indiqué par plusieurs collègues et démontré avec une grande éloquence. Je pense que, avant tout, je me joindrai à ces collègues pour dire que notre foi dans notre Organisation est très grande. Nous sommes témoins de la croissance et du développement de cette organisation. Cette croissance rapide découle de la prise de conscience accrue de l'importance de la propriété intellectuelle et de la défense des acquis juridiques obtenus. Je voudrais rendre hommage aux qualités du directeur général. Tout d'abord, je pense que le directeur général, M. Idris, s'est véritablement fondé sur son expérience et ses connaissances juridiques, nous ouvrant la voie à suivre. Il est également doté d'un sens de la gestion caractérisé par l'ouverture d'esprit, qui est à la hauteur des défis du moment et de la taille croissante de l'Organisation. Nous avons aussi besoin d'une vision pour l'avenir, compte tenu notamment de la taille et de la croissance de l'Organisation, et je pense que la ville de Genève se rend compte de cette croissance en regardant les bâtiments de l'OMPI. Ainsi, nous voyons l'Organisation croître, une croissance réelle et très visible, si l'on peut dire.

“Enfin, le directeur général devra s'adresser à tout le monde, tant au monde des affaires qu'aux milieux politiques et à la société civile. Nous avons besoin d'envoyer le message de l'Organisation et de montrer les modes de production modernes. Nos relations avec les gouvernements deviennent de plus en plus étroites pour maintenir, de façon plus efficace, un réseau plus large et renforcé de relations en vue de protéger les acquis du savoir. Compte tenu de ce qu'il a réalisé dans le passé, et nous espérons qu'il continuera de même dans l'avenir, mon pays a appuyé la réélection de M. Kamil Idris à la tête de cette organisation. Nous voudrions lui souhaiter beaucoup de chance et de succès au cours de son deuxième mandat.”

46. La délégation de la Norvège a fait la déclaration suivante :

“La présente délégation tient à appuyer la déclaration faite par le porte-parole du groupe B et transmettre à M. Idris nos très chaleureuses félicitations à l'occasion de sa réélection. En outre, nous aimerions dire que la présente délégation a toujours appuyé les conceptions énoncées par le directeur général lorsqu'il a pris ses fonctions et que nous sommes très satisfaits des résultats obtenus. À l'avenir, nous pensons qu'il sera encore plus important qu'aujourd'hui de mettre l'accent sur les utilisateurs finals des systèmes de propriété intellectuelle et, en particulier, les petits utilisateurs dotés de ressources limitées. Nous reconnaissons et nous rendons compte que les défis que les PME doivent relever ont déjà fait l'objet de débats dans le cadre de l'OMPI. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais nous aimerions qu'ils soient davantage axés sur les défis que les petits utilisateurs devront relever à l'avenir, notamment quand

il s'agit de les sensibiliser davantage au système de propriété intellectuelle et de créer un cadre favorable leur permettant d'utiliser la propriété intellectuelle.

“La présente délégation vous présente tous ses vœux de réussite pour votre prochain mandat au poste de directeur général et vous assure de son soutien pour que votre vision devienne une réalité.”

47. La délégation de l'Espagne a fait la déclaration suivante :

“Les premiers mots de mon intervention en tant que directeur de l'Office espagnol des brevets et des marques seront pour remercier sincèrement l'OMPI et son directeur général pour l'excellent travail accompli ces dernières années. Je dois vous transmettre les plus sincères félicitations de ma délégation. M'associant aux commentaires du groupe B dont a donné lecture l'ambassadeur du Portugal, je dois dire que, tout au long du mandat de M. Idris, la gestion de l'OMPI a été fructueuse et exemplaire et a su s'adapter rapidement aux changements et aux nouveaux impératifs de la situation actuelle. Nous ne pouvons ignorer la réalité dans laquelle nous sommes immergés ni le fait que la propriété intellectuelle est devenue l'un des secteurs d'activité parmi les plus dynamiques et les plus évolutifs dans le contexte international. De nos jours, des politiques étatiques aussi importantes que les politiques technologiques, culturelles et économiques ne peuvent se concevoir sans un système adapté de protection de la propriété intellectuelle. À nos yeux, la promotion de la créativité et l'innovation servent de catalyseur à la croissance économique moyennant la création de richesses et le développement de l'industrie et du commerce. Sous la direction de M. Idris, l'OMPI a su relever ces nouveaux défis en prenant des mesures concrètes et en dépassant les situations de ce type d'une manière exemplaire. En sa dimension double et particulière de pays européen et de membre de plein droit de la communauté fraternelle ibéro-américaine, l'Espagne se trouve spécialement bien placée pour apprécier le rapprochement de l'OMPI et ses efforts pour maintenir l'équilibre entre les différentes régions du monde et remercie particulièrement M. Idris et l'Organisation, qui met tout en œuvre pour que les obligations en matière de propriété intellectuelle soient de plus en plus indissociables des avantages obtenus par tous les secteurs de la population. Nous insistons sur le fait qu'il importe que l'OMPI poursuivre son œuvre pour rapprocher tous les bénéficiaires et pour faire profiter de ces avantages tous les pays du monde dans le cadre de la coopération internationale. Dans l'action qu'il va poursuivre en ce sens, M. Idris peut compter à tout moment sur la collaboration de l'Espagne.

“Au nom du sous-secrétaire à la culture, qui n'a pas pu être présent parmi nous aujourd'hui, je souhaiterais également dire quelques mots de remerciements à M. Idris. Monsieur le Directeur général, la collaboration entre l'OMPI et l'Espagne en matière de droit d'auteur et de droits connexes a connu un essor extraordinaire au cours de votre mandat. Cette intensification a concerné tant les activités conjointes de coopération pour le développement que les consultations et l'échange d'informations entre les autorités compétentes. Afin d'inscrire ces relations dans un cadre approprié et de consacrer leur intensification, le directeur général a signé récemment, au mois de février dernier, avec le sous-secrétaire d'État espagnol à l'éducation, à la culture et aux sports, un mémorandum d'accord entre les deux institutions dont les premiers résultats sont particulièrement prometteurs en ce qui concerne la promotion du droit d'auteur et des droits connexes au niveau international. La communauté créative d'Espagne, appartenant à la fois à l'Europe et au monde ibéro-américain, souhaite également apporter une contribution positive et mettre ses potentialités croissantes au service du cadre culturel ouvert et mondial que nous offre l'OMPI. Félicitations également,

Monsieur le Directeur général, au nom de l'AISGE, de la SGAE, de l'AIE et de tant d'autres sociétés de gestion espagnoles qui, si elles avaient été représentées ici aujourd'hui, auraient, j'en suis convaincu, souscrit sans réserve à la déclaration faite par Mme Carranza au nom de la délégation du Mexique, et auraient témoigné, avec le reste des observateurs de mon pays auprès de l'OMPI, de vos efforts inlassables pour démocratiser cette organisation et rapprocher la propriété intellectuelle de la société et des citoyens, tout en prenant dûment en considération et en partageant les préoccupations des utilisateurs et des observateurs en général. Enfin, Monsieur le Directeur général, permettez-moi, en toute humilité et avec toute la sincérité de la Mission permanente de l'Espagne et comme membre participant fréquemment aux délégations de mon pays devant les instances s'occupant des activités multiples et variées de l'OMPI, de vous remercier des mots que vous avez prononcé dans un espagnol parfait pour couronner l'exposé passionnant, exhaustif et clair de vos réalisations et de vos objectifs pour l'avenir, ainsi que de vos efforts pour élargir chaque jour le cadre de participation à tous les États membres. Vous avez démontré, Monsieur le Directeur général, qu'en nous impliquant nous avons le sentiment que l'Organisation nous appartient davantage, comme ce doit être le cas d'une organisation du système des Nations Unies, de sorte que vous êtes parvenu à nous insuffler le désir de contribuer à rendre cette organisation plus dynamique et plus ouverte. Monsieur le Directeur général, l'Espagne vous fait part de ses meilleurs vœux pour que votre second mandat vous permette, avec l'appui et la collaboration de tous les États membres – et vous pouvez être assuré du soutien de l'Espagne – de consolider et d'approfondir toutes vos réalisations et de relever les nouveaux défis.”

48. La délégation d'Oman a fait la déclaration suivante :

“Au nom de Dieu miséricordieux et bienveillant, je suis heureux de féliciter, en mon nom personnel et au nom de mon pays, M. Idris pour sa réélection au poste de directeur général de notre Organisation. La délégation de mon sultanat fait siennes les déclarations du groupe des pays asiatiques et du groupe des pays arabes. Nous attachons un grand prix aux réalisations de ces dernières années, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération techniques. Nous nous félicitons de la coopération entre notre pays et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes qui s'est renforcée grâce aux tables rondes destinées à promouvoir notre identité et notre avenir et qu'a consacrée la Déclaration de Muscat sur la propriété intellectuelle. Je souhaiterais, au nom de notre sultanat, remercier M. Idris des efforts qu'il a consacrés à notre pays et aux pays en développement. Nous lui souhaitons de réussir à relever les défis qui l'attendent pour accomplir l'œuvre qu'il a entamée.”

49. La délégation de l'Algérie a fait la déclaration suivante :

“Ma délégation appuie pleinement tous les termes de l'intervention faite au nom du groupe africain par l'ambassadeur de Zambie et celle faite au nom du groupe arabe par l'ambassadeur des Émirats arabes unis et a le grand honneur d'apporter le soutien de l'Algérie à la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. L'Algérie s'enorgueillit du soutien massif exprimé à l'égard de M. Kamil Idris pour un second mandat, soutien qui récompense les efforts qu'il a déployés dans la conduite de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. La reconduction de M. Kamil Idris pour un second mandat permettra une continuité dans la mise en œuvre du programme qu'il a établi et la poursuite de la dynamique qu'il a imprimée en matière de coopération multilatérale sur

la propriété intellectuelle. Je lui réitère aussi au nom de ma délégation notre gratitude et notre satisfaction pour les résultats accomplis par l'OMPI en matière de coopération avec l'Algérie sous son leadership. Il y a lieu de relever l'intérêt que nous portons à la consécration à l'OMPI des aspects liés au développement dans le cadre de la propriété intellectuelle pour répondre aux exigences de la mondialisation et mettre la propriété intellectuelle au profit du développement économique, technologique, scientifique et culturel. Des efforts considérables ont été entrepris par M. Kamil Idris dans l'objectif d'une démystification du domaine de la propriété intellectuelle et la consécration de son rôle comme un outil important dans les divers domaines du développement. C'est le lieu d'affirmer que c'est sous sa direction qu'un ensemble d'initiatives de modernisation a été pris permettant une approche intégrée des travaux de l'OMPI qui tient compte des aspects économiques normatifs et technologiques. Il y a lieu de reconnaître que de nouveaux horizons se sont ouverts pour les pays en développement durant le mandat écoulé. L'intérêt croissant au niveau mondial pour la propriété intellectuelle, notamment dans les pays en développement à la faveur de la stratégie que Monsieur le directeur général a imprimée en la matière, est à même de permettre leur intégration progressive dans le système de la propriété intellectuelle suivant une approche éthique et à travers une coopération soutenue. Nous sommes pleinement convaincus que M. Kamil Idris contribuera pleinement à l'accomplissement de cette œuvre, notamment dans le domaine des savoirs traditionnels, les progrès réalisés dans le débat général sur ces questions permettraient sans nul doute de consacrer une nouvelle vision consensuelle et inclusive de la propriété intellectuelle. Je termine, Monsieur le Président, en exprimant notre soutien à M. Kamil Idris dans la mise en œuvre de son programme tout en lui souhaitant le grand succès dans les futures initiatives envisagées pour son nouvel agenda."

50. La délégation de Madagascar a fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Président, distingués délégués, Mesdames et Messieurs, permettez-moi au nom du gouvernement de Madagascar et de ma délégation d'adresser mes chaleureuses félicitations à M. Kamil Idris dont la réélection au poste de directeur général de l'OMPI vient d'être confirmée par cette Assemblée réunie en session extraordinaire. Durant les six années au cours desquelles il a exercé ses fonctions, il a géré l'Organisation avec sagesse, compétence et transparence. Je n'en veux pour preuve que l'unanimité que j'ai vue aujourd'hui autour de sa reconduction. Ma délégation voudrait aussi rendre hommage au travail remarquable que M. Kamil Idris a réalisé pendant son premier mandat. Il a déployé des efforts considérables pour porter haut le flambeau de l'OMPI, plaçant cette dernière dans un contexte international sans précédent. Le but et objectif que l'Organisation s'est fixée pour promouvoir la propriété intellectuelle sont réalisés, et ce à travers la vision d'avenir que M. Idris a partagée avec les décideurs de ce monde. Ma délégation estime que son second mandat est mérité afin qu'il puisse mettre en œuvre ses nouvelles aspirations et ses perspectives pour l'avenir. Celles ci ont d'ailleurs été reflétées dans le brillant discours qu'il a prononcé ce matin. Monsieur le Président, ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par la Zambie au nom du groupe africain, du Bénin au nom des PMA et de la Mauritanie au nom des pays francophones africains. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute notre gratitude à M. Kamil Idris et ses collaborateurs pour l'assistance technique que l'OMPI n'a cessée de fournir à Madagascar. Nous sommes convaincus que cette bénéfique coopération se renforcera davantage dans les six années à venir. Nous souhaitons plein succès à M. Kamil Idris et nous l'assurons de notre appui sans réserve et de notre entière collaboration dans l'exercice de son second mandat."

51. La délégation de la Malaisie a fait la déclaration suivante :

“La délégation de la Malaisie a le plaisir de s’associer aux déclarations faites par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques et par la délégation du Myanmar au nom de l’ANASE. La Malaisie appuie sans réserve la nomination de M. Kamil Idris pour un second mandat au poste de directeur général de l’OMPI.

“La Malaisie reconnaît les progrès et résultats considérables réalisés par l’OMPI sous la direction de M. Idris, qui a fait de l’Organisation l’une des institutions des Nations Unies les plus respectables, dynamiques et efficaces. La vision d’avenir de M. Idris – la propriété intellectuelle, instrument du développement économique, social et culturel – a renforcé l’importance de la propriété intellectuelle en tant qu’instrument de créativité. Au demeurant, l’ouverture, la compétence et la diplomatie déployées par M. Idris à la direction de l’Organisation suscitent notre admiration. M. Idris a réussi, durant son mandat, à forger un consensus concernant de nombreuses questions délicates. Il est par conséquent judicieux que l’OMPI puisse continuer à bénéficier de son puissant dynamisme. M. Idris a durant son mandat au poste de directeur général de l’OMPI fait adopter de nombreuses et nouvelles initiatives. Il s’est engagé dans de nouveaux domaines tels que la protection des ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore et le programme relatif aux petites et moyennes entreprises. Ces activités ont souligné la ferme détermination de l’OMPI à aborder la propriété intellectuelle d’une façon plus large et plus pondérée. Les activités entreprises au titre du programme de coopération pour le développement ont aidé les pays en développement à recueillir le maximum d’avantages de la propriété intellectuelle. Le programme relatif au plan d’action de l’OMPI pour le pays, qui est adapté aux besoins particuliers des pays, atteste l’aptitude de l’Organisation à appliquer le système de propriété intellectuelle en fonction du niveau atteint par les pays en développement.

“M. Idris a également joué un rôle de premier plan dans l’adoption de nombreuses initiatives particulièrement méritoires, notamment la mise en service de l’Académie mondiale de l’OMPI, l’élaboration du plan d’action de l’OMPI dans le domaine numérique et la création de WIPONET, d’IMPACT et de projets d’automatisation des offices de propriété intellectuelle. Les États membres de l’OMPI, en particulier les pays en développement dont la Malaisie, ont tiré de ces initiatives d’énormes avantages. M. Idris a contribué pour beaucoup aux efforts de l’Organisation visant à sensibiliser davantage à l’importance de la propriété intellectuelle dans le monde. La Malaisie est persuadée que l’OMPI continuera sur sa lancée et gagnera encore en efficacité sous la conduite de son directeur général. Il va sans dire que M. Idris a jeté des bases très solides qui permettront à l’Organisation de relever efficacement les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Sa conception de l’avenir contribuera effectivement et résolument à créer un système de propriété intellectuelle moderne, tourné vers l’avenir et novateur. L’OMPI est désormais sur le point de satisfaire les demandes et attentes grandissantes de ses parties prenantes. À cet égard, la Malaisie a fondé, le 3 mars 2003, un organe autonome chargé des questions de propriété intellectuelle dans le pays et appelé ‘Coopération de la Malaisie en matière de propriété intellectuelle’. Elle compte par conséquent collaborer étroitement avec M. Kamil Idris et l’OMPI dans les années à venir.”

52. La délégation de l’Italie a fait la déclaration suivante :

“En ma qualité de chef de la délégation chargée de la propriété intellectuelle à Rome, et au nom de mon gouvernement et de l’ambassadeur de l’Italie à Genève,

j'aimerais vous présenter, M. Idris, mes sincères félicitations pour votre réélection à la direction générale de l'OMPI pour un second mandat.

“Conformément aux déclarations faites par les représentants du groupe B et la délégation de l'Union européenne, entre autres intervenants, je me félicite que l'Italie figure parmi les premiers pays à avoir exprimé leur soutien à la proposition faite lors de l'Assemblée générale en 2002 en vue de votre nomination pour un second mandat.

“Nous sommes très heureux aujourd'hui, neuf mois plus tard, que l'Assemblée générale ait unanimement approuvé cette proposition. Depuis le début de votre mandat, mon pays partage pleinement vos objectifs en vue d'une meilleure promotion du rôle de la propriété intellectuelle et de sa démythification, tant dans les pays développés que dans les pays en développement et, en outre, il s'est félicité du dynamisme nouveau que votre présence à la tête de l'OMPI a conféré à celle-ci dans le cadre de ses travaux. Ses fonctions et ses activités de plus en plus nombreuses qui englobent, pour n'en mentionner que certaines, les indications géographiques dont l'importance s'accroît, le caractère essentiel de la propriété intellectuelle pour les PME, domaine dans lequel l'Italie figure en première ligne, constituent pour nous autant d'importants domaines de coopération multilatérale qui demandent à être davantage explorés, au même titre que le développement d'activités de formation et de coopération internationale, en faveur notamment des pays en développement. Nous sommes profondément convaincus que cette tâche exigera des efforts continuels et des responsabilités de la part de nous tous. L'Italie est disposée à jouer son rôle et sa qualité de future présidente de l'Union européenne, souhaite offrir au directeur général et à l'OMPI son soutien sans réserve et son entière coopération pour la réalisation de nos objectifs communs.”

53. La délégation du Costa Rica a fait la déclaration suivante :

“Je souhaiterais m'associer à la déclaration faite par la délégation du Brésil, en sa qualité de coordinatrice du GRULAC, et réitérer l'appui inconditionnel et les félicitations de mon pays, le Costa Rica, à M. Kamil Idris, à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI pour un nouveau mandat de six ans. En ajoutant notre voix à l'appui exprimé pour sa réélection, nous témoignons notre reconnaissance au directeur général et à l'OMPI, non seulement pour leur coopération technique et humanitaire fournie à notre pays ces dernières années, mais aussi pour la nouvelle perspective donnée à la propriété intellectuelle. Dans un monde où les économies sont chaque jour davantage liées aux savoirs et où l'innovation et le système de la propriété intellectuelle sont essentiels pour créer des richesses, le message et les directives de M. Idris constituent un puissant vecteur des politiques en matière de conduite des affaires publiques et privées. Nous sommes convaincus que sa claire vision d'avenir, son aptitude à diriger et son rôle prépondérant permettront à l'Organisation d'amplifier et de développer de nouvelles initiatives, dynamiques et novatrices, hautement précieuses pour remplir les objectifs de promotion et de protection de la propriété intellectuelle.”

54. La délégation de la Finlande a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Directeur général et mon cher ami, Kamil, il m'appartient de faire cette déclaration pour deux raisons au moins : mon gouvernement en a décidé ainsi, et mon cœur également. Nous appuyons sans réserve la déclaration faite par le porte-parole du groupe B, ainsi que celle de l'Union européenne. Nous voudrions vous féliciter chaleureusement en tant que directeur général de l'OMPI. Nous souhaitons

vous remercier de votre engagement indéfectible à satisfaire les intérêts et les objectifs de l'OMPI et de votre excellent travail pour promouvoir le système international de la propriété intellectuelle. Vos efforts ont démythifié ce domaine et permis de mieux le faire comprendre dans le monde. Nous voulons également vous remercier pour avoir apporté au sein du Secrétariat de l'OMPI une plus grande franchise et transparence. Nous nous félicitons de la saine coopération que vous avez établie avec les États membres et, en l'occurrence, tout particulièrement, avec mon propre pays la Finlande.

“Nous sommes convaincus que votre expérience, votre vision d'avenir et votre compétence conduiront l'Organisation au succès et nous espérons œuvrer avec vous et vos collaborateurs dans les années à venir.

“Enfin, permettez-nous de vous féliciter, Monsieur le Directeur général et très cher ami, Kamil, pour vos excellents et j'aimerais dire fantastiques programmes que vous avez présentés ici aujourd'hui à l'Assemblée générale de l'OMPI.”

55. La délégation de l'Équateur a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, c'est avec un plaisir tout particulier que l'Équateur a appuyé la candidature de M. Kamil Idris pour qu'il puisse continuer, au titre d'un nouveau mandat, à diriger l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. En ce sens, il fait siennes et appuie les déclarations du Brésil au nom du GRULAC. La gestion de M. Idris durant le mandat qui vient de s'achever a fait de loin l'unanimité. L'Équateur souhaite se joindre aux félicitations qui lui ont été adressées pour son élection et lui exprimer en même temps ses souhaits les meilleurs pour qu'au cours de son deuxième mandat il remporte les plus grands succès. Qui dit réalisations de M. Idris dit succès de l'Organisation et qui dit triomphes de l'OMPI, dit victoires des États membres. L'Équateur souhaite que les présents travaux soient guidés par la vision d'avenir d'un fonctionnaire qui maintient le cap sur le développement, qui provient d'un pays en développement et en connaît les atouts et les faiblesses. Son dernier livre – *Intellectual Property: A Power Tool for Economic Growth* – l'atteste. En effet, la propriété intellectuelle doit devenir un véritable instrument du développement, dont il faudra éviter qu'il en freine la croissance ou qu'il soit mal utilisé au point de se retourner contre les plus nécessiteux. Ma délégation est certaine que, durant ce nouveau mandat, M. Idris sera sensible à ces réalités, comprendra les difficultés et accueillera les avis, opinions et positions des pays en développement sur ces questions qui demandent, comme il l'a lui-même signalé, une meilleure appréhension aux fins de les démythifier véritablement. Une législation mal conçue des monopoles, l'augmentation des contraintes et des niveaux actuels en matière de propriété intellectuelle sont des questions auxquelles ce deuxième mandat doit prêter une attention particulière, car les effets pour les pays en développement ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les pays industrialisés. Le renforcement de la propriété intellectuelle, l'amélioration des capacités nationales et la consolidation des offices, même des plus petits, doivent être l'objet de l'attention de l'OMPI, comme ils l'ont été durant le premier mandat de M. Idris. Ces objectifs, atteints grâce à la coopération assurée par l'Organisation, doivent gagner en force et en puissance. La coopération pour le développement est une question de priorité absolue qui ne saurait être laissée de côté. Parallèlement à la coopération, deux thèmes font partie des demandes des pays en développement : le renforcement des capacités pour faire naître des conditions propices à la création et l'innovation et le transfert de technologie. Ce sont là des questions réelles qui permettent de favoriser concrètement le développement. J'y ajouterais, naturellement,

l'importance de la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore.

“Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'Équateur conserve l'espoir que les thèmes placés en tête de l'ordre du jour international, comme ceux de la propriété intellectuelle, contribuent effectivement à améliorer les conditions des populations les plus nécessiteuses. C'est pour cela qu'il voue une attention particulière aux thèmes qui sont abordés dans cette organisation. En ce sens, il offre sa pleine et entière collaboration à l'OMPI pour qu'elle puisse, grâce à la gestion de M. Idris, remplir les objectifs fixés, qui, nous en sommes certains, sont les mêmes que ceux de l'Équateur.

“Recevez, M. Idris, les félicitations de l'Équateur pour votre réélection au poste de directeur général.”

56. La délégation du Bhoutan a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour ma délégation et pour moi-même de pouvoir nous associer aux autres délégations afin de présenter nos félicitations les plus chaleureuses à M. Kamil Idris à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI.

“Cette réélection traduit assurément non seulement ses nombreuses réalisations en tant que directeur général, mais également l'expression de la confiance sans réserve que vouent les États membres à son dynamisme et ses compétences pour conduire l'Organisation jusqu'aux nouveaux horizons du XXI<sup>e</sup> siècle.

“À cet égard, ma délégation fait pleinement siennes les déclarations de l'éminent délégué du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques et de l'éminent délégué du Bénin, au nom du groupe des pays les moins avancés.

“Monsieur le Président, de nombreux intervenants ayant avant moi présenté si éloquemment et en détail les réalisations du directeur général, j'éviterai de les répéter par souci de temps. Je souhaiterais néanmoins ajouter qu'aujourd'hui l'OMPI est une institution solide, dynamique et prometteuse, prête à assumer la tâche toujours plus croissante de faciliter et d'orienter l'essor de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous les pays du monde, grâce à la conduite et la vision d'avenir de M. Kamil Idris.

“Nous avons assurément beaucoup de chance de pouvoir bénéficier de ses compétences durant un nouveau mandat à un tournant décisif pour la communauté internationale.

“Je lui souhaite tout le succès possible et l'assure de notre soutien le plus fidèle.

“Monsieur le Président, le Bhoutan n'est devenu membre de l'OMPI qu'en 1994. Depuis, l'OMPI a réussi à l'aider, grâce à un programme d'assistance technique très efficace, à mettre en place un système d'administration. Le Bhoutan considère déjà la propriété intellectuelle comme l'instrument de sa politique stratégique visant à favoriser la croissance et le développement économiques. Dans ce contexte, je souhaiterais mentionner que le Bhoutan se félicite des initiatives prises par l'OMPI dans les domaines des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore en vue

d'exploiter la richesse de la biodiversité et des traditions culturelles du pays et d'en tirer avantage.

“En outre, ma délégation encourage tout particulièrement l'OMPI à faire fond sur ses initiatives pour mettre en œuvre les programmes régionaux et sous-régionaux. Nous estimons que ces initiatives peuvent resserrer la coopération entre les membres, tout en aidant à mieux utiliser les compétences et les ressources de l'OMPI. Dans ce contexte, le Bhoutan a eu l'honneur d'accueillir une manifestation sous-régionale de l'OMPI pour les États membres de la SAARC, en octobre 2002.

“Monsieur le Président, permettez-moi, avant de conclure, de saisir cette occasion de remercier de nouveau M. Kamil Idris et son excellente équipe, en particulier au Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, pour la coopération et le soutien indéfectibles qui ont tant contribué à la mise en place de notre système de propriété intellectuelle au Bhoutan.”

57. La délégation du Mali a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, en m'associant aux propos des coordinateurs et présidents des groupes auxquels j'appartiens, je voudrais adresser les félicitations du Mali à M. Kamil Idris qui a bénéficié de la confiance de l'ensemble des membres de l'OMPI.

“Il fait notre fierté et symbolise un espoir pour des pays comme le mien. La confiance qui lui a été renouvelée est le couronnement des efforts remarquables par lesquels l'OMPI sous sa courageuse direction, a facilité entre autres, la compréhension et l'apprentissage de la maîtrise des instruments juridiques qui constituent la base même du travail quotidien des services concernés dans nos pays.

“Au-delà de l'encouragement de la créativité pour stimuler et moderniser le développement dans le domaine de la propriété industrielle, nous portons le témoignage des actions entreprises et qui sont de nature à protéger et à développer les autres aspects de la propriété intellectuelle. Je pense au droit d'auteur dans ses multiples dimensions avec lesquelles les différents services nationaux se familiarisent de plus, en plus tout en faisant connaître et mieux mettre en valeur nos cultures, et en continuant de bénéficier d'une formation adéquate auprès de l'OMPI, ce qui mérite d'être encouragé.

“Monsieur le Président, le directeur Général dans son exposé a exprimé, si nous l'avons bien suivi, l'ambition d'aller vers des objectifs qui incluent le développement des liens entre la santé et la propriété intellectuelle. Il est incontestable que cela répond à l'une des priorités des pays en développement comme le Mali, qui tient ici à y manifester un grand intérêt.

“Monsieur le Président, pour être bref en réitérant nos félicitations à M. Kamil Idris, nous lui souhaitons plein succès. Et en considérant la réalité du consensus de ce matin, c'est-à-dire une unanimité joviale, nous lui souhaitons des applaudissements encore plus nourris.”

58. La délégation de l'Indonésie a fait la déclaration suivante :

“La délégation de l'Indonésie souhaiterait féliciter chaleureusement M. Kamil Idris pour sa réélection à un deuxième mandat au poste de directeur général de l'OMPI.

“À cet égard, Monsieur le Président, ma délégation fait entièrement siennes les déclarations des délégations du Pakistan et du Myanmar, au nom respectivement du groupe des pays asiatiques et des membres de l’Association des nations d’Asie du Sud-Est.

“Nous sommes heureux de rappeler que, durant le précédent mandat de M. Idris au poste de directeur général, l’Indonésie a accompli des progrès notables et bénéficié de nombreuses occasions d’améliorer son système national de propriété intellectuelle grâce à la coopération avec d’autres États membres, ou avec l’assistance, de l’OMPI.

“Sous son égide, l’OMPI a conservé son excellente réputation, ainsi que la reconnaissance universelle de son autorité et de sa compétence pour assumer sa fonction en tant qu’organisation internationale chargée de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle.

“Nous constatons également que, conscients de l’étroite interaction de l’exploitation du système de la propriété intellectuelle avec les préoccupations éprouvées par la communauté internationale pour relever le défi de la mondialisation, l’OMPI est constamment engagée et, espérons-le, continuera de l’être dans des consultations avec d’autres institutions multilatérales.

“Ce type de politique a permis à l’Organisation d’adopter une meilleure position, de soutenir le développement économique et le bien-être social de ses États membres, en particulier ceux des pays en développement.

“Ce résultat, Monsieur le Président, et l’expérience et le professionnalisme de M. Kamil Idris ont conduit l’Indonésie, à l’instar des autres États membres de l’OMPI, à lui témoigner de nouveau sa confiance pour qu’il dirige, durant un nouveau mandat, cette importante organisation internationale.

“L’Indonésie souhaiterait par conséquent exprimer sa profonde reconnaissance à M. Idris pour son attachement et sa détermination à avoir assuré le succès de cette organisation par le passé et espère poursuivre avec lui à l’avenir une fructueuse coopération dans l’intérêt de ses États membres.”

59. La délégation de la Bulgarie a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Excellences, chers collègues, Mesdames et Messieurs, c’est vraiment un grand privilège et même une émotion profonde pour moi de prendre la parole dans cette réunion encore dominée par l’esprit de consensus dont l’expression fut ce matin la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général.

“Au nom de mon Gouvernement je voudrais, cher Kamil, vous féliciter chaleureusement et vous souhaiter beaucoup de succès dans vos activités futures en tête de cette organisation que vous avez déjà réussi de faire un exemple de bonne direction, de travail efficace et de stabilité.

“La Bulgarie a, à maintes reprises et sous diverses formes, exprimé son appui à M. Kamil Idris qui, ces dernières années, a dirigé cette organisation avec efficacité, compétence et enthousiasme. Nous l’avons fait pour d’excellentes raisons. L’OMPI

jouit aujourd'hui d'un renom incontestable dans le domaine du système international de protection de la propriété intellectuelle. Les systèmes d'enregistrement internationaux administrés par l'OMPI ont remporté de grands succès et des progrès notables ont été réalisés pour rendre les traités et conventions administrés par l'OMPI véritablement universels. Mettre en œuvre un programme aussi difficile demande du courage, mais il semble que nous ayons la bonne personne pour s'en charger.

“Ces dernières années, les Bulgares ont, plus que jamais auparavant, entendu beaucoup parler de la propriété intellectuelle. L'OMPI, de concert avec nos principaux partenaires de l'Union européenne et des États-Unis, a largement contribué à démythifier la propriété intellectuelle et à l'utiliser aux fins de notre développement social et économique.

“Les visites de M. Idris dans notre pays nous ont donné d'excellentes occasions de placer la propriété intellectuelle en tête des plans politiques et des priorités de la société bulgare au XXI<sup>e</sup> siècle.

“Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer à Monsieur le Directeur général mes sincères félicitations ainsi que mes meilleurs vœux de succès dans ses activités au poste de directeur général de cette organisation, et cela avec la même force de caractère, la même vision d'avenir et la même intelligence que nous avons toujours constatées dans l'accomplissement de sa tâche jusqu'à présent. Monsieur le Directeur général, que Dieu vous bénisse.”

60. La délégation de la République islamique d'Iran a fait la déclaration suivante :

“Comme l'a souligné la délégation iranienne à la dernière réunion en mars 2003 de son Comité de coordination, grâce aux importantes réalisations et aux activités et efforts sans relâche de son excellence M. Kamil Idris, accomplies pour remplir les tâches fixées à l'article 4 de la Convention instituant l'OMPI, cette dernière, en tant que seule organisation administrant les questions de propriété intellectuelle dans le monde, a acquis une position éminente grâce à laquelle, d'une part, elle a réalisé un bilan exceptionnel et florissant et, de l'autre, différents pays, en particulier les pays en développement, ont compris l'importance de la propriété intellectuelle dans la croissance de l'économie, des sciences, des technologies et des investissements et l'ont acceptée comme l'un des facteurs les plus fondamentaux et essentiels de l'essor économique.

“Monsieur le Président, la délégation de la République islamique d'Iran est convaincue que compte tenu de la gestion ferme, novatrice et universelle de M. Kamil Idris et de sa riche expérience acquise tout au long de ses différentes fonctions à l'OMPI, sa réélection pour un nouveau mandat de six ans au poste de directeur général de l'OMPI donnera l'occasion à l'Organisation et ses États membres, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement, de réussir encore davantage, au plan tant national qu'international, à promouvoir les droits de propriété intellectuelle et resserrer la coordination et la coopération de sorte que dans le très proche avenir nous disposions d'un système solide et efficace de protection de la propriété intellectuelle dans tous ses différents aspects.

“Je saisis cette occasion de féliciter chaleureusement M. Kamil Idris à l'occasion de sa nomination pour un deuxième mandat et les États membres de l'avoir réélu.”

61. La délégation de la Hongrie a fait la déclaration suivante :

“Au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, j’aimerais féliciter chaleureusement M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

“Ces six années écoulées depuis sa première élection attestent qu’il est tout désigné pour diriger le Bureau international.

“Sa vaste expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle, sa personnalité et son intelligence, ses compétences en tant que directeur et diplomate et le fait qu’il jouit d’une grande confiance dans le milieu international de la propriété intellectuelle, sont autant d’éléments qui concourent à assurer que l’OMPI a été et sera à même de relever tous les nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

“Les activités de l’OMPI ont été administrées avec dynamisme, efficacité et transparence, comme M. Idris l’a annoncé dans sa vision d’avenir lors de sa première élection.

“Nous nous félicitons des efforts accomplis jusqu’à présent par le directeur général pour promouvoir la propriété intellectuelle à tous les échelons et sommes certains qu’il continuera de faire progresser l’Organisation avec la coopération de ses États membres.

“Mon pays, qui se réjouit de collaborer avec vous, M. Idris, dans les années à venir, vous offre son appui pour que vos objectifs et ceux de l’Organisation soient atteints.”

62. La délégation de la Suisse a fait la déclaration suivante :

“La délégation suisse voudrait se joindre aux autres délégations qui l’ont précédée pour féliciter chaleureusement M. Kamil Idris de sa réélection en tant que directeur général de l’OMPI.

“Ma délégation profite de cette occasion pour exprimer sa satisfaction pour le travail accompli par le directeur général et son équipe au cours de son premier mandat. Les efforts déployés pour introduire plus de transparence au sein du Secrétariat de l’OMPI, l’établissement d’un budget axé sur les résultats, font partie des progrès que nous pouvons mettre à son palmarès. Bien qu’importants, ils ne sont toutefois pas les seuls et c’est plutôt sur les efforts déployés par M. Idris pour le développement et la démystification de la propriété intellectuelle que ma délégation souhaiterait mettre l’accent aujourd’hui.

“Les démarches entreprises ces dernières années par M. Idris destinées à développer et mieux faire connaître la propriété intellectuelle et ses avantages pour tous les pays ont contribué à l’exécution du mandat confié à cette organisation par ses membres, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde. Or cette tâche ne cesse d’être d’actualité vu les attaques que subit la propriété intellectuelle de nos jours. Mais grâce aux efforts continus que l’OMPI ne manquera pas de déployer ces prochaines années sous la direction de son directeur général, nous restons convaincus qu’un public toujours plus large comprendra que la propriété intellectuelle n’est pas le problème, mais plutôt une partie de la solution.

“En effet, ce ne sera que par une meilleure compréhension des avantages de la propriété intellectuelle ainsi que par son développement progressif pour répondre aux nouveaux défis qui se présentent aux membres de cette organisation, que la propriété intellectuelle pourra continuer à jouer le rôle constructif que nous lui connaissons dans le développement économique, social et culturel. L’OMPI en sa qualité d’organisation spécialisée des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans ce sens.

“La délégation suisse reste donc convaincue que sous la direction de M. Idris, l’OMPI saura conserver ces prochaines années son rôle de pointe dans le domaine de la propriété intellectuelle internationale et sera ainsi en mesure de continuer à relever tous les nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle qui se présenteront à elle. Ils seront considérables, car il convient d’assurer que tous les membres de cette organisation, pays développés ou pays en développement puissent participer à la grande aventure de notre siècle.

“Au nom du Conseil Fédéral et au nom de la Suisse en sa qualité de pays hôte, je puis vous assurer, Monsieur le Directeur général, que vous pouvez continuer à compter sur tout notre appui pour mener à bien les tâches dévolues à cette organisation. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration et formulons nos meilleurs vœux pour votre deuxième mandat.”

63. La délégation de la République dominicaine a fait la déclaration suivante :

“Au nom du Gouvernement de la République dominicaine, nous souhaitons exprimer notre profonde satisfaction à l’occasion de l’élection de M. Kamil Idris pour un second mandat à la tête de cette institution.

“La République dominicaine se félicite du dynamisme et de la vision d’avenir qui ont marqué cette institution durant votre précédent mandat. Nous sommes certains qu’au cours de ce nouveau mandat ils obtiendront les meilleurs résultats.

“Sans aucun doute, nous pouvons confirmer que toute l’attention que porte aujourd’hui la République dominicaine à la propriété intellectuelle traduit sa perception du rôle que joue cette institution pour sensibiliser à l’impact économique que la propriété intellectuelle a sur le développement des pays.

“En tant que pays en développement, nous souhaitons remercier le directeur général tout particulièrement pour la création d’un groupe de discussion où nous pouvons débattre, examiner et chercher les meilleures formules de protection de nos savoirs traditionnels, ressources génétiques et folklore, ainsi que pour les travaux que, sous son égide, l’institution réalise sur ce thème.

“Monsieur le directeur général, dans votre exposé détaillé des réalisations et de l’avenir de cette institution, vous avez évoqué votre intention de faire en sorte que l’OMPI prête une attention accrue à la dimension sociale de la propriété intellectuelle, en particulier aux questions liées à la santé publique. D’avance nous soutenons votre détermination et nous engageons à œuvrer en ce sens avec vous de manière constructive.

“De même, vous avez mentionné l’influence que doit exercer l’harmonisation du droit matériel des brevets. Nous partageons entièrement votre optique à cet égard et il ne fait pour nous aucun doute que vous saurez, par votre sage orientation, tel que vous

l'avez déjà prouvé, conduire cette institution dans cette voie. Comptez sur notre coopération et notre appui sans faille.”

64. La délégation de la Suède a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, mon vieil ami Kamil Idris, au nom de la délégation de la Suède je tiens d’abord à souligner que nous approuvons de tout cœur la déclaration faite par le porte-parole du groupe B, que nous soutenons sans réserve la réélection de M. Kamil Idris pour un nouveau mandat de six ans et que nous le félicitons chaleureusement pour cette réélection.

“Nous sommes très satisfaits du travail que M. Idris a accompli au cours de son premier mandat. Ces dernières années, la propriété intellectuelle a pris une très grande importance dans le domaine des politiques économiques et commerciales et, parallèlement, il a fallu relever dans ce domaine des défis sans précédent dans divers pays et pour diverses raisons. Il n’est certainement pas facile de diriger une organisation comme l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle à une époque comme la nôtre et nous considérons que M. Idris est parvenu, avec une grande habileté politique, à faire évoluer l’Organisation et ce qu’elle représente pour l’adapter au monde d’aujourd’hui. Nous sommes aussi très reconnaissants du voyage officiel que M. Idris a effectué dans notre pays, et nous sommes impressionnés par son travail en tant que directeur général, de même que par certaines spécificités de son action en faveur de l’Organisation, comme la publication de l’ouvrage *“Intellectual Property: A Power Tool for Economic Growth”* qui, pour le résumer en quelques mots, décrit les fondements, les mécanismes et l’importance de la propriété intellectuelle dans le monde d’aujourd’hui.

“En résumé, la délégation de la Suède a souhaité réitérer son soutien sans réserve pour l’action de M. Idris et pour sa réélection, ajoutant qu’elle se réjouit de pouvoir continuer de collaborer avec lui. La délégation a pleinement confiance dans la capacité de M. Idris à diriger cette organisation avec clairvoyance, efficacité, diplomatie et compétence dans les années à venir, ainsi qu’il ressort du discours qu’il a prononcé ce matin à l’occasion de sa nomination.”

65. La délégation du Pérou a fait la déclaration suivante :

“Tout d’abord, ma délégation s’associe aux déclarations de la délégation du Brésil au nom du GRULAC. Nous sommes très satisfaits de la réélection de M. Kamil Idris comme directeur général de l’OMPI. Il a obtenu dans la gestion de l’Organisation d’importants résultats.

“À ce sujet, il convient de souligner la conclusion en 2000 du Traité sur le droit des brevets et la création, la même année, du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ainsi que la création de l’Académie mondiale de la propriété intellectuelle.

“La propriété intellectuelle revêt une importance accrue à l’ère du savoir. Son utilisation appropriée et équilibrée peut être un instrument précieux du développement et accroître le bien-être des populations. À cette fin, ma délégation estime essentiel que, dans toutes les activités de l’OMPI, il soit tenu compte en permanence de la perspective du développement et des intérêts de tous les membres.

“De même une coopération technique adéquate est importante pour faire front aux nouveaux problèmes que pose la protection de la propriété intellectuelle.

“Nous avons le plaisir de reconnaître que nombre de personnes ont suivi déjà dans nos pays la formation offerte par l’OMPI, initiateur de cycles bénéfiques et générateurs d’innovations, de réalisations, d’emplois et de création de richesses.

“Nous sommes convaincus que M. Kamil Idris continuera de veiller à ce que les objectifs de l’Organisation soient atteints de la façon la plus efficace.

“Le brillant exposé présenté ce matin par M. Idris sur le bilan de son premier mandat atteste les excellents travaux réalisés par l’OMPI sous sa conduite éclairée. Les perspectives qu’il nous a tracées pour son nouveau mandat ouvrent un horizon encore plus prometteur de possibilités pour le développement de nos pays sur fond d’interdépendance internationale croissante.

“Nous apprécions dans toute son ampleur l’action inlassable et le dévouement de M. Kamil Idris au poste de directeur général et, à l’occasion de sa réélection, nous sommes heureux de le féliciter chaleureusement, de lui renouveler notre confiance et de lui souhaiter les meilleurs succès dans cette nouvelle étape pleine de défis renouvelés.”

66. La délégation de Haïti a fait la déclaration suivante :

“À la suite des intervenants précédents, nous voudrions à notre tour vous présenter, Monsieur le Directeur général, nos plus sincères félicitations pour votre réélection. Cette réélection faite dans l’unanimité se révèle la preuve évidente de votre dévouement, de votre compétence et des résultats significatifs, dont vous avez fait preuve durant votre premier mandat.

“La question de la propriété intellectuelle de par sa nature et ses conséquences en matière de droit, de développement culturel et économique représente un des instruments fondamentaux pour relever les défis nombreux qui se posent en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. À cet égard vous pouvez compter sur le plein soutien de mon pays pour la mise en œuvre des grandes lignes du programme que vous avez esquissé ce matin.

“L’unité des pays moins avancés s’avère une instance extrêmement importante pour ses nombreuses initiatives. Aussi ne pouvons-nous que continuer à vous encourager pour le renforcement de cette unité et une orientation plus dense vers des projets moteurs concrets, en ce qui concerne la protection des droits, les ressources humaines, le folklore et la création artistique.

“Considérant ces deux derniers domaines, les enjeux nous paraissent importants car ils se rapportent à la question de la diversité culturelle qu’il importe de renforcer.

“Enfin, Monsieur le Directeur général, au regard de vos qualités personnelles, c’est en toute sincérité que nous vous souhaitons de réussir dans les nombreux efforts que vous avez à déployer dans l’intérêt de l’OMPI et des États membres. Encore une fois vous avez notre entière confiance.”

67. La délégation de Sri Lanka a fait la déclaration suivante :

“C’est un plaisir pour moi de prendre la parole au nom de Sri Lanka, associée au consensus qui a permis de nommer M. Kamil Idris pour un nouveau mandat à la tête de cette grande organisation.

“À cet égard, nous faisons entièrement nôtre la déclaration de la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques et nous n’en répéterons pas le contenu.

“Je tiens à féliciter M. Idris tout particulièrement pour la déclaration qu’il a faite ce matin à la suite de sa nomination, où il a présenté en termes clairs et lucides ses réalisations ainsi que sa vision d’avenir pour cette organisation. Son aptitude à faire la synthèse des divergences de vue et à les présenter de façon équilibrée acceptable pour tous caractérise ses convictions et ses qualités.

“Durant son premier mandat, ses réalisations ont été nombreuses, comme il l’a expliqué. Plusieurs excellents programmes ont été conçus pour la coopération et le développement et pour sensibiliser le grand public aux questions de propriété intellectuelle.

“La Commission consultative des politiques de l’OMPI a été une autre initiative bienvenue.

“L’OMPI n’est plus une institution ésotérique ou énigmatique. Sous la direction de M. Idris, elle est devenue une organisation universelle, accueillante et conviviale. Elle est désormais une institution spécialisée des Nations Unies éminente et célèbre.

“Sri Lanka souhaiterait rendre un hommage particulier à M. Idris pour les initiatives régionales importantes qu’il a prises. À cet égard, la mise en place d’un Forum sous-régional de l’OMPI sur la coopération en matière de propriété intellectuelle parmi les pays membres de l’Association sud-asiatique de coopération régionale, ainsi que le Forum des ambassadeurs de la SAARC à Genève ont été des initiatives opportunes et heureuses. La dernière constitue un important mécanisme consultatif visant à mieux promouvoir et coordonner les activités de l’OMPI dans l’Asie du Sud.

“La réunion annuelle du Forum sous-régional OMPI-SAARC sur la propriété intellectuelle a apporté à la région d’énormes avantages.

“Alors que M. Idris prend les rênes de l’Organisation pour un nouveau mandat, nous sommes convaincus qu’il continuera de traduire en actes sa vision d’avenir et de faire de cette organisation une institution des Nations Unies à laquelle chacun dans le monde, quel que soit le niveau de développement, pourra s’identifier.”

68. La délégation de l’Autriche a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Directeur général, j’ai le grand honneur et le plaisir de transmettre, au nom de l’Autriche, à M. Kamil Idris nos plus sincères félicitations à l’occasion de sa nomination, pour un second mandat, au poste de directeur général de cette organisation, selon ses propres termes, hors du commun.

“Souscrivant aux déclarations faites au nom du groupe B et de l’Union européenne, j’aimerais souligner le fait que les travaux effectués et les résultats obtenus

durant son premier mandat, notamment en ce qui concerne une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle dans le monde entier et une transparence et une efficacité accrues au sein de l'Organisation, nous ont convaincus que, sous sa direction, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et les efforts déployés par cette organisation pour promouvoir la propriété intellectuelle en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées, continuera de prospérer à l'avenir.

“À cet égard, nous avons pris note avec satisfaction de la présentation par M. Idris de sa vision d'avenir, de ses idées et des objectifs ambitieux qu'il s'est fixé pour son prochain mandat, mettant toujours également l'accent sur les dimensions sociale et humaine des questions liées à la propriété intellectuelle qui sont essentiellement techniques.

“Nous nous réjouissons à la perspective de lui apporter notre soutien sans réserve dans les années à venir et nous lui adressons tous nos vœux de réussite.”

69. La délégation du Nigéria a fait la déclaration suivante :

“Le Nigéria tient à appuyer sans réserve la déclaration faite précédemment par la Zambie au nom du groupe des pays africains relative à la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l'OMPI.

“Monsieur le Président, le Nigéria souhaite s'associer aux autres intervenants ici présents pour féliciter M. Kamil Idris à l'occasion de sa réélection. L'appui unanime exprimé précédemment par les groupes régionaux et les différents membres de la présente organisation témoignent clairement de la confiance qu'ont tous les membres en M. Idris. Il traduit également la reconnaissance du dynamisme déployé par M. Idris à la direction de l'Organisation et les résultats obtenus par l'OMPI sous sa conduite. Depuis sa nomination au poste de directeur général de l'OMPI, M. Idris a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de politiques visant à améliorer non seulement la participation des membres aux activités de l'OMPI, mais aussi à en retirer des avantages. De nombreux pays sont maintenant conscients de l'importance que revêt la propriété intellectuelle et du rôle qu'elle joue dans la promotion du développement socio-économique et culturel, ainsi que des possibilités qu'elle offre pour lutter contre la pauvreté. Aujourd'hui, la propriété intellectuelle a été démythifiée et le mérite en est attribué à l'OMPI, sous la direction de M. Idris.

“Monsieur le Président, je souhaiterais rappeler les nombreux services rendus à mon pays par l'OMPI et les nombreux programmes mis en œuvre par cette organisation sous la direction de M. Idris, dont mon pays a bénéficié, notamment en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures, les conseils législatifs et la formation. Les offices de propriété industrielle et de droit d'auteur ont tous deux bénéficié de l'assistance et de l'appui précieux de l'OMPI, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Nous sommes convaincus que la réélection de M. Idris facilitera la poursuite de l'assistance et du soutien que l'OMPI apporte à tous les membres, dont le Nigéria, et nous nous en réjouissons à l'avance.

“L'ambassadeur du Canada, qui est lui-même un grand ami de l'Afrique, a évoqué cet après-midi l'enthousiasme et le bonheur des Africains à Genève et en Afrique suscités par la réélection de M. Idris. Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que l'Afrique est fière de ce qu'a fait M. Idris et que nous lui en sommes reconnaissants. Nous ne manquons pas de remercier la communauté internationale

d'avoir choisi M. Idris et pour la confiance qu'elle lui témoigne. L'exemple de M. Idris montre que, si on lui en donne la chance, l'Afrique peut être crédible. Nous ne doutons pas que la communauté internationale continuera de donner à des personnes africaines et de pays en développement compétentes la possibilité de montrer ce dont elles sont capables. Monsieur le Président, nous remercions M. Idris pour l'excellent exposé de ce matin qui est une source d'inspiration en matière d'engagement personnel, de transparence et de responsabilité. Nous espérons que des exemplaires de cet exposé seront distribués à toutes les délégations, à toutes fins utiles.

“En conclusion, Monsieur le Président, nous tenons, une nouvelle fois, à féliciter M. Idris à l'occasion de sa réélection et lui souhaitons plein succès pour son second mandat et espérons que l'OMPI continuera d'enregistrer de nombreux autres succès pendant cette période.”

70. La délégation de la Jamaïque a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, ma délégation considère que le principe que nous suivons concernant la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général est simple : un excellent mandat en appelle un autre. Il est manifeste que ce principe a été appliqué aujourd'hui par l'Assemblée générale puisque nous, le bras intergouvernemental de l'OMPI, sommes tous d'accord pour confier un deuxième mandat à M. Idris.

“Nous sommes convaincus que ce nouveau mandat augure bien de la continuité des programmes et activités de l'OMPI, en particulier ceux envisagés dans la vision d'avenir et l'orientation stratégique pour l'Organisation définies par le directeur général.

“Au cours du premier mandat de M. Idris, l'OMPI a apporté un appui concret à l'établissement de l'Office de propriété intellectuelle de la Jamaïque et nous avons eu le plaisir de recevoir le directeur général dans notre pays en mars de l'année dernière pour l'ouverture de l'office.

“L'OMPI répond aux besoins en matière de propriété intellectuelle non seulement de la Jamaïque, mais également des pays de la sous-région des Caraïbes. Nous souhaitons remercier M. Idris de l'appui fourni par l'OMPI en faveur de l'établissement d'un système régionale de gestion collective du droit d'auteur pour les Caraïbes, ainsi que du soutien apporté par l'Organisation à la réunion annuelle des Ministres des pays des Caraïbes chargés de la propriété intellectuelle.

“Monsieur le Président, nous aimerions remercier M. Idris pour la vigueur et le dynamisme avec lesquels il dirige l'Organisation et l'encourager à poursuivre sur cette voie afin de consolider les acquis et d'atteindre de nouveaux objectifs.

“Ma délégation assure M. Idris de la poursuite de son appui au cours de son second mandat.”

71. La délégation de la Barbade a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le président, ma délégation, naturellement, entérine pleinement la déclaration faite ce matin par le Brésil au nom du GRULAC. Toutefois, je tiens à saisir cette occasion pour souligner la satisfaction qu'éprouve ma délégation devant la réélection de M. Idris au poste de directeur général et de lui adresser nos très sincères

félicitations, auxquelles s'associe mon ambassadeur, qui, regrettablement, n'est pas actuellement dans le pays.

“Sous la conduite remarquable de M. Idris, nous avons assisté à la transformation de l'OMPI en une organisation dynamique et universelle. Tous les États membres sont encouragés à participer pleinement au développement du système international de la propriété intellectuelle et à en retirer les avantages.

“Il ressort du bref exposé que le directeur général a présenté ce matin sur son programme d'activités futures que nous pouvons nous attendre à une continuité dans son action, son engagement et sa vision d'avenir exceptionnelles pour faire de la propriété intellectuelle un instrument d'habilitation et de développement social, culturel et économique.

“Ma délégation attache une importance particulière aux questions de création et de renforcement d'une culture de la propriété intellectuelle, ainsi que, plus généralement, de la coopération au développement.

“Ma délégation est très heureuse d'assurer de son plein soutien le directeur général et son équipe. Nous nous réjouissons de continuer à travailler étroitement à l'avenir avec M. Idris et à participer activement aux travaux de l'OMPI.”

72. La délégation de Malte a fait la déclaration suivante :

“C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour transmettre les sincères félicitations de ma délégation à M. Kamil Idris, dont le mandat de directeur général de l'OMPI vient d'être renouvelé pour la seconde fois. Je voudrais tout d'abord préciser que Malte partage les vues exprimées par l'ambassadeur de la Grèce au nom des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

“Il est très rassurant de savoir que nous avons renouvelé dans ses fonctions à la tête de cette organisation un gentleman et un ami qui comprend les besoins des États membres, et s'emploie à y répondre, quels que soient leur taille, leur région et leur niveau de développement. Nous sommes également satisfaits de ce que les projets à réaliser dans un futur immédiat sont en ‘mains sûres’. Je fais allusion non seulement aux importants projets d'infrastructure en cours, tels que la construction du nouveau bâtiment administratif et de la salle de conférence, mais également aux autres projets auxquels M. Idris est très attaché.

“Malte partage les vues de M. Idris sur le rôle de l'OMPI au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous saluons les efforts de M. Idris en vue de transformer l'Académie mondiale de l'OMPI, l'une de ses premières réalisations, en un centre d'excellence à visées éducatives; nous partageons également le point de vue de M. Idris sur la nécessité d'une simplification et d'une amélioration systématiques des systèmes de propriété intellectuelle existants, tels que les systèmes du PCT et de Madrid; nous encourageons M. Idris dans ses efforts visant à poursuivre le développement des projets en cours dans le domaine des techniques de l'information, tels que le WIPONET; mais, par-dessus tout, nous nous félicitons de ses efforts en vue de démythifier la propriété intellectuelle et nous croyons, comme lui, que la propriété intellectuelle pourrait être un instrument utile aux fins du développement et de la croissance économique.

“Enfin, ma délégation souhaite remercier le président et les vice-présidents de l’Assemblée générale ainsi que le président, les vice-présidents et les membres du comité de coordination des efforts déployés en la circonstance.”

73. La délégation de la Tunisie a fait la déclaration suivante :

“Ma délégation s’associe pleinement aux déclarations faites au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays arabes.

“Je voudrais saisir pour ma part cette occasion pour présenter les plus sincères félicitations de la Tunisie à M. Kamil Idris pour sa réélection méritée à la direction de l’OMPI. L’appui sans réserve dont il a bénéficié de la part de l’ensemble des groupes régionaux en vue de sa reconduction à la tête de l’OMPI pour un second mandat traduit clairement la reconnaissance unanime des Membres de la remarquable efficacité de la politique suivie par l’OMPI sous la direction de M. Kamil Idris en vue de la consécration de la propriété intellectuelle en tant que vecteur de développement économique, technologique, scientifique et culturel.

“Ma délégation se félicite du travail accompli par le Directeur général durant son premier mandat au profit de tous les États membres de l’OMPI. Je voudrais en particulier rendre hommage à M. Idris pour les efforts déployés en vue de placer la dimension de développement au cœur même des programmes des activités de l’OMPI. Les nombreuses réalisations accomplies par l’OMPI en témoignent amplement, en particulier l’automatisation des offices nationaux de propriété intellectuelle avec le projet WIPONET, la création en 1998 de l’Académie mondiale de l’OMPI, l’assistance fournie aux petites et moyennes entreprises, et l’engagement des travaux visant à assurer une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore.

“La Tunisie, comme beaucoup d’autres pays, a bénéficié de plusieurs actions entreprises par l’OMPI, en matière de formation, de sensibilisation, d’automatisation et de modernisation de la propriété intellectuelle, dont il convient de mentionner l’appui considérable de l’Académie mondiale de l’OMPI pour la formation de plusieurs responsables tunisiens en matière de propriété intellectuelle. Le soutien ainsi accordé par l’organisation pour la réalisation d’activités dans notre pays a été hautement apprécié par les autorités tunisiennes.

“Nous sommes convaincus que la réélection de M. Kamil Idris profitera à tous les membres de l’OMPI, qui ne manqueront pas de tirer parti dans le cadre de ce nouveau mandat, de la vision avant-gardiste du Directeur général de sa riche expérience de ses diverses initiatives innovantes.

“Le Directeur général de l’OMPI a relevé ce matin les mérites de la propriété intellectuelle en tant que vecteur fédérateur de tous les peuples de la planète, quelles que soient leurs diversités culturelles respectives.

“Puisse l’œuvre entreprise sous la direction de M. Idris éclairer, dans cette perspective, la voie pour relever bien des défis de notre monde d’aujourd’hui. Je vous remercie, Monsieur le Président.”

74. La délégation de l'Argentine a fait la déclaration suivante :

“Ces dernières années, l'OMPI a obtenu des résultats extraordinaires qui sont le fruit d'une gestion imprégnée de l'esprit d'initiative manifesté par M. Idris. Sa détermination a fait de l'OMPI une organisation mieux à même de faire face aux difficultés d'aujourd'hui.

“M. Idris a encouragé la participation active de tous les membres de l'Organisation. Son mode d'administration, reposant sur l'ouverture et le dialogue, mérite sans conteste les éloges et a renforcé le principe du consensus et de la participation dans la prise de décisions.

“M. Idris, qui a notablement élargi les programmes de l'OMPI, a conçu pour l'Organisation une vision d'avenir intégrée et des initiatives novatrices. Il a su rationaliser les travaux de cette institution en l'utilisant pour améliorer le développement économique, culturel et technologique, moyennant des méthodes de travail modernes, des débats transparents et de portée mondiale et en veillant à ce qu'elle aborde des questions d'importance vitale pour tous ses membres et, en particulier, pour les pays en développement.

“La stratégie de M. Idris visant à intégrer les pays en développement dans le système de la propriété intellectuelle à des conditions favorables résulte du nouvel élan qu'il a réussi à donner aux travaux de l'OMPI. Le renforcement de la coopération au développement et la création de l'Académie mondiale de l'OMPI ont été à cet effet décisifs.

“Durant son premier mandat, il a favorisé le perfectionnement des technologies au moyen de projets d'envergure tels qu'IMPACT et WIPONET. Ses initiatives relatives aux petites et moyennes entreprises, au commerce électronique et aux noms de domaine – avec la mise en place du Centre d'arbitrage et de médiation – sont des apports d'une importance vitale. De même, la réforme statutaire – visant à moderniser l'infrastructure de l'Organisation –, l'entrée en vigueur du WCT et du WPPT sont au nombre des résultats découlant de ses importantes activités novatrices et dynamiques.

“Pour cette raison, nous sommes persuadés que l'expérience et les qualités administratives du directeur général seront essentielles pour renforcer le rôle important joué par l'OMPI dans les affaires internationales. Le soutien unanime des États membres atteste le large appui apporté par la communauté internationale à sa nomination.

“Nous estimons que M. Idris a les qualités requises pour opérer les changements qui permettront à l'Organisation d'aborder les nouveaux problèmes et de continuer à élaborer ses programmes de façon ouverte et dans un esprit de transparence. Nous espérons et comptons que nous continuerons à bénéficier de la conduite dynamique de cette grande organisation dans un milieu international en perpétuel mouvement. Nous savons que M. Idris est pleinement conscient des nombreux domaines et secteurs où il reste beaucoup à faire, par exemple veiller à ce que la propriété intellectuelle devienne réellement un instrument de développement économique, culturel et social pour tous les peuples.

“L'Argentine souhaite par conséquent réitérer officiellement son plein appui à la nomination de M. K. Idris au poste de directeur général de cette organisation pour un

nouveau mandat et lui renouveler ses félicitations ainsi qu'à l'ensemble du personnel hautement qualifié de l'OMPI."

75. La délégation du Bangladesh a fait la déclaration suivante :

"Je m'associe à tous ceux qui se sont exprimés avant moi pour féliciter M. Kamil Idris de sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI. Je souhaiterais également faire miennes les déclarations du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques et de son excellence l'ambassadeur au nom des PMA. Durant son mandat actuel, le directeur général a pris de très importantes et louables initiatives qui ont remporté un grand succès. Nous estimons que le projet WIPONET, les débats sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, ainsi que sur les PME, les travaux de l'Académie mondiale de l'OMPI sont d'une importance particulière pour les pays en développement. Eu égard aux réalisations du directeur général ces six dernières années, il n'est que justifié aujourd'hui de reconnaître avec gratitude son apport aux questions de propriété intellectuelle dans le monde et de le louer pour le dynamisme qu'il a apporté aux travaux de l'Organisation. Sa réélection à l'unanimité pour un nouveau mandat de six ans atteste à l'évidence la confiance que les États membres placent dans son aptitude à diriger l'Organisation dans les années difficiles qui nous attendent. Le directeur général a souligné à juste titre, dans sa déclaration ce matin, que les besoins et les préoccupations des pays en développement sont différents et nous entérinons pleinement le principe qu'une taille unique qui ne convient pas à toutes les conceptions est celle qu'il faut logiquement adopter pour aborder les questions de propriété intellectuelle dans cette société mondialisée. Nous attendons beaucoup du directeur général durant son prochain mandat. Nous espérons que les pays en développement, en particulier les PMA, continueront de recevoir de sa part toute l'attention voulue, ainsi que son soutien et son assistance accrue. Je réitère mes félicitations à M. Kamil Idris. Tout en l'assurant du soutien et de la coopération sans réserve du Bangladesh pour ses activités futures, je lui souhaite un plein succès."

76. La délégation du Honduras a fait la déclaration suivante :

"La délégation du Honduras souhaite faire écho à la déclaration de la délégation du Brésil ce matin. Nous ne voudrions pas laisser passer cette occasion d'exprimer nos plus vives félicitations à vous qui présidez cette assemblée générale, ainsi qu'aux vice-présidents. Nous avons également le plaisir d'exprimer nos félicitations à M. Kamil Idris pour sa réélection. Durant son premier mandat, M. Idris a, grâce à ses qualités de dirigeant, permis à l'OMPI d'accroître sa présence dans nos pays. Présence grâce à laquelle la propriété intellectuelle est devenue un élément essentiel du développement de nos économies. Nous remercions de nouveau M. Idris pour tout l'appui apporté au Honduras. Nous savons que cet appui se maintiendra ces prochaines années et nous tenons à lui confirmer qu'il peut compter également sur notre soutien. Nous lui souhaitons un plein succès."

77. La délégation du Danemark a fait la déclaration suivante :

"Au nom du Danemark, je tiens à vous féliciter, M. Idris, pour votre réélection au poste de directeur général de l'OMPI. Nous nous réjouissons, comme chacun d'entre nous, de collaborer avec vous durant votre prochain mandat et sommes convaincus que par votre créativité et votre dynamisme l'Organisation continuera de prospérer. Sous votre conduite éclairée, l'OMPI a réussi à s'imposer comme l'une des éminentes institutions des Nations Unies et se trouve par conséquent à même de relever

les défis du nouveau millénaire, en tant qu'organisation moderne, clairvoyante et novatrice. Il nous apparaît, M. Kamil Idris, que vous avez réussi à maintenir un équilibre parfait entre, d'une part, l'adoption de nouvelles initiatives et, de l'autre, le regroupement et l'actualisation des instruments de propriété intellectuelle en vigueur. Je me bornerai à mentionner quelques changements importants que nous avons particulièrement appréciés. Vous êtes, par exemple, le fondateur de l'académie mondiale qui assure la formation du personnel et vous jouez un rôle prépondérant dans la création du Service de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet. Vous avez lancé le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets et adopté des mesures pour simplifier le fructueux système du PCT. Vous êtes à l'origine du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine numérique qui, entre autres, a abouti au WIPONET et au programme IMPACT. Le programme conçu pour les PME est extrêmement important, car il les encourage à exploiter les droits de propriété intellectuelle et à promouvoir leurs aptitudes novatrices et créatrices. À cet égard, nous nous félicitons du régime d'assurance inclus dans ce programme. La propriété intellectuelle, devenue l'objet d'un débat animé à l'ordre du jour international, rend les travaux de l'OMPI encore plus importants. Durant votre mandat, vous avez abordé des questions délicates et controversées, en favorisant toujours l'ouverture et la transparence. À titre d'exemple, j'aimerais mentionner le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Vous avez tout fait pour promouvoir l'OMPI et la propriété intellectuelle en faisant par exemple du 26 avril la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. La liste des initiatives brosse assurément un tableau convainquant de vos réalisations et nous nous réjouissons de participer effectivement et efficacement aux futures activités, en particulier, la réalisation des objectifs fixés dans le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, la création du régime d'assurance déjà cité pour les titulaires de droits et les activités de normalisation, également de l'OMPI. Aussi aimerions-nous, à l'instar de ceux qui l'ont déjà fait, vous féliciter, M. Kamil Idris et votre personnel très compétent, pour vos excellents travaux durant ces six dernières années et vous assurez de notre plein soutien pour votre prochain mandat."

78. La délégation du Panama a fait la déclaration suivante :

"La délégation du Panama souhaite transmettre un message du Gouvernement du Panama où il se dit très satisfait et honoré de la réélection de M. Kamil Idris à la direction générale de cette importante et unique organisation. Il lui rend hommage pour ses réalisations et lui souhaite un grand succès dans son nouveau mandat bien mérité. Avec la nomination de M. Idris, le gouvernement panaméen renouvelle son ferme engagement à collaborer en permanence aux plans de la direction générale, en vue de colmater la brèche qui sépare la prospérité, source d'inventions et d'art, des domaines culturel, social, politique et économique dans les pays en développement. M. Idris a présenté au début de son intervention les cinq éléments soutenant les activités de l'OMPI dans nos pays : modernisation, coopération, développement, protection et promotion de l'invention par la technologie de l'information. Au Panama, cette synergie s'est propagée dans la politique du développement grâce à cette vision *sui generis* – ténacité et professionnalisme – tant de la direction que des rouages qui entraînent cette organisation et la rendent fructueuse. Panama est parvenu dans cette même perspective à réussir ainsi l'adaptation de la loi *sui generis* relative à la protection des droits collectifs des communautés autochtones, ainsi que du folklore, avec laquelle l'État panaméen a imprimé un grand élan à la création artistique et collective, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. En 2002, notre pays a eu l'insigne honneur d'accueillir le Congrès latino-américain sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui a

réuni des auteurs et des artistes tant du Nouveau que du Vieux Continent. Cette réunion a donné lieu à l'adoption de nouvelles initiatives visant à protéger et promouvoir ces droits. La vision d'avenir dynamique, moderne et *sui generis* de M. Idris se heurte à un grand défi pour colmater la brèche existante, inhérente à nos pays en développement. Notre délégation souhaite conclure en s'associant de nouveau à la déclaration du GRULAC et en transmettant les vœux formulés par notre gouvernement pour que les cinq éléments présentés par M. Idris continuent de soutenir de façon solide et équilibrée les avantages, la productivité et la mise en valeur de la propriété intellectuelle, en tenant compte des parties de nos ressources inventives qui sont privées du dynamisme de l'OMPI et qui, si elles s'y intégraient, constitueraient une base solide et créatrice de richesses pour nos économies. Merci Monsieur le président”.

79. La délégation de la République de Moldova a fait la déclaration suivante :

“C’est avec grand plaisir que la délégation de la République de Moldova soutient la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l’OMPI. Cet appui résulte du grand mérite dont M. Idris fait preuve dans ses fonctions de directeur général, à en juger par les résultats obtenus lors de son premier mandat. Pour que toute organisation, et à plus forte raison une organisation aussi importante que l’OMPI, puisse prospérer, il faut une certaine continuité; étant élu pour un second mandat, M. Idris poursuivra la stratégie et la politique dynamiques et novatrices qui caractérisent l’OMPI à l’heure actuelle.

“Pour les petits pays comme la République de Moldova, le plus important est de participer au plus grand nombre possible de processus à l’échelle mondiale. Nous attachons donc beaucoup d’importance aux efforts que M. Kamil Idris déploie pour faire participer tous les pays au processus mondial consistant à mettre la propriété intellectuelle au service du développement économique. À cet égard, je tiens à remercier le directeur général pour la grande assistance qu’il a fournie à notre pays dans de nombreux domaines afin d’organiser, ces dernières années, divers séminaires, cours, programmes de formation, activités consultatives et techniques qui tous ont favorisé la mise en place et le développement d’un système national moderne de propriété intellectuelle en République de Moldova.

“Le processus de démythification de la propriété intellectuelle engagé par M. Kamil Idris doit se poursuivre et, à l’avenir, il faudra accroître le rôle de la propriété intellectuelle non seulement dans le développement économique de nos pays mais dans l’amélioration des relations entre les peuples. Dans le cadre de ce rôle important que M. Idris a joué à l’échelle mondiale pour faire de la propriété intellectuelle le principal vecteur de progrès de la civilisation moderne, il convient de citer également :

- “- l’amélioration des relations mutuelles entre les peuples au sein de l’OMPI;
- “- la modernisation et l’amélioration de l’infrastructure de l’OMPI;
- “- le développement des offices nationaux de brevets et l’appui fourni à ces derniers;
- “- la formation continue des experts;
- “- la formation d’un large cercle de représentants du public aux principes et à la nécessité de la protection de la propriété intellectuelle;
- “- l’appui à une coopération rationnelle dans le domaine de la propriété industrielle, en faveur des pays de la CEI.

“La délégation de la République de Moldova se félicite de l’élection de M. Kamil Idris pour un second mandat au poste de directeur général de l’OMPI et elle fait part du soutien de son pays à la mise en œuvre du programme qui nous a été présenté aujourd’hui.

“En conclusion, nous exprimons nos sincères félicitations à M. Idris pour sa réélection au poste de directeur général et lui souhaitons grand succès dans son œuvre créatrice, ainsi que dans la mise en œuvre la plus rapide possible des projets d’envergure et des réformes envisagées dans l’intérêt des États membres de l’OMPI.”

80. La délégation de la Colombie a fait la déclaration suivante :

“Notre délégation saisit cette occasion pour féliciter très sincèrement M. Kamil Idris pour sa réélection.

“Nous sommes conscients de l’important travail réalisé par le directeur général dans l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et de tous les résultats concrets atteints pendant son mandat.

“Nous partageons et nous appuyons la conception qu’à M. Idris de la propriété intellectuelle ainsi que les objectifs proposés dans le souci de promouvoir cette dernière en tant qu’instrument important de développement social, économique et culturel.

“Nous sommes reconnaissants du soutien qu’ont reçu nos offices nationaux, la Surintendance de l’industrie et du commerce ainsi que la Direction nationale du droit d’auteur.

“Nous espérons que les activités de coopération pour le développement continueront d’être encouragées et que nous pourrions compter sur la collaboration précieuse de l’OMPI pour renforcer nos systèmes de propriété intellectuelle.

“Enfin, nous exprimons une fois de plus notre satisfaction devant le fait que l’avenir de cette organisation a de nouveau été confié à M. Kamil Idris, compte tenu de ses qualités, de son aptitude à diriger et de sa détermination.

“Nous adressons au directeur général et à son équipe tous nos vœux de réussite dans leur gestion future.”

81. La délégation du Lesotho a fait la déclaration suivante :

“La délégation du Lesotho s’associe à la déclaration faite par la délégation de la Zambie au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Bénin au nom du groupe des pays les moins avancés. J’ai l’honneur et le privilège de féliciter, au nom du Gouvernement du Royaume du Lesotho, M. Kamil Idris de sa nomination à l’unanimité au poste de directeur général par les assemblées des États membres de l’OMPI réunies à cet effet. Toutes nos félicitations Monsieur le Directeur général. L’attachement des membres de l’OMPI à promouvoir et protéger la propriété intellectuelle et son importance en tant qu’instrument du développement économique, social, culturel et intellectuel se traduit dans la nomination de M. Idris au poste de directeur général de notre Organisation. Notre confiance en M. Idris s’est faite l’écho de l’Union africaine, lors du Sommet des chefs d’État et de gouvernement l’an dernier à Durban (République sud-africaine). Nous tenons en outre à exprimer notre appréciation et notre soutien aux

observations clairvoyantes sur le développement et l'avenir de l'OMPI éloquentement expliquées aujourd'hui par le directeur général. Pour conclure, nous mettons à votre disposition, M. Idris, notre coopération et nos conseils pour ce nouveau mandat, comme nous n'avons cessé de le faire lors du précédent."

82. La délégation du Kirghizistan a fait la déclaration suivante :

"La délégation du Kirghizistan félicite chaleureusement M. Kamil Idris à l'occasion de sa réélection au poste suprême de directeur général de l'OMPI pour un deuxième mandat de six ans.

"Durant le précédent mandat exécuté par M. Kamil Idris, l'OMPI, sous sa conduite éclairée et efficace, a sans conteste réussi dans tous les aspects de la protection internationale de la propriété intellectuelle. En attestent la grande importance attachée aux questions de protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore; l'organisation et les travaux de l'Académie mondiale de l'OMPI; la conclusion d'un nouvel accord sur le Plan d'action dans le domaine numérique, le Traité sur le droit des brevets, les questions liées aux PME et à la propriété intellectuelle et bien d'autres nouveautés importantes.

"Sous l'égide de M. Kamil Idris, l'OMPI devient progressivement une organisation de l'avenir, dont les activités seront toujours plus bénéfiques pour le développement stable de tous les pays du monde et pour l'ensemble de l'humanité dans son développement créatif au nom du progrès futur.

"Notre pays attache une grande importance à la coopération avec l'OMPI. À cet égard, la visite officielle, dans notre pays en 2001, d'une délégation de l'OMPI dirigée par M. Kamil Idris a donné une forte impulsion à notre coopération.

"Au cours de cette visite, une réunion a été organisée entre le président de notre pays, M. Kamil Idris et la délégation de l'OMPI, qui ont défini les perspectives futures de coopération entre l'Organisation et le Kirghizistan. Un programme de coopération entre notre gouvernement national et l'OMPI a été signé.

"L'OMPI nous a toujours aidés dans la mise en place et le perfectionnement du système des brevets et du système de la propriété intellectuelle dans l'ensemble de notre pays, qui bientôt en juin en célébrera le dixième anniversaire. Cette assistance polyvalente consiste en services techniques et consultatifs, ainsi qu'en une formation des cadres grâce notamment à l'organisation de cours appropriés ou de séminaires.

"Le soutien de l'OMPI et la coopération avec l'Organisation ont été particulièrement efficaces ces dernières années, en raison de l'attention vouée par M. Kamil Idris qui, en sa qualité de directeur général, a manifesté du doigté envers des pays comme le nôtre, ce qui est fort appréciable et dont nous lui sommes profondément reconnaissants.

"Notre délégation est convaincue que l'OMPI, sous la conduite de M. Kamil Idris, conservera, dans l'intérêt de la communauté de la propriété intellectuelle, son dynamisme pour permettre au progrès économique et culturel de se réaliser dans tous les pays; à cet égard, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour offrir notre soutien à M. Kamil Idris. En conclusion, nous vous félicitons de nouveau, M. Idris, à l'occasion de votre réélection pour un second mandat.

83. La délégation d'Israël a fait la déclaration suivante :

“La délégation d'Israël souhaiterait féliciter M. Idris à l'occasion de sa réélection à l'unanimité au poste de directeur général de l'OMPI. Ses réalisations sont avérées, de même que ses qualités peu communes de dirigeant et de diplomate. Il suffit d'écouter les déclarations faites par les délégations, ici aujourd'hui, pour se rendre pleinement compte de la contribution apportée par M. Idris à l'OMPI et au domaine de la propriété intellectuelle. Avec votre permission, je souhaiterais ajouter un mot sur le rôle joué par M. Idris dans les relations entre l'OMPI et Israël. Depuis l'entrée en fonction de M. Idris, les relations entre l'OMPI et notre pays se sont améliorées de façon extraordinaire. Grâce à lui, nous nous sentons chez nous à l'OMPI. Il a fait tout son possible pour coopérer avec Israël et y promouvoir la propriété intellectuelle. Il nous a fait l'honneur, en décembre 2000, d'une visite qui, avec la suite donnée, montre comment M. Idris traduit les paroles en actes. M. Idris pense également que la propriété intellectuelle peut servir la paix dans notre région et s'emploie assidûment à faire passer cette conception. Pour toutes ces raisons, permettez-moi une fois encore de féliciter M. Idris et de lui souhaiter un grand succès, tout en l'assurant de notre entière coopération et de notre plein appui.”

84. La délégation du Portugal a fait la déclaration suivante :

“Premièrement, le Portugal tient à féliciter M. Kamil Idris à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI.

“En cette occasion importante, nous aimerions exprimer notre satisfaction pour le travail accompli par le directeur général au cours des six dernières années. Sous sa conduite, cette organisation a obtenu des résultats significatifs tant sur le plan interne qu'externe. Nous nous félicitons de la restructuration du Secrétariat et de sa plus grande efficacité, de sa modernisation, de son ouverture et de la transparence de son mode de fonctionnement, et rendons hommage à M. Idris qui s'est attaché à faire mieux connaître et ‘démystifier’ la propriété intellectuelle dans le monde entier, et notamment ses atouts économiques, sociaux et culturels.

“Permettez-moi de mettre également l'accent sur l'action menée par le directeur général en ce qui concerne l'adaptation de la propriété intellectuelle au monde numérique et à de nouveaux domaines d'intervention législative, le développement des services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en matière de règlement des litiges liés à la propriété intellectuelle, et le renforcement des liens institutionnels entre l'OMPI et d'autres organisations, visant à promouvoir les droits culturels, l'échange d'idées, de biens et de services sans entrave, dans l'intérêt de tous.

“Nous souhaitons également mentionner son souci de promouvoir le vaste programme de coopération déjà en place – maintenant aussi par le biais de l'enseignement à distance et de la formation – et le dialogue avec les représentants de la société civile, y compris des mesures visant à adapter les programmes aux besoins et aux attentes légitimes des sociétés et à la mondialisation en vue d'accroître le nombre d'entités non gouvernementales dotées du statut d'observateur et de partenariats déjà créés ou qui seront créés avec le secteur privé.

“Les idées que le directeur général a développées dans sa récente publication intitulée *‘Intellectual Property: A Power Tool for Economic Growth’* méritent notre

totale adhésion, notamment en ce qui concerne la nécessité d'instaurer une culture de la propriété intellectuelle qui assure un juste équilibre entre les droits des auteurs ou titulaires d'innovations ou d'œuvres de création et l'intérêt de la société, ainsi que l'importance que revêtent le pouvoir de la connaissance et la créativité artistique et l'inventivité, pour le plus grand bien de tous, la réussite d'un pays se mesurant de plus en plus à l'aune des atouts qu'il possède et exploite dans ce domaine.

“Le Portugal est résolument déterminé à promouvoir et à protéger la propriété intellectuelle. Pour preuve, j'attire l'attention sur les points suivants : a) les mesures prises récemment en matière d'application des droits; b) l'adoption par le gouvernement d'un nouveau code de propriété industrielle qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003; et c) l'organisation, le mois dernier, pendant plusieurs jours et dans tout le pays, sous l'égide du président de la République du Portugal, M. Jorge Sampaio, membre de la Commission consultative des politiques de l'OMPI, d'une réunion consacrée exclusivement à l'innovation. Nous sommes désireux de participer activement à toutes les activités de l'OMPI et en étroite collaboration avec le directeur général.

“M. Idris, mon gouvernement vous est reconnaissant pour la manière dont l'OMPI, sous votre conduite, a encouragé la promotion de la propriété intellectuelle au Portugal, ainsi que les activités auxquelles nous avons pris part, non seulement dans le cadre des communautés lusophones, mais également en ce qui concerne le monde ibéro-américain.

“En conclusion, je vous renouvelle, M. Idris, nos félicitations à l'occasion de votre réélection et vous souhaite plein succès, tant sur le plan personnel que professionnel pour votre second mandat à la tête de cette organisation renommée. Je vous remercie.”

85. La délégation de Cuba a fait la déclaration suivante :

“La propriété intellectuelle est sans le moindre doute devenue l'important objet d'un débat international animé dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, qui en souligne l'importance comme instrument du développement et source de richesses.

“Durant le premier mandat de M. Kamil Idris, grâce au dynamisme et à l'efficacité qui le caractérisent, l'OMPI a subi une modernisation radicale qui en a fait un organe prêt à relever, d'une façon très transparente, tous les défis lancés par le nouveau millénaire.

“L'une des grandes qualités de M. Idris est son aptitude à promouvoir, grâce à d'importantes activités de coopération au développement et d'assistance technique destinées aux pays en développement, la mise en valeur des ressources humaines comme un facteur clé de l'établissement et du renforcement des systèmes nationaux de propriété intellectuelle. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, la croissance et les ressources accrues destinées à poursuivre, étendre et diversifier les activités de coopération pour le développement continueront à donner des résultats concrets et fructueux pour l'OMPI et son directeur général.

“Conscients du fait que l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux programmes internationaux de propriété intellectuelle est d'une complexité

extraordinaire, nous sommes certains que M. Idris est pleinement apte à le mener à bien, en tenant compte, comme à l'ordinaire, des besoins et des avis des pays en développement et des pays les moins avancés, en facilitant les négociations et en faisant de sa conception de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument du développement une réalité.

“Nous nous félicitons de constater l'action du directeur général pour promouvoir des projets d'une importance vitale, tels que l'utilisation de la propriété intellectuelle et les PME; l'utilisation intensive des nouvelles technologies de l'information, telles que WIPONET et PCT-SAFE; la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Nous nous réjouissons de la concrétisation de tous ces projets.”

86. La délégation du Malawi a fait la déclaration suivante :

“La délégation du Malawi s'estime également fort honorée d'avoir cette occasion de féliciter M. Idris et de réaffirmer notre plein appui à sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI, comme l'ont déjà exprimé les représentants respectivement du groupe des pays africains et des pays les moins avancés. Au cours des dernières réunions de l'Assemblée, ma délégation a exprimé son soutien à la nomination de M. Idris, confiante dans ses qualités de dirigeant, comme en attestent les résultats excellents et remarquables obtenus par l'Organisation durant son premier mandat. Maintes délégations ayant remarquablement fait état des brillantes réalisations de M. Idris, il me suffira de dire que ma délégation souhaite pleinement s'y associer et mentionner que nous nous félicitons de la conception claire de M. Idris qui a fait de l'OMPI une organisation attentive à l'évolution constante des tendances et besoins du système de la propriété intellectuelle, tels que dans les domaines des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore. L'élaboration du système de la propriété intellectuelle comme instrument du développement économique et social a attesté l'intégration bienvenue de pays en développement et de pays les moins avancés, tels que le Malawi, dans le système de la propriété intellectuelle. L'adoption de diverses initiatives et divers projets par l'OMPI, le site du WIPONET, le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine numérique et le projet IMPACT concernant la gestion de l'information relative au PCT ont permis à des pays parmi les moins avancés comme le mien de bénéficier grâce au réseau mondial des systèmes d'automatisation et de liaison avec l'Internet. Parmi ces avantages, les possibilités d'enseignement et de formation à distance contribuent grandement à la mise en valeur des ressources humaines dans nos pays respectifs. Compte tenu des nouveaux défis qui se dessinent, ma délégation est fermement convaincue que, grâce à la vision d'avenir, aux compétences et aux qualités de dirigeant de M. Idris, l'OMPI sera à même de remplir ses obligations dans l'intérêt de tous les États membres. Nous nous félicitons par conséquent de sa réélection pour un second mandat et l'appuyons vigoureusement, tout en saisissant cette occasion de renouveler notre engagement à participer à toutes les activités de l'OMPI et à renforcer nos relations de coopération avec l'Organisation. Comme l'ont déjà mentionné le représentant du groupe des pays africains et la délégation du Lesotho, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont massivement soutenu et approuvé la réélection de M. Idris pour un second mandat en reconnaissance de ses différentes réalisations. En outre, à l'échelon régional, mon pays a eu le privilège d'accueillir, en août 2002, le Conseil des ministres de l'ARIPO qui a également reconnu les résultats de M. Idris et entérine à l'unanimité sa réélection pour un second mandat au poste de directeur général de l'OMPI. Le premier mandat de

M. Idris s'est caractérisé par, notamment, une mobilisation générale lors de ses visites aux États membres pour promouvoir la propriété intellectuelle. Les visites du directeur général offrent une possibilité immédiate de faire valoir et ressortir les avantages de la propriété intellectuelle dans un pays. Pour cette raison, notre délégation souhaite réaffirmer le désir du Malawi d'inviter le directeur général de l'OMPI à se rendre dans notre pays et à nous faire part de ses observations sur la meilleure façon d'intégrer la propriété intellectuelle dans la politique nationale de développement, de manière à parvenir à la croissance économique nécessaire pour atteindre des niveaux de richesse qui puissent soutenir la stratégie du gouvernement visant à réduire la pauvreté. Ma délégation est convaincue qu'il est essentiel pour nos décideurs, les principaux acteurs de l'économie et le public de connaître les avantages de la propriété intellectuelle en matière de création de richesses et de développement économique et que la perspective du gouvernement du Malawi et son objectif de devenir, d'ici 2020, sur le plan technologique, une nation industrialisée à revenu moyen ne sauraient être atteints que si les politiques nationales de développement intègrent la propriété intellectuelle et la croissance économique dans leur principal objectif. Enfin, Monsieur le Président, ma délégation tient à soutenir la nomination de M. Idris et à lui faire savoir qu'il peut compter sur l'appui et la coopération durant son prochain mandat; nous nous réjouissons, également, de l'accueillir au Malawi. De même, nous nous félicitons du programme futur de l'Organisation tel que l'a présenté ce matin le directeur général."

87. La délégation d'El Salvador a fait la déclaration suivante :

"Au nom d'El Salvador, permettez-moi d'exprimer notre satisfaction à l'occasion de la nomination de M. Kamil Idris pour un deuxième mandat à la tête de cette organisation. Ma délégation reconnaît les travaux accomplis et les résultats atteints par l'OMPI dans l'intérêt de la propriété intellectuelle et des pays en développement sous la direction de M. Idris, et se félicite également de l'appui offert au Salvador durant son premier mandat. Ma délégation est convaincue que M. Idris, avec sa vision d'avenir et ses qualités, continuera de diriger l'OMPI en vue de relever les nouveaux défis que représente la propriété intellectuelle, en particulier dans les domaines d'intérêt pour les pays en développement. El Salvador soutient le programme d'activités du directeur général prévu pour le deuxième mandat, certain qu'il renforcera encore le programme de coopération pour les pays en développement. Enfin, ma délégation souhaite à M. Kamil Idris un plein succès durant son deuxième mandat au poste de directeur général de l'OMPI."

88. La délégation du Tadjikistan a fait la déclaration suivante :

"La délégation du Tadjikistan éprouve des difficultés à trouver les mots justes pour exprimer, comme elle le souhaiterait, ses félicitations, étant donné en particulier ce qu'elle a déjà déclaré. Nous souhaiterions toutefois louer les travaux de l'OMPI et l'œuvre de M. Idris de ces trois dernières années et son honorable biographie, qui sont autant d'éléments attestant que l'OMPI est une véritable organisation internationale, qui tient compte des caractéristiques de chaque pays et contribue à améliorer l'ensemble du système de la propriété intellectuelle. M. Kamil Idris s'est à l'évidence révélé un grand dirigeant dans le domaine de la propriété intellectuelle, apanage de l'OMPI. Le rôle de l'Organisation devrait augmenter à l'avenir, la seule perspective envisagée dans la présentation de son livre le prouvant. Il ne fait pas de doute, pour notre délégation, que l'œuvre de M. Kamil Idris, au poste de directeur général de l'OMPI, sera couronnée de

succès ces prochaines années où il dirigera l'Organisation de mains de maître. La délégation du Tadjikistan félicite sincèrement M. Kamil Idris."

89. La délégation de la Slovénie a fait la déclaration suivante :

"La Slovénie se réjouit vivement de la nomination de M. Kamil Idris et a totalement foi en l'avenir de l'OMPI, à la tête de laquelle M. Idris continuera à œuvrer pour un second mandat de six ans. La Slovénie, en tant que petit pays qui a sa propre expérience de la lutte pour la survie dans un contexte de vive concurrence des marchés et d'obstacles croissants au développement sur les plans environnemental et social, partage l'avis de M. Idris selon lequel le système de protection de la propriété intellectuelle à l'échelon mondial n'est que la première étape vers une culture de sociétés innovantes et coopératives, des sociétés où le renforcement de la recherche fondamentale et de l'élaboration de savoirs scientifiques et, parallèlement, le libre accès à ces éléments, constituent une source réelle d'innovation fructueuse, de développement économique, de démocratie et d'amélioration de la qualité de vie grâce aux ressources humaines nationales et sont la seule façon de parvenir à la paix universelle. L'orientation stratégique adoptée par M. Kamil Idris, de même que son aptitude à concrétiser des idées dans le cadre d'une action organisée, aboutissant à des résultats tangibles, témoigne également de sa capacité d'assumer un second mandat, et les responsabilités que cela comporte, en tant que directeur général de notre Organisation. Par conséquent, nous sommes convaincus que l'Organisation et tous ses États membres gagneront à être guidés par M. Idris dans les années à venir."

90. La délégation de la Serbie-et-Monténégro a fait la déclaration suivante :

"La délégation de la Serbie-et-Monténégro est particulièrement honorée de vous adresser nos sincères félicitations pour l'œuvre exceptionnelle que vous avez accomplie au cours de votre premier mandat avec tous nos vœux de succès pour les jours à venir.

"La Serbie-et-Monténégro, après avoir connu une longue période d'isolation, est peut-être mieux placée que n'importe quel autre pays pour apprécier à sa juste mesure l'énorme progrès accompli par l'OMPI sous votre direction.

"Je ne citerai que quelques-unes des réalisations, celles qui nous paraissent d'une importance particulière, telles que les nouvelles initiatives sur la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, les nombreux programmes d'utilisation des techniques numériques dans l'intérêt des États membres de l'OMPI, l'Académie mondiale de l'OMPI.

"Dans ce contexte, le programme d'assistance technique destinée aux pays de l'Europe centrale et de la Baltique présente pour mon pays un intérêt primordial. Là aussi, nos remerciements vont à M. Idris qui a su concevoir et mettre en œuvre un programme tenant compte des spécificités et des besoins de mon pays dont, notamment, la mise en place du réseau informatique au niveau de notre office.

"M. Idris jouit auprès des milieux professionnels et des décideurs de mon pays d'une très grande estime.

"Une visite de M. Idris dans notre pays, que nous espérons pour bientôt, serait de nature à confirmer l'impact de la propriété intellectuelle sur la croissance économique et le développement dans son ensemble.

“Pour terminer, je tiens à vous réitérer nos remerciements et à vous exprimer nos meilleurs vœux de succès pour le nouveau mandat qui vient de vous être confié.”

91. La délégation de la République de Corée a fait la déclaration suivante :

“Tout d’abord, nous souhaiterions, au nom de la République de Corée, nous associer au groupe des pays d’Asie et du Pacifique et aux délégations qui se sont exprimées précédemment pour féliciter M. Kamil Idris à l’occasion de sa nomination pour un second mandat au poste de directeur général de l’OMPI. Nous avons pu apprécier, au cours des six dernières années, les qualités exceptionnelles de dirigeant de M. Idris, son sens politique équilibré, son talent de diplomate plein d’égards, sa vision d’avenir ambitieuse et l’énergie dont il fait preuve dans l’exercice de ses fonctions. Toutes ces qualités ont contribué à promouvoir, à l’échelon mondial, le système de propriété intellectuelle et l’OMPI. Il a su donner espoir aux pays en développement et confiance aux pays développés. La présente délégation rappelle que M. Idris a pris l’engagement résolu, dans le discours qu’il a prononcé à l’occasion de sa première nomination en 1997, de conduire l’OMPI dans une optique de transparence, de responsabilité et de recherche du consensus. Nous devons reconnaître qu’il a tenu son engagement à notre grande satisfaction. Aujourd’hui, nous avons assisté, avec le soutien unanime de toutes les délégations, et pour leur plus grand plaisir, à la réélection de ce ténor de la propriété intellectuelle, M. Kamil Idris, au poste de directeur général de l’OMPI, et nous l’avons entendu, avec espoir et confiance, présenter sa vision d’avenir ambitieuse et confiante et prendre de nouveaux engagements en matière de clarté, d’efficacité et de transparence. Nous souhaitons sincèrement à M. Kamil Idris plein succès pour son prochain mandat, aussi bien pour lui-même que pour nous tous. Une fois encore, nous lui adressons nos sincères félicitations à l’occasion de sa réélection.”

92. La délégation de l’Angola a fait la déclaration suivante :

“Au nom de la République d’Angola, je tiens à féliciter le directeur général, M. Kamil Idris, à l’occasion de sa réélection au poste de directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce second mandat témoigne de son efficacité dans la conduite de cette organisation, ainsi que de la confiance que les États membres ont en lui. Durant son premier mandat, la République d’Angola a bénéficié des avantages résultant des modifications apportées à l’Organisation grâce notamment à la création de l’Académie, au projet WIPONET et elle a reçu du matériel informatique. Un élément dont on ne peut pas faire abstraction est l’engagement pris personnellement par le directeur général, M. Kamil Idris, que le portugais soit une langue de travail de l’OMPI, ce dont nous lui serons éternellement reconnaissants. Monsieur le Président, ma délégation souscrit à ce qui a été dit par le représentant permanent de la République de Zambie parlant au nom du groupe des pays africains et par le Bénin parlant au nom des PMA lorsqu’ils ont souligné combien le développement industriel est important pour nos pays africains. En qualité de membre ad hoc du Comité de coordination, l’Angola est sûr que la conception des modifications prévues à l’avenir demeurera la même, donnant la préférence au développement économique des pays, à la démythification de la propriété intellectuelle dans nos pays de la catégorie des moins avancés. Nous réitérons nos félicitations à M. Kamil Idris à l’occasion de sa nomination pour un second mandat et lui adressons les meilleurs vœux de la République d’Angola.”

93. La délégation de l'Ouganda a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président, c’est avec honneur et grand plaisir que je souhaite associer ma délégation aux déclarations faites par la Zambie au nom du groupe des pays africains et par le Bénin au nom des PMA, et appuyer et approuver la réélection de M. Kamil Idris pour un second mandat au poste de directeur général de cette organisation. Monsieur le Président, mon ambassadeur, qui est actuellement appelé à d’autres missions, m’a demandé de transmettre au directeur général l’assurance de sa haute considération et de son estime, ainsi que ses félicitations pour sa réélection. Comme nous tous, il est fier des résultats obtenus par le directeur général tant au sein de l’Organisation que dans les différents États membres; puisque les orateurs qui m’ont précédé les ont déjà amplement soulignés, je n’y reviendrai pas. Qu’il suffise de saluer vos efforts pour promouvoir les aspirations des pays en développement. Nous aimerions faire fond sur vos réalisations et renforcer la prise en considération du développement dans le programme de travail de l’OMPI. Nous aimerions aussi voir l’OMPI, en tant que membre de la famille des organismes des Nations Unies, jouer un rôle plus actif dans la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière de développement énoncés dans la Déclaration du millénaire. On dit que charité bien ordonnée commence par soi-même. Nous souhaitons vous demander, Monsieur le Directeur général, en votre qualité de ressortissant d’un PMA conscient de la gravité des problèmes, d’accorder au cours de votre second mandat une attention particulière aux PMA et à la l’Unité des PMA à l’OMPI. En parlant de charité, je crois que c’est Elbert Hubbard qui a dit que charité bien ordonnée commence par soi-même et généralement s’y borne. Tout en souhaitant que ce fût le cas, nous rendons hommage, Monsieur le Directeur général, à votre impartialité, à votre sens de la justice et à votre équité, qui vous ont permis de dépasser les limites de la charité définies par Hubbard et de tenir les rênes de cette organisation dans l’intérêt de tous ses membres. Nous souhaitons également rendre hommage au Secrétariat, sans la compétence, l’efficacité et la loyauté duquel vos résultats n’auraient pas été aussi remarquables. Le guru du management Peter Drucker a dit au sujet des organisations que c’est la volonté des individus de s’investir plus que ne l’exige le travail qui distingue les grandes organisations des organisations ordinaires. Grâce à vous et à vos collaborateurs, l’OMPI est une grande organisation. Je souhaite par conséquent remercier particulièrement nos collègues et amis ainsi que le Bureau de la coopération pour le développement avec l’Afrique et l’Unité des PMA. Pour conclure, nous vous souhaitons, Monsieur le Directeur général, un deuxième mandat encore plus fructueux et exceptionnel, compte tenu du principe énoncé par le délégué de la Jamaïque au sujet de votre réélection, et auquel nous souscrivons sans réserve : un excellent mandat en appelle un autre. Par le même raisonnement, deux excellents mandats en appellent deux autres. Je suis sûr que vous vous en souviendrez.”

94. La délégation de la Turquie a fait la déclaration suivante :

“C’est avec un très grand plaisir que nous nous joignons à la déclaration de Son Excellence, Monsieur l’Ambassadeur du Portugal, qui s’est exprimé ce matin au nom du Groupe B, ainsi qu’à celle de Son Excellence, Monsieur l’Ambassadeur de la Grèce, qui s’est exprimé au nom de l’Union Européenne. En cette occasion, ma délégation souhaite également adresser ses chaleureuses félicitations à M. Kamil Idris, pour sa réélection à la tête de cette éminente organisation qu’est l’OMPI.

“Nous sommes convaincus que les expériences riches et solides acquises lors du premier mandat lui serviront de très bonne base pour réaliser son programme à l’avenir,

que M. Idris nous a présenté ce matin et faire avancer encore davantage le droit de propriété intellectuelle au niveau mondial.

“Nous souhaitons à M. Idris ainsi qu’à l’ensemble de l’équipe plein de succès lors de ce second mandat. Et M. Idris peut compter sur notre appui sans condition et à notre entière collaboration lors de ce mandat.

“Avant de mettre un terme à ma déclaration, je voudrais réaffirmer l’immense plaisir pour mon gouvernement et mes autorités de pouvoir accueillir M. Idris dans notre pays. Nous pensons que cette visite qui est prévue pour la seconde moitié de 2003 sera une très bonne occasion non seulement pour consolider excellentes relations entre mon pays et l’OMPI, mais aussi pour promouvoir la propriété intellectuelle auprès des milieux intéressés et de l’opinion publique turque. Ce sera également une grande occasion pour la promotion de la propriété intellectuelle auprès de l’opinion publique des pays de la région.”

95. La délégation de la République arabe syrienne a fait la déclaration suivante :

“Je suis heureux de m’exprimer au nom de la République arabe syrienne et de féliciter M. Kamil Idris à l’occasion de son élection par acclamation pour un second mandat au poste de directeur général de l’OMPI. Cette réélection atteste la grande confiance que les membres de l’Organisation portent à M. Idris et son attachement à diriger les travaux de cette organisation avec leur concours. Je lui souhaite un plein succès dans son prochain mandat qui permettra d’aider les membres de l’Organisation, ainsi que des résultats et réalisations nombreux dans les projets et plans qu’il a présentés ce matin, aux fins du développement. Nous soutenons également ses ambitions et ses perspectives, tout en réaffirmant nos liens avec M. Idris qui inspire un grand respect en Syrie.”

96. La délégation des Philippines a fait la déclaration suivante :

“Les Philippines s’associent aux déclarations faites précédemment par le Pakistan, au nom du groupe des pays asiatiques, ainsi que le Myanmar au nom de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est. La réélection de M. Kamil Idris est manifestement la plus haute reconnaissance d’une tâche bien accomplie. M. Idris a conduit l’OMPI vers le succès et nous sommes certains qu’il portera l’Organisation encore plus haut. Nous sommes également convaincus qu’il continuera de vouer une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement qui constituent l’essentiel des membres de cette organisation. Enfin, les Philippines souhaiteraient de nouveau féliciter chaleureusement M. Idris et l’assurer de leurs soutien et coopération inébranlables pour que son second mandat soit couronné de succès.”

97. La délégation du Myanmar a fait la déclaration suivante :

“Ma délégation souhaite s’associer aux déclarations faites par le représentant du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques et par l’ambassadeur du Myanmar au nom des États membres d’Asie à l’occasion de la réélection de M. Kamil Idris. Au nom de la délégation du Myanmar, c’est un plaisir pour moi de féliciter chaleureusement M. Kamil Idris pour sa réélection par acclamation au poste de directeur général de l’OMPI. Nous le louons pour sa vision d’avenir, son dynamisme et sa conduite éclairée de cette organisation. Monsieur le Président, les précédents intervenants ont déjà décrit les réalisations remarquables de M. Kamil Idris et il serait difficile d’ajouter aux

discours élogieux et éloquents, aussi me bornerais-je à citer les résultats les plus marquants, restés dans notre mémoire comme d'éminentes contributions de M. Kamil Idris. Il s'agit, entre autres, de la création de l'Académie mondiale de l'OMPI, la promotion d'importants thèmes, tels que les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, et les PME, ainsi que ses plus grandes innovations, telles que le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets et le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine numérique, y compris WIPONET. Je souhaiterais également lui rendre hommage pour avoir contribué notablement à démythifier et vulgariser la propriété intellectuelle comme puissant instrument du développement économique. Son récent livre, intitulé *'Intellectual Property : A Power Tool for Economic Growth'* atteste avec éloquence ses contributions dans ce domaine. Monsieur le Président, nous assurons le directeur général de l'OMPI dans son deuxième mandat de l'entière coopération et du plein appui de mon pays. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses nouvelles tâches."

98. La délégation du Népal a fait la déclaration suivante :

"Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ma délégation exprime sa profonde satisfaction à l'égard du directeur général qui, au cours de son mandat, a réalisé ses promesses de transparence, de coopération étroite avec les États membres et d'efficacité accrue. Je tiens aussi à remercier sincèrement M. Kamil Idris pour sa conduite de l'OMPI et les importantes initiatives qu'il a prises afin que les travaux de l'Organisation soient plus adaptés à la transformation positive de tous les secteurs de la société. Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques.

"Nous constatons avec satisfaction que l'OMPI, sous la conduite de M. Kamil Idris, a continué de mobiliser ses ressources sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques, le folklore et le commerce électronique, et d'étendre les programmes correspondants. Nous apprécions les nouvelles initiatives prises par le directeur général. Ces initiatives sont très importantes, notamment pour ce qui est de mieux faire connaître ou 'démythifier' la propriété intellectuelle, de moderniser l'infrastructure dans ce secteur, de créer des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines, de renforcer les institutions et de développer la gestion collective et l'application des droits.

"Je souhaite féliciter de nouveau le directeur général pour son engagement et le remercier, ainsi que son personnel, pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié dans le passé. Nous espérons continuer de retirer les fruits de la conduite dynamique de cette importante organisation dans les jours à venir. Nous souhaitons plein succès au directeur général."

99. La délégation de la République démocratique du Congo a fait la déclaration suivante :

"La délégation de la République démocratique du Congo appuie la déclaration faite par l'ambassadeur de la Zambie au nom du groupe des pays africains et aussi celle de l'ambassadeur du Bénin au nom des pays les moins avancés (PMA).

“L’élection à l’unanimité de M. Kamil Idris au poste du directeur général de l’OMPI pour un second mandat est un signe incontestable de la réussite de son premier mandat. Son action a réuni l’approbation de tous les États membres.

“Pour la République démocratique du Congo comme pour tous les pays africains et les États en transition, l’assistance technique de l’OMPI est importante et primordiale. M. Idris nous a démontré et convaincu que la propriété intellectuelle est un outil indispensable au développement de l’économie des pays. Grâce à son courage et à son travail inlassable, la diversité culturelle des peuples est reconnue en tant que vecteur économique de chaque nation.

“M. Kamil Idris, à la barre de ce voilier qu’est l’OMPI, nous conduira à bon port avec le programme qu’il vient de nous exposer. Notre vœu ardent : ‘Bon vent et bonne santé’ à Monsieur le Directeur Général pour un second mandat. Il peut compter sur notre total appui.”

100. La délégation de la Lettonie a fait la déclaration suivante :

“La délégation de la République de Lettonie exprime sa sincère satisfaction au sujet de la réélection de M. Kamil Idris pour un deuxième mandat de six ans à la tête de l’éminente organisation qu’est l’OMPI.

“Nul doute que M. Idris est le chef de file qui, à la tête d’une équipe professionnelle, pourra atteindre les objectifs ambitieux fixés dans la déclaration qu’il a faite aujourd’hui.

“La délégation de la Lettonie souhaite au directeur général, M. Kamil Idris, plein succès dans son œuvre créatrice et difficile, dans l’intérêt des États membres de l’Organisation. La délégation saisit cette occasion pour affirmer que la Lettonie apportera tout l’appui possible à M. Kamil Idris et à l’Organisation qu’il dirige : l’OMPI.”

101. Le représentant de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a fait la déclaration suivante :

“La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) souhaite féliciter chaleureusement M. Kamil Idris pour sa réélection au poste de directeur général de l’OMPI.

“La Communauté des pays de langue portugaise rappelle, avec reconnaissance, que c’est précisément pendant l’exercice du premier mandat de M. Kamil Idris que lui a été accordé, en septembre 2001, le statut d’observatrice auprès de l’OMPI, et que par la suite, en avril 2002, a été conclu un Accord de coopération entre le Secrétariat exécutif de la CPLP et l’OMPI.

“La CPLP souhaite continuer de participer activement à la coopération pour le développement en faisant en sorte que la propriété intellectuelle soit un instrument efficace pour encourager le développement économique, social et culturel de tous les peuples et de toutes les nations.

“M. Kamil Idris, l’Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et le Portugal sont membres de l’OMPI depuis longtemps, mais c’est au

cours de votre premier mandat que Sao Tomé-et-Principe est devenu un État membre de cette organisation. Nous espérons qu'au cours de votre deuxième mandat l'État membre le plus récent des Nations Unies, également de langue officielle portugaise et membre de la CPLP, deviendra membre de l'OMPI. Nous savons que le gouvernement du Timor oriental considère avec intérêt cette possibilité et qu'il a déjà eu des contacts préliminaires en ce sens avec le Secrétariat de l'OMPI.

“Pour terminer, la CPLP vous souhaite le plus grand succès dans l'accomplissement de vos fonctions. Quant à nous, nous continuerons d'être disponibles pour coopérer dans toutes les activités et manifestations dans lesquelles il nous paraîtra opportun de nous impliquer.”

102. Le représentant de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) a fait la déclaration suivante :

“C'est au nom de tous les États membres de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), mais également en mon nom propre, que je souhaiterais féliciter chaleureusement M. Kamil Idris à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI pour un nouveau mandat de six ans. Pour l'ARIPO, c'est là un moment aussi important que lors de sa première nomination en septembre 1997. L'ARIPO souhaiterait également s'associer à la déclaration faite par Monsieur l'Ambassadeur de la République de Zambie au nom du groupe des pays africains. Monsieur le président, comme j'ai eu l'occasion de le dire durant la réunion de ces assemblées en septembre dernier, le Conseil des ministres et le Conseil d'administration de l'ARIPO ont exprimé leur vif soutien à cette réélection. Les deux organes sont convenus à l'unanimité que M. Idris s'est, durant son premier mandat, conduit en chef dynamique et clairvoyant, tout en veillant à ce que l'OMPI poursuive et renforce ses programmes d'assistance et de coopération pour l'ARIPO et tous ses États membres. En particulier, Monsieur le Président, le Conseil des ministres a constaté avec grande satisfaction les réformes et initiatives suivantes que M. Idris a lancées et mises en œuvre : 1) la démythification de la propriété intellectuelle en vue de l'utiliser dans l'intérêt de toute l'humanité; 2) la gestion stratégique de l'OMPI fondée sur les réserves; 3) le lancement d'un nouveau programme de formation du personnel grâce à l'Académie mondiale qui offre des programmes personnalisés et un enseignement à distance; 4) le lancement du projet WIPONET; et 5) l'élargissement du mandat de l'OMPI au-delà de ses mandats traditionnels pour englober les nouveaux enjeux mondiaux, tels que les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore.

“Les organes appropriés de l'ARIPO ont une bonne raison de placer en M. Idris leur confiance et leur soutien. Ressortissant du Soudan et membre actif de l'ARIPO, il a collaboré avec cette organisation pendant près de 20 ans. Selon les registres de l'ARIPO, son tout premier lien avec l'Organisation remonte à l'époque où il assistait à la septième session du Conseil d'administration de l'ARIPO qui a eu lieu à Harare en décembre 1983. Si j'ai bonne mémoire, il venait d'entrer à l'OMPI l'année précédente.

“Le Conseil des ministres et le Conseil d'administration ont reconnu en M. Idris non seulement un homme mû par le désir de réussir et d'exceller, mais aussi un immense talent. Pour reprendre les termes d'un des grands philosophes du monde, les deux conseils conviennent que la valeur de l'homme se reconnaît à ce qu'il apporte à la société et non à ce qu'il en obtient. Ils ont également reconnu le fait qu'il a su promptement commencer là même où son prédécesseur avait cessé.

“Ce désir de réussir et ce grand talent assorti d’une expérience acquise ces six dernières années à la direction de l’OMPI l’ont placé dans une bonne position pour assumer le premier mandat de l’avenir, alors qu’il est encore jeune. Quoique suffisamment jeune, Monsieur le Président, pour ne pas être visé par les mots de l’écrivain irlandais George Bernard Shaw ‘les personnes âgées sont dangereuses car elles ne craignent pas l’avenir’, M. Idris a l’âge suffisant pour avoir acquis assez d’expérience et corroborer les termes de l’homme d’État américain Adlai Stevenson, qui a dit ‘ce ne sont pas les années qui comptent dans une vie, mais la vie qui compte dans ces années’, dans son discours ce matin en soulignant tant les résultats que son énergie pour l’avenir qui montrent à l’évidence qu’il a dépassé les deux, la jeunesse, mais aussi l’expérience acquise depuis six ans.

“L’ARIPO est honorée d’avoir coopéré avec l’OMPI sous sa direction, ces six dernières années, mais se réjouit à la perspective d’une coopération encore plus poussée et plus fructueuse avec lui, à la tête de l’OMPI, ces six prochaines années.

“Permettez-moi de conclure en félicitant M. Idris de sa nomination amplement méritée et d’espérer pouvoir coopérer avec lui durant son prochain mandat. L’ARIPO et tous ses États membres lui apporteront tout le soutien nécessaire dans ses efforts. Merci de votre attention.”

103. Le représentant de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a fait la déclaration suivante :

“C’est un insigne honneur pour moi de prendre la parole ce jour à l’occasion de la cérémonie d’ouverture de vos assises au nom de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Je prie l’OMPI et ses dirigeants de trouver ici l’expression de nos vifs remerciements.

“Je voudrais saisir cette agréable occasion pour remercier le directeur général de l’OMPI, Monsieur Kamil Idris, et l’ensemble de ses collaborateurs, pour l’excellent travail qu’ils accomplissent à l’OMPI et pour souhaiter à chacune des délégations ici présentes plein succès dans leurs travaux.

“J’ose croire, en tout cas souhaite, que cette session, qui se tient à la fin du premier mandat de M. Kamil Idris, soit propice à l’appréciation du travail accompli et des perspectives d’avenir.

“À l’OAPI, nous nous réjouissons de ce que l’activité déployée sur la scène internationale par l’OMPI soit intense et cohérente avec les objectifs majeurs de développement. Nous sommes convaincus qu’une telle activité permettra de franchir de nouvelles étapes dans la consolidation des droits de propriété intellectuelle dans le monde.

“Je suis heureux que M. Kamil Idris ait accepté que sa candidature soit présentée à nouveau au poste de directeur général de l’Organisation. Il répond, de ce fait, à la sollicitation du Conseil d’administration de l’OAPI contenue dans la résolution n° 5 de sa 41<sup>e</sup> session, tenue à Ndjamena les 3 et 4 novembre 2001. Il donne ainsi, s’il en était encore besoin, la preuve de son engagement à servir et défendre avec toujours plus de vigueur les idéaux de l’OMPI. Votre décision de lui confier un nouveau mandat nous réconforte. Elle est une juste appréciation du mérite de M. Kamil Idris.

“Monsieur le Président,

“Il me plaît de relever l'excellente coopération que l'OMPI entretient continuellement avec l'OAPI.

“L'OMPI et l'OAPI sont des organisations animées par des aspirations et des idéaux similaires, à savoir :

“— souci de promouvoir la contribution effective de la propriété intellectuelle au progrès de l'humanité;

“— souci de protéger d'une manière aussi efficace que possible les droits de la propriété intellectuelle;

“— souci de contribuer au développement technologique des pays économiquement faibles;

“— souci de rendre le système de propriété intellectuelle plus juste, plus équitable et plus utile.

“Ces idéaux, nous les poursuivons en partenariat dans une coopération large et solidaire entre nos deux organisations.

“Aussi l'OAPI suit-elle avec un intérêt tout particulier les efforts consentis par l'OMPI, sous la direction de M. Kamil Idris, en vue de l'évolution de l'environnement juridique international pour rendre le système plus simple à utiliser et plus accessible, et concilier de manière appropriée les droits de propriété intellectuelle et ceux du public, tout en tenant compte des incidences pour le monde en développement.

“Les effets de ces efforts se font du reste déjà sentir de façon appréciable tant à l'intérieur de l'OMPI qu'au sein de cette grande famille que constitue le monde de la propriété intellectuelle.

“Aujourd'hui, l'OMPI fait forte impression par son sérieux, son dynamisme et son ardeur au travail. Ces qualités ont contribué au développement d'échanges de toute nature entre nos deux organisations, attachées à la recherche d'une solidarité internationale agissante.

“Notre vœu à l'OAPI est que nos efforts soient davantage unis, que notre solidarité soit renforcée pour soutenir de manière toujours plus vigoureuse la politique qui est définie pour chacune de nos organisations.

“La coopération entre l'OAPI et l'OMPI a connu ces dernières années une dimension et une ampleur nouvelles. M. Kamil Idris, particulièrement sensible aux problèmes des pays en développement, n'a ménagé aucun effort dans ce sens. Qu'il en soit remercié, ainsi que tous ses collaborateurs.

“Nous restons confiants que la nouvelle ère qui commence verra se renforcer cette coopération dans l'intérêt mutuel de nos deux organisations.

“Vive la coopération entre l'OMPI et l'OAPI. Je vous remercie.”

104. Le représentant de l'Union africaine a fait la déclaration suivante :

“C’est une fois encore un privilège et un honneur pour l’Union africaine de pouvoir prendre la parole devant cette auguste assemblée à l’occasion de la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général de l’OMPI. Nous avons eu l’occasion, comme plusieurs États membres de l’Organisation, de nous exprimer sur l’éminence des titres de M. Idris et les excellents résultats qu’il a obtenus. Les témoignages que nous avons entendus au cours de la trente-septième série de réunions des assemblées de l’OMPI et à la 16<sup>e</sup> extraordinaire du Comité de coordination de l’OMPI ne tarissent pas d’éloges sur les compétences et les capacités de M. Kamil Idris. Tout au long de ces sessions, nous avons entendu l’expression du soutien unanime en faveur d’une candidature de M. Idris et en éprouvons de la fierté, de la joie et de la gratitude.”

105. La délégation du Soudan a fait la déclaration suivante :

“J’ai longtemps attendu mais dans la joie. En arabe nous disons : ‘le meilleur pour la fin’. Monsieur le président, les deux fleuves, le Nil bleu et le Nil blanc bruissent à l’unisson de bonheur. Le vaste territoire de ce fleuve frémit de joie, les forêts raisonnent des battements de tambour des enfants d’Afrique, ses fils et ses filles, et les flûtes chantent la joie. Ils célèbrent le succès de l’un de leurs fils, un grand penseur, un fin diplomate, un chef et dirigeant de confiance. C’est là que se trouvent ses origines et son appartenance. Il est la fierté de sa terre, de son peuple, de son continent et de sa nation. Il a de hautes ambitions qu’il saura atteindre.

“Les plus vives félicitations s’élèvent de votre nation, M. Kamil Idris. Votre nation est heureuse car vous êtes une grande personnalité, toujours prête à aider autrui avec modestie. Félicitations à votre chère famille, à votre épouse et à la communauté soudanaise en Suisse, à vos amis et vos collègues. C’est un grand moment pour votre civilisation de la Vallée du Nil qui a ouvert la voie des sciences et de la technologie, qui a été la première à utiliser la roue à eau – le ‘*shadoof*’ –, la charrue, les palettes et l’échelle. Nous sommes fiers de vos grandes réalisations qu’il n’y a pas lieu de réitérer ou d’énumérer. Néanmoins, nous comptons qu’elles se poursuivent durant votre deuxième mandat car nous avons une confiance totale dans vos grandes capacités professionnelles. Les pays en développement ont besoin de votre appui permanent dans le domaine de la propriété intellectuelle et tout particulièrement, dans le projet de coopération pour le développement, ainsi que pour l’Académie mondiale – l’une de vos brillantes réalisations.

“Les réalisations qui ont jalonné votre premier mandat ont jeté des bases solides pour concevoir la propriété intellectuelle comme le moteur du développement économique et social, grâce à l’utilisation des compétences de chacun au service des activités économiques et sociales de chaque État, tout en assurant la protection juridique des titulaires de droits de propriété intellectuelle.

“Le Soudan prend des mesures nécessaires pour adhérer au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques et à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. Je serai bref, mais j’associe la voix de la délégation du Soudan aux déclarations du groupe des pays africains, du groupe des pays arabes et des pays les moins avancés. Je m’exprime au nom du Soudan et au nom de l’Organisation de la conférence islamique, que le Soudan préside actuellement, pour vous remercier, Monsieur le Président, et remercier tous les États membres de leur appui, à notre frère,

M. Kamil Idris, dont nous nous félicitons, ainsi que des témoignages d'estime et de reconnaissance pour ses réalisations et ses qualités”.

106. Le président a fait la déclaration suivante :

“Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, quelle belle conclusion, il n'y a pas grand-chose à ajouter après les mots très émouvants, chargés de poésie, d'enthousiasme et de justesse que vous venez de prononcer. Je vais, avec votre permission, dire moi aussi quelques mots de conclusion. Je vais m'exprimer à la fois comme Président de notre Assemblée, comme français et aussi comme ami.

“Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, cher Directeur général, cher Kamil. C'est une réunion de famille que nous avons eue aujourd'hui, la famille diplomatique, la famille de la propriété intellectuelle et industrielle composée des chefs d'office et d'institutions nationales, tous attachés à cet outil exceptionnel, tous désireux de le faire progresser. De façon unanime, toutes les délégations vous ont rendu hommage et, à mon tour, je vous adresse en mon nom personnel et au nom de la France mes plus chaleureuses félicitations. Les éloges qui vous ont été adressés sont à la mesure de votre exceptionnel engagement au service de l'Organisation. Grâce à votre sens de l'équilibre et de l'équité, par votre constante disponibilité aux préoccupations de chacun, vous avez su créer ce climat de confiance unique dans une enceinte internationale. Vous savez mobiliser les énergies, trouver des solutions, y compris aux questions les plus difficiles. Grâce à vous, nous échappons aux confrontations stériles.

“Ayant eu l'honneur de présider les travaux de l'OMPI, j'ai pu mesurer, non seulement au cours de cette journée mémorable, mais aussi pendant notre Assemblée ordinaire de septembre ou à l'occasion de nos travaux préparatoires au Sommet de Pékin, avec les aléas qui nous ont empêchés d'aller jusqu'au bout de cet exercice, important et passionnant dont nous gardons tout le bénéfice, j'ai pu mesurer l'importance de votre travail, de votre action au service de cette organisation. Votre personnalité chaleureuse, ouverte et accessible vous a permis d'administrer avec beaucoup d'humanité cette organisation. Tout le monde sait à Genève l'attachement que le personnel de l'OMPI vous porte, du plus grand au plus petit, parce que vous vous intéressez au plus petit comme au plus grand. Permettez-moi de vous dire mon admiration pour un homme venu de ce pays qui est au cœur de notre civilisation et dont l'histoire abreuve encore nos cultures.

“Permettez-moi de dire mon admiration pour ce grand africain, ouvert sur le monde. Vous avez un parcours universitaire impressionnant, docteur en droit, diplômé en philosophie, en sciences politiques, en théories économiques, aux universités de Khartoum, du Caire, d'Ohio et Genève. Votre parcours est exceptionnel. Vous avez enseigné le droit international et commencé une carrière diplomatique avant d'entrer à l'OMPI, j'allais dire il y a déjà longtemps. Reconnu par tous pour vos grandes qualités vous étiez, il y a vingt ans déjà, le coordonnateur du groupe des 77. Vos qualités d'éminent juriste ont aussi été consacrées par votre élection à la très prestigieuse Commission du droit international de l'ONU, à Genève.

“De l'OMPI vous connaissez tout, la trame, j'allais dire les secrets, mais c'est vrai que depuis que vous êtes là, l'OMPI n'a plus de secrets, en tout cas plus de secrets pour ses États membres. Vous connaissez la trame, les règles, l'histoire de cette organisation au point que vous en incarnez aujourd'hui toutes les ambitions et tous les espoirs.

“Comme Français, permettez-moi aussi de vous dire mon admiration pour cet homme, qui parle toutes les langues, l’arabe, l’anglais, le français, l’espagnol et je crois, bien d’autres. Je dois reconnaître en vous l’un des meilleurs ambassadeurs du plurilinguisme et de la diversité culturelle, si importante dans cette organisation. Vous contribuez ainsi personnellement à la préservation des traditions et des valeurs qui font la richesse de notre patrimoine commun.

“Vous avez su vous mettre au service de la communauté internationale dans son ensemble et miser sur ses capacités à se mobiliser pour les meilleures causes lorsqu’elle est rassemblée et agit de concert. Vous avez affronté votre mission avec passion, persévérance et détermination. Vous avez fait de l’OMPI un interlocuteur incontournable de la vie internationale.

“Permettez-moi, pour conclure, Monsieur le Directeur général, de m’adresser à l’ami, que les itinérances de la vie diplomatique m’ont donné la chance de rencontrer, d’apprécier et d’estimer. Je sais que dans vos jardins secrets il y a, au –delà de l’engagement professionnel si remarquablement accompli, l’attachement à votre famille, à vos enfants, la fidélité à vos proches. A tous vous communiquez l’optimisme d’une œuvre réussie, et la foi dans l’humanité.

“Je suis heureux de présider aujourd’hui cette Assemblée extraordinaire pour te dire, mon cher Kamil, au nom de tous, bravo et merci.”

#### POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR :

##### ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION

*107. Les assemblées des États membres de l’OMPI intéressées ont adopté le présent rapport à l’unanimité le 27 mai 2003.*

#### POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR :

##### CLÔTURE DES SESSIONS

108. Le président de l’assemblée a fait la brève déclaration suivante :

“Mesdames et Messieurs, nous arrivons à la fin de la trente-huitième série de réunions, et ce qui est important c’est que nous ayons accompli notre travail. Je vous remercie tous infiniment pour la qualité de nos débats, pour la qualité des déclarations que chacun a pu faire dans cette salle. Je remercie évidemment très chaleureusement l’ensemble de l’équipe de l’OMPI, le Secrétariat qui a travaillé cette nuit pour préparer ce rapport, les traducteurs, nos interprètes toujours disponibles, toujours à la tâche et qui nous permettent de communiquer entre nous dans toutes les langues. Mesdames et Messieurs, je vous remercie et nous pouvons terminer la séance en applaudissant Kamil Idris.”

[L’annexe suit]

## ANNEXE

INDEX DES INTERVENTIONS DE DÉLÉGATIONS D'ÉTATS,  
DE GROUPES RÉGIONAUX ET DE REPRÉSENTANTS  
D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

(Les numéros renvoient aux paragraphes du document)

Délégations d'États :

Algérie : 49; Allemagne : 41; Angola : 92; Argentine : 74; Australie : 39; Autriche : 68; Bangladesh : 75; Barbade : 71; Bélarus : 21<sup>1</sup>; Belgique : 45; Bénin : 30<sup>2</sup>; Bhoutan : 56; Brésil : 18<sup>3</sup>; Bulgarie : 59; Canada : 40; Chine : 22; Colombie : 80; Costa Rica : 53; Cuba : 85; Danemark : 77; Égypte : 28; El Salvador : 87; Émirats arabes unis : 23<sup>4</sup>; Équateur : 55; Espagne : 47; États Unis d'Amérique : 38; Éthiopie : 37; Fédération de Russie : 43; Finlande : 54; France : 104; Gabon : 35; Grèce : 24<sup>5</sup>; Haïti : 66; Honduras : 76; Hongrie : 61; Inde : 29; Indonésie : 58; Iran (République islamique d') : 60; Israël : 83; Italie : 52; Jamaïque : 70; Japon : 44; Kenya : 34; Kirghizistan : 82; Lesotho : 81; Lettonie : 100; Madagascar : 50; Malaisie : 51; Malawi : 86; Mali : 57; Malte : 72; Maroc : 32; Mauritanie : 27<sup>6</sup>; Mexique : 31; Myanmar : 25<sup>7</sup>, 97; Népal : 98; Nicaragua : 42; Nigéria : 69; Norvège : 46; Oman : 48; Ouganda : 93; Pakistan : 19<sup>8</sup>; Panama : 78; Pérou : 65; Philippines : 96; Portugal : 17<sup>9</sup>, 84; République arabe syrienne : 95; République de Corée : 91; République démocratique du Congo : 99; République de Moldova : 79; République dominicaine : 63; Roumanie : 20<sup>10</sup>; Serbie-et-Monténégro : 90; Slovénie : 89; Soudan : 105; Sri Lanka : 67; Suède : 64; Suisse : 62; Tadjikistan : 88; Tunisie : 73; Turquie : 94; Uruguay : 26; Venezuela : 33; Zambie : 16<sup>11</sup>.

Organisations intergouvernementales : CPLP : 101; ARIPO : 102; OAPI : 103; Union africaine : 104.

[Fin de l'annexe et du document]

---

<sup>1</sup> Au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale  
<sup>2</sup> Au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA)  
<sup>3</sup> Au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)  
<sup>4</sup> Au nom du groupe des pays arabes  
<sup>5</sup> Au nom de l'Union européenne (EU)  
<sup>6</sup> Au nom des pays francophones d'Afrique  
<sup>7</sup> Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)  
<sup>8</sup> Au nom du groupe des pays asiatiques  
<sup>9</sup> Au nom du groupe B  
<sup>10</sup> Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes  
<sup>11</sup> Au nom du groupe des pays africains